

FLEPNa

REVUE DE PRESSE

ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE
STOCKAGE D'URANIUM APPAUVRI

NOVEMBRE - DÉCEMBRE 1994

La Cogéma mise en boîte...

10.500 plaquettes tomberont dans les boîtes aux lettres, lundi prochain. Soit trois jours après que l'enquête publique sur le stockage des 265.000 tonnes d'uranium appauvri ne soit ouverte. Une initiative que l'on doit à une jeune association, l'AICN.

LIMOGES. — « 265.000 tonnes de déchets radioactifs, en plus venus d'ailleurs, dans le pays de Saint-Pardoux, en Limousin ! » C'est le message essentiel de la « une » d'une plaquette éditée par l'AICN (1). Trois jours après le démarrage de l'enquête publique sur le projet de stockage d'uranium appauvri à Bessines, les membres de l'AICN préparent leur premier gros coup médiatique...

Sur la totalité (16.000), 10.500 exemplaires seront postés dans les boîtes aux lettres des cantons d'Ambazac, Bessines, Châteauponsac, Laurière et Nantiat dès lundi prochain et tout au long de la semaine. « Dans notre département, nous abritons déjà beaucoup de déchets. On refuse que l'on nous en apporte d'autres. 265.000 tonnes d'uranium appauvri, cela correspondrait à dix fois ce qu'a pu extraire la Cogéma au cours de toute son activité ici. Il vaudrait mieux assurer en priorité la gestion correcte des déchets que nous avons déjà... », estime Lionel Ragot, président de l'AICN.

La plaquette en question évoque la présence des déchets de la région et, bien entendu, montre du doigt les 265.000 tonnes d'uranium appauvri en projet de stockage... De La Croix-du-Breuil au bassin de Lavaugrasse, en passant par le bassin du Brugeaud ou les mines de Monmassacrot et de Bellezanne, l'AICN met en exergue les déchets issus de l'usine Simo et ceux « venus d'ailleurs »...

« LES RISQUES DES POPULATIONS »

Plutôt que de répandre leur énergie à travers quelques réunions à caractère confidentiel, les membres de l'AICN l'ont concentrée dans cette plaquette couleur.

« Quatre emplois ce n'est pas d'emplois » — cette phrase reprise dans la plaquette et attribuée au président de Région, Robert Savy, lors de la Commission locale d'informations du 27 septembre 1994 — l'AICN la reprend à son compte. Elle réédite aussi les deux motions du Conseil régional (15 octobre 1994) et du Conseil général (28 octobre 1994). Elle en tire cette conclusion : « La Cogéma a donc perdu la confiance des élus. La mé-



16.000 plaquettes pour inciter à la réflexion ...

fiance des populations serait donc légitime ! ».

Lionel Ragot insiste bien sur l'aspect professionnel du document. « Nous ne voulions pas de tract comme on a l'habitude d'en voir qui passent aussitôt à la poubelle. Jusqu'à présent, les associations n'ont jamais eu les moyens que nous avons et n'ont jamais pu distribuer de plaquette qui aient les soins d'une agence d'une communication ou d'un professionnel. C'est chose faite... »

De son côté aussi, l'Union fédérale des consommateurs de la Haute-Vienne s'interroge sur les « propos rassurants martelés par la Cogéma qui ne suffisent plus à faire taire les inquiétudes sur l'étendue de la dissémination radioactive... »

L'UFC s'en réfère au dernier numéro de la revue *Que Choisir* qui « oppose de nombreuses interrogations aux affirmations de l'entreprise » au nombre esquelles : « La Cogéma a-t-elle oui ou non fait courir un risque aux populations ? » (2) Le débat reste d'actualité.

(1) L'AICN (association intercommunale d'information sur le nucléaire) a été déclarée le 28 septembre avec une parution au « Journal Officiel » le 19 octobre dernier. AICN, BP 15, 87290 Châteauponsac.

(2) UFC, 1, rue des Bois, 87700 Saint-Priest-sous-Aixe, tél. 55.70.18.25.

Nucléaire : 11.000 plaquettes d'information dans les boîtes aux lettres

L'AICIN met le paquet avec la publication d'une plaquette d'information sur le nucléaire distribuée dès lundi dans les cantons d'Ambazac, Bessines, Châteauponsac, Laurière et Nantiat.

« 265.000 tonnes de déchets radioactifs, en plus venus d'ailleurs, dans le pays de Saint-Par-doux, en Limousin ! » C'est le message essentiel de la "une" d'une plaquette éditée par l'AICIN, une toute jeune association (1). Trois jours après le démarrage de l'enquête publique sur le projet de stockage d'uranium appauvri, les membres de l'AICIN préparent ainsi leur premier gros coup médiatique.

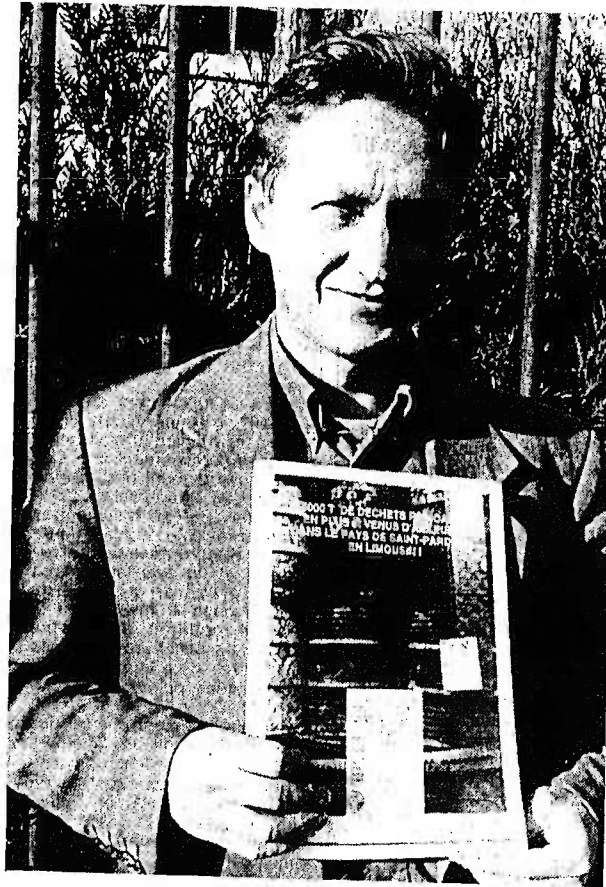
Sur la totalité (16.000), 10.552 exemplaires seront distribués dans les boîtes aux lettres des cantons d'Ambazac, Bessines, Châteauponsac, Laurière et Nantiat dès lundi prochain et tout au long de la semaine.

« Dans notre département nous abritons déjà beaucoup de déchets. On refuse que l'on nous en apporte d'autres. 265.000 tonnes d'uranium appauvri, cela correspondrait à dix fois ce qu'a pu extraire la Cogéma au cours de toute son activité ici. Il vaudrait mieux assurer en priorité la gestion correcte des déchets que nous avons déjà... » estime Lionel Ragot, président de l'AICIN.

La plaquette en question évoque la présence des déchets de notre région et, bien entendu, montre du doigt les 265.000 tonnes d'uranium appauvri en projet de stockage. De La Croix-du-Breuil au bassin de Lavau-grasse en passant par le bassin du Brugeaud ou les mines de Monmassacrot et de Bellezanne, l'AICIN met en exergue les déchets issus de l'usine Simo et ceux « venus d'ailleurs ».

Les risques pour la population

Plutôt que de répandre leur énergie à travers quelques réunions à caractère confidentiel, les membres de l'AICIN l'ont concentrée dans cette plaquette couleur. A la "une", des bidons semblent



Lionel Ragot présente la plaquette de l'AICIN.

attaqués par la corrosion. En dernière de couverture, le dossier se retourne sur « La Cogéma et l'emploi ».

« Quatre emplois, ce n'est pas

d'emplois » — cette phrase du président de région Robert Savy prononcée lors de la CLI du 27 septembre 1994 — l'AICIN la reprend à son compte. Elle réé-

dite aussi les deux motions du Conseil régional (15 octobre 1994) et du Conseil général (28 octobre 1994). Puis elle en tire cette conclusion : « La Cogéma a donc perdu la confiance des élus. La méfiance des populations serait donc légitime ! ».

Lionel Ragot insiste bien sur l'aspect professionnel du document. « Nous ne voulions pas de tract comme on a l'habitude d'en voir qui passent aussitôt à la poubelle. Jusqu'à présent, les associations n'ont jamais eu les moyens que nous avons et n'ont jamais pu distribuer de plaquette qui ait les soins d'une agence de communication ou d'un professionnel. C'est chose faite... »

A travers la plaquette, l'AICIN entend contredire certaines informations. Ainsi, Lionel Ragot assure : « Il ne faut pas dire que l'uranium appauvri est un radiotoxique faible. On entend bien expliquer aux gens que cela n'a rien d'innocent... »

Interrogations

De son côté aussi, l'Union fédérale des consommateurs de la Haute-Vienne s'interroge sur les « propos rassurants martelés (par la Cogéma) qui ne suffisent plus à faire taire les inquiétudes sur l'étendue de la dissémination radioactive... »

L'UFC s'en réfère au dernier numéro de la revue « Que Choisir » qui « oppose de nombreuses interrogations aux affirmations de l'entreprise » au nombre desquelles : « La Cogéma a-t-elle oui ou non fait couvrir un risque aux populations ? » (2) Le débat reste d'actualité.

Didier LAGEDAMON.

(1) L'AICIN (Association intercommunale d'information sur le nucléaire) a été déclarée le 28 septembre 1994 avec une

parution au "Journal officiel" le 19 octobre dernier. AICIN : BP 15, 87290 Châteauponsac.

(2) UFC, 1, rue des Bois, 87700 Saint-Priest-sous-Aixe; tél. 55.70.18.25.

ANTI-NUCLÉAIRES

97/11 LM

LITÉ

Vers un bras de fer avec la Cogéma

Lettre-pétition destinée aux populations, réunion publique, samedi, à Bessines, en présence des sommités de la CRII-RAD (1), les associations antinucléaires ripostent. Elles ne veulent pas du stockage de déchets radioactifs en Haute-Vienne. La Cogéma est dans leur ligne de mire...

LIMOGES. — «Habitant du Limousin, je m'oppose au projet de stockage de déchets radioactifs (265.000 tonnes d'uranium appauvri, dans un premier temps) sur le site industriel de Bessines.

«Soucieux du développement économique du Limousin, de la santé de sa population, de ses ressources agricoles et touristiques ainsi que de son image, et en accord avec le Conseil régional et de nombreuses municipalités, je demande le rejet du projet de la Cogéma».

Ce message concis vient d'être édité à plusieurs milliers d'exemplaires.

Les habitants de la Haute-Vienne le découvriront dans les prochains jours à l'intérieur d'un fascicule distribué par les réseaux d'associations antinucléaires.

LA CRII-RAD SAMEDI

Ces dernières espèrent entretenir le terrain de la contestation au gré des marchés et des places publiques.

Nous n'avons pas d'argent, mais notre détermination est sans faille». Ce message est



Réunis dans les locaux de la FLEPNA à la Maison de la Nature à Limoges, les anti-Cogéma ont détaillé hier matin le programme de leur contre-offensive. De gauche à droite : Bernadette Priour (ADEPA), Danielle Rivière et Lionel Ragot (AICIN), Jean-Claude Bollinger (président de la FLEPNA), Aline Biardeaux (FLEPNA).

accompagné d'un coupon détachable - une lettre pétition - destiné au président de la com-

mission d'enquête (2). Cette action entre dans la stratégie de défense des associations li-

mousines qui rejettent le projet de la Cogéma (3). Réunies hier matin au siège de la FLEPNA, à

la Maison de la Nature, à Limoges, elles ont dénoncé les «coups bas et l'absence de morale de la Cogéma».

Déterminée, Aline Biardeaux, adjoint écologiste au maire de Limoges et membre de la FLEPNA, s'est faite le porte-parole du mouvement contestataire. Elle a fustigé tour à tour les attitudes de la Cogéma, du préfet, de la DRIRE (Direction régionale de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement).

Le second volet de cette phase de sensibilisation aura pour cadre la salle des fêtes de Bessines, samedi après-midi.

Pour l'occasion, les adversaires de Cogéma organisent une commission locale d'information «off» et décentralisée.

Toutes les autorités compétentes ont été conviées à y participer. Les associations doutent qu'elles soient toutes au rendez-vous.

Les anti-Cogéma annoncent la participation de Michèle Rivasi, présidente de la CRII-RAD.

Ils convient les populations «à saisir cette chance unique et à venir prendre connais-

sance des conclusions de cet organisme indépendant».

Pour eux, ils n'est pas question de transiger avec une entreprise «qui a supprimé 1.600 emplois sur Bessines, qui laisse une terre contaminée pour des dizaines de milliers d'années et qui veut encore rajouter une poubelle à son œuvre destructrice».

V.L

Photo : Pascal Chareyron

(1) CRII-RAD : Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité.

(2) La commission d'enquête est ouverte dans un délai d'un mois, selon les textes prévus par la loi, du 18 novembre au 19 décembre.

(3) Soutiennent cette action : la CLADE (Collectif limousin anti-déchets), la FLEPNA (Fédération limousine pour l'étude et la protection de la nature), Greenpeace, Les Amis du Limousin vert, l'AICIN (Association intercommunale d'information sur le nucléaire), l'ADEPA (Association de défense du pays arézien), l'Union fédérale des consommateurs «Que Choisir?», le comité Paix et Liberté, Chlorophylle, les Verts, Info-Uranium, Sources et Rivières du Limousin.

17/11 EC
L'ENQUETE PUBLIQUE DEBUTE DEMAIN A BESSINES

Déchets radioactifs : Les opposants à l'offensive

L'enquête publique relative au projet de stockage de déchets radioactifs à Bessines débute demain. Le moment ou jamais pour les associations qui s'y opposent de passer à l'offensive. Elles ont fourbi leurs armes.

LA guerre des déchets radioactifs aura bien lieu. Les hostilités ont été ouvertes il y a bien longtemps mais avec le début demain de l'enquête publique sur le projet de COGEMA de stocker de l'uranium appauvri sur le site de la SIMO à Bessines, la crise entre dans sa phase critique. Les associations qui s'opposent au projet ont en tout cas fourbi leurs armes. « Les associations sont décidées à ne pas avoir ces déchets et vont donc créer le rapport de force nécessaire, a déclaré hier en leur nom Aline Biarreau. Nous avons même déterminé les moyens juridiques qui nous permettront de nous opposer au projet ». Et c'est sans ambiguïté que les associations annoncent dès maintenant qu'en l'état actuel du dossier, elles feront annuler s'il voit le jour, l'arrêté préfectoral qui autorisera le stockage. La tentative de COGEMA de saucissonner son projet définitif de stocker sur un même site quatre produits différents, n'est par exemple selon les associations, pas conforme à la législation.

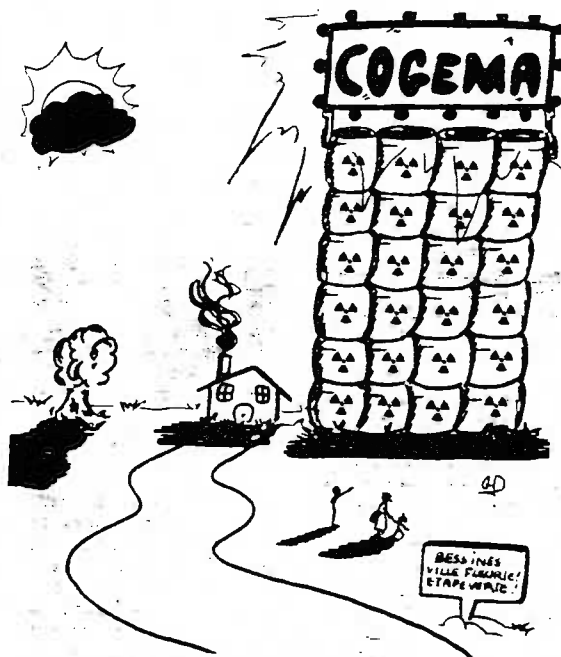
Mais avant d'en arriver là, elles veulent convaincre l'opinion publique du bien

fondé de leur démarche en lançant une vaste campagne d'information. Celle-ci commence par la réalisation et la diffusion d'une plaquette présentant d'une part le bilan des déchets déjà présents sur le bassin minier et demandant leur mise en sécurité, rappelant d'autre part la nature du projet et enfin dénonçant le chantage à l'emploi fait par COGEMA.

**Une CLI « off »
samedi**

Par ailleurs, les associations ont convoqué une réunion plénière de la Commission Locale d'Information, samedi à 9 h 30 à la salle des fêtes de Bessines. Cette CLI « off » à laquelle sont invités tous les membres de la commission mais aussi l'ensemble de la population, aura pour ordre du jour la présentation des conclusions de l'étude de la CRIL-Rad par sa présidente Michèle Rivasi, sur l'impact radiologique des sites de la division de la Crouzille.

« Ce sera la seule occasion pour la population d'avoir un compte-rendu de cette étude » regrette Aline Biarreau qui dénonce les carences de l'administration dans ce dossier.



**VOULEZ-VOUS QUE LES BIDONS SOIENT :
DEVANT ou DERRIERE VOTRE MAISON ?**

♦ Les associations ont délibérément choisi la provocation pour illustrer la lettre-pétition qu'elles proposent dès maintenant à la signature.

Une lettre-pétition
Tout au long de l'enquête publique, c'est-à-dire jus-

qu'au 19 décembre, le réseau d'associations mènera une action non stop auprès

de la population : réunion d'informations, opérations publiques sur les marchés.

D'ores et déjà, une lettre-pétition s'opposant au projet de stockage est proposée à la signature et sera remise le dernier jour de l'enquête publique au président de la commission d'enquête afin évidemment qu'il en tienne compte dans ses conclusions.

Les associations entament cette campagne avec confiance. « Sur le département, nous sommes sûrs de la réaction de la population. Les délibérations des communes allant dans ce sens sont de plus en plus nombreuses ». Elles s'appuient également sur la motion votée en octobre par le conseil régional qui demande notamment au préfet de surseoir à la mise à l'enquête publique et sur celle du conseil général même si ce dernier ne demande que la suspension des travaux entrepris par COGEMA pour réaménager le site minier jusqu'à ce que le préfet fixe la nature et les conditions de réalisation de ces travaux. Mais rappelle Aline Biarreau, « non seulement nous ne voulons pas des déchets mais nous voulons aussi que COGEMA nous laisse un terrain le plus sain possible »...

Thierry FOULOUNOUX

RADIOACTIVITE

Stockage Cogéma à Bessines : Enquête publique mort-née ?

18/11 PC

L'administration se serait trompée en calculant la radioactivité des 265.000 tonnes d'uranium appauvri !

C OUP de théâtre dans le dossier du projet de stockage de 265.000 tonnes d'uranium appauvri : Cogéma comme les techniciens de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) auraient commis une grossière erreur dans les calculs, de sorte que le dossier d'enquête publique que lance aujourd'hui le préfet n'aurait plus de raison d'être !

Hier en fin de journée, nous n'avons pu obtenir le sentiment de Cogéma et de l'administration, compte tenu de l'heure tardive à laquelle nous avons obtenu une première confirmation de cette information : la radioactivité de 265.000 tonnes d'oxyde d'uranium, appelé uranium appauvri, dépasserait nettement 100.000 curies (l'unité de mesure de cette radioactivité). Un tel entreposage relève du statut juridique d'Installation nucléaire de

base (INB), et non de celui d'Installation classée au titre de la protection de l'environnement (ICPE), cadre dans lequel s'ouvre l'enquête publique.

Le dossier présenté par Cogéma et instruit sans sourciller par l'administration arrive à un total de 96.000 curies, valeur qui intriguait les opposants au projet : « Cela ressemblait à un petit miracle qui permettait d'éviter l'INB », observe Michèle Granier, une des animatrices du Clade. A Valence, la Criei-Rad a fait le calcul : dans l'hypothèse la plus favorable pour Cogéma, c'est-à-dire évidemment la moins disante en radioactivité, le laboratoire indépendant trouvait environ 110.000 curies...

« J'ai posé hier après-midi la question à la Drire Rhône-Alpes, qui dispose d'une division nucléaire, ce qui n'existe pas à Limoges, explique la présidente Michèle

Rivasi. Elle confirme mes calculs et m'a même expliqué l'erreur commise pour le projet de Bessines : le calcul s'est fondé sur seulement deux des quatre isotopes de l'uranium présents dans l'uranium appauvri ! ».

Dans le dossier de l'autre stockage français de même nature, à Pierrelatte, dont l'enquête publique a été bouclée avant l'été, la radioactivité des 159.000 tonnes annoncées est d'ailleurs bel et bien calculée à partir des quatre isotopes, selon les informations fournies par la Drire lyonnaise. « On dépasse le ridicule dans cette affaire, estime Michèle Rivasi. Je voudrais bien savoir comment on peut, en France, soumettre à enquête publique des calculs faux ou truqués, selon que l'on retienne l'incompétence ou la mauvaise foi ».

Yves BOURGNON.

L'étude Criei-Rad en direct samedi à Bessines

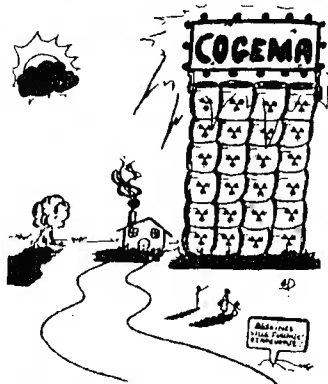
L'impact d'une quarantaine d'années d'exploitation et de traitement de l'uranium : la première étude indépendante en France présentée samedi à la population.

ORGANISANT elles-mêmes une séance de la Commission locale d'information, la Flepna et plusieurs associations (*) donnent l'occasion à la population du bassin uranifère de prendre connaissance en direct des conclusions de l'étude commandée et financée par le Conseil général de la Haute-Vienne et le Conseil régional. Une première nationale et peut-être même mondiale, puisque jamais, à notre connaissance, une expertise indépendante de cette envergure n'a été engagée sur l'impact radiologique de l'exploitation d'uranium.

Une première

« Jusqu'à présent, les seuls éléments d'appréciation dont nous pouvions disposer étaient fournis par l'exploitant lui-même, c'est-à-dire Cogéma, rappelle Jean-Claude Bollinger, le président de la Flepna. Jamais l'administration, en l'occurrence la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement n'a procédé ou fait procéder à la moindre analyse, s'en remettant totalement à l'auto-contrôle de Cogéma. Et aujourd'hui, les conclusions de ce qui n'est en fait qu'une pré-étude identifiant les problèmes confirment des anomalies et irrégularités que certaines associations dénoncent depuis une dizaine d'années, dans l'indifférence de cette même administration ».

Comme l'objet officiel de la Commission locale d'information vise « les risques présentés par les rayonnements ionisants afférents à l'activité du site uranifère de La Crouzille », les associa-



VOULEZ-VOUS QUE LES BIDONS SOIENT :
DEVANT ou DERRIÈRE VOTRE MAISON ?

La carte-pétition diffusée par le réseau associatif.

tions estiment logique que cette présentation intervienne dans le cadre de cette CLI, « même si le préfet l'a détournée de son rôle », lâche Aline Biardeaux, qui suit toujours les dossiers radioactifs pour la Flepna, bien qu'elle se soit engagée sur le terrain politique. « Et nous l'organisons à Bessines, un samedi, dans une grande salle, pour qu'un maximum d'habitants du secteur puissent venir s'informer, et non à Limoges, en pleine semaine »...

Samedi, de 9 h 30 à midi, dans la salle des fêtes de Bessines, Michèle Rivasi, la présidente de la Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité, basée à Valence (Drôme), et Bruno Charreyron, le responsable du laboratoire, viendront eux-mêmes expliquer leur travail et leurs résultats. Mais surtout, ils détailleront les premières

conclusions que ces chiffres permettent désormais d'avancer en matière de respect ou non de la réglementation, de risques sanitaires, de mesures urgentes et à long terme au regard des règles internationales de radioprotection.

Consensus sur les chiffres

Ces informations et appréciations présentent d'autant plus d'intérêt désormais qu'il semble que Criei-Rad et Algade (le laboratoire de Cogéma) tombent d'accord sur les résultats, autrement dit les valeurs de radioactivité des différents échantillons prélevés en commun. Une concordance qui intervient après qu'Algade-Cogéma ait dû corriger un de ses chiffres à la suite des questions insistantes de la Criei-Rad... « Mais attention, ce n'est pas parce qu'il y aurait accord sur les chiffres qu'il n'existe pas de problèmes », prévient Jean-Claude Bollinger.

De toute évidence, le mouvement associatif semble déterminé à aller jusqu'au bout dans la bataille qu'il conduit sur deux fronts : l'exigence de l'assainissement des sites Cogéma et le rejet de nouveaux entreposages de déchets radioactifs, à commencer par les 265.000 tonnes d'uranium appauvri. Comme dit Lionel Ragot, le président de l'Aicin, la nouvelle association née sur le terrain, qui diffuse une plaquette d'information donnant un autre éclairage que celui de « La lettre de La Crouzille » (notre édition de mercredi), « il s'agit à la fois d'obtenir la mise en sécurité des

déchets qui sont déjà là et de s'opposer à la venue de nouveaux ».

Une "audition publique" ?

Concernant ce projet de stockage, pour lequel l'enquête publique "boiteuse" ouvre ce vendredi pour s'achever le 19 décembre, les associations annoncent des initiatives spectaculaires, notamment une "audition publique" à la façon nord-américaine, prévue dans la salle d'assemblée du Conseil régional. Pour l'heure, le réseau associatif diffuse une carte-pétition que les Haut-Viennois sont invités à signer. « Ce sera la meilleure ré-

ponse de la population aux bras d'honneur qu'adressent tant Cogéma que la préfecture aux collectivités qui expriment leurs préoccupations », lance-t-elle.

Y. B...

(*) Outre la Fédération limousine pour l'étude et la protection de la nature (fédérant elle-même une cinquantaine d'associations de la région), le mouvement est appuyé par le Clade (Collectif limousin antidéchets radioactifs), Geenpeace, les Amis du Limousin vert, l'Aicin (Association intercommunale d'information sur le nucléaire), l'Adepal (Association de défense de l'environnement du pays arézien et du Limousin), l'UFC "Que choisir ?", le Comité paix et liberté, Chlorophylle, les Verts, Info-Uranium, Sources et rivières du Limousin.

Un dossier d'information est à la disposition du public

« COGEMA a mis à la disposition du public un dossier d'information à l'occasion du dépôt en enquête publique du projet d'entrepasage d'uranium appauvri. Celui-ci est une synthèse du document détaillé, actuellement consultable en mairie de Bessines. La procédure d'enquête publique, réglementaire, est destinée à informer et recueillir un maximum d'avis avant décision par l'autorité compétente. Elle constitue ainsi une garantie pour la population.

COGEMA rappelle dans un communiqué que, dès l'origine de ce projet, initié en avril 1992, la population et les élus ont régulièrement été tenus informés de son évolution.

Dans cet esprit, une première information de la CLI a eu lieu le 29 avril 1992, puis des exposés détaillés ont été faits les 25 octobre 1993 et 27 septembre 1994. En outre, un communiqué a été diffusé à la presse régionale le 15

septembre 1992. Le conseil municipal de Bessines a visité l'usine de Pierrelatte — où est produit l'uranium appauvri — le 28 janvier 1993 après avoir assisté à un exposé de COGEMA le 16 septembre 1992. COGEMA a également organisé une journée portes ouvertes le 12 décembre 1993. De plus, la lettre de La Crouzille, régulièrement distribuée dans les boîtes aux lettres des communes concernées, ainsi qu'une exposition permanente — ouverte sur le site de Bessines tous les lundis après-midi depuis le 19 septembre dernier — complètent ce dispositif.

Il est précisé que le dossier d'information de COGEMA est diffusé depuis octobre 1993. Chacun peut l'obtenir sur simple demande, ainsi que toute information complémentaire, en téléphonant à Christian Oudin, responsable de la communication de la division minière de La Crouzille, au 55.04.35.42 ».

VENDREDI 18 NOVEMBRE 1994

RADIOACTIVITÉ

Projet Cogéma : "Le compte n'est pas bon"

Nous avons mal compris les explications de Michèle Rivasi, ce qui nous a conduit à écrire une grosse bêtise dans notre édition d'hier, qui mérite des excuses et quelques explications. Reste que la présidente de la CRII-Rad persiste et signe : « Le compte n'est pas bon et l'enquête publique ne tient pas la route ».

La Drôme Rhône-Alpes n'a pas tenu les propos que nous lui avons prêtés, pour la bonne raison qu'elle ne connaît pas le dossier de Bessines. Et en tout état de cause, les calculs de la radioactivité fournis par Cogéma dans le dossier tiennent bien compte des quatre isotopes de l'uranium présents dans l'uranium appauvri. Toutes nos excuses donc aux fonctionnaires des Drôme lyonnaise et limousine, ainsi qu'à Cogéma, laquelle, confirme ses calculs, estimant que « seule l'incompétence ou la mauvaise foi peut conduire à mettre en doute ces chiffres incontestables ».

Mais selon Michèle Rivasi, qui pourra sans doute s'expliquer plus complètement ce matin, « la radioactivité de deux isotopes, l'U234 et l'U235 est calculée sur des bases très contestables ». Ainsi Cogéma retient une part de 0,3 % d'U235 dans l'uranium appauvri : « C'est ce que nous laissons effectivement, indique Philippe Viaud, le chef de la division

minière de La Crouzille ; et notre intérêt consiste à en laisser le moins possible, même si l'arrêt de fonctionnement de l'usine prévoit une fourchette de 0,2 à 0,5% ». Cependant, aux yeux de Michèle Rivasi, « le principe dans une enquête publique de cette nature est d'appliquer le calcul le plus pénalisant ».

Le même raisonnement amènerait à relever le pourcentage d'U234, les deux opérations aboutissant à augmenter de façon conséquente la radioactivité totale du stockage. « C'est d'ailleurs ce que va proposer la Drôme lyonnaise dans ses prescriptions pour le dossier de Pierrelatte, souligne Michèle Rivasi qui insiste sur la singularité du dossier limousin : « A Pierrelatte, on définit classiquement un tonnage ; à Bessines, on ferait varier le tonnage pour rester en dessous du seuil de l'installation nucléaire de base... Cela ne fait pas très sérieux dans un dossier d'enquête publique, d'autant que seule Cogéma mesurera les valeurs de chaque fût ».

« Nous sommes en effet en situation de mesurer précisément la radioactivité de chaque conteneur, confirme Philippe Viaud. Et il est clair que nous dimensionnons notre projet pour ne pas tomber sous le statut de l'INB ».

Y.B.

URANIUM 18/11 LM

Enquête publique : la bataille est engagée

Il fallait s'y attendre. Alors que l'enquête publique sur le projet de stockage d'uranium appauvri à Bessines est ouverte depuis hier, les opposants ont aussitôt ouvert les hostilités en contestant la régularité de cette procédure. Le préfet et la Cogéma ont riposté. Poursuite de la bataille dès ce matin, à la salle des fêtes de Bessines.

L'ENQUÊTE publique sur le projet de stockage, étalé sur dix à quinze ans, de 265.000 tonnes d'uranium appauvri sur le site minier de Bessines a été ouverte hier. Elle va durer un mois, avec une éventuelle prolongation de quinze jours.

Mais la régularité de cette enquête est déjà contestée par le CLADE et la CRII-Rad, dont la présidente, Michèle Rivasi, estime que dans cette affaire, « on dépasse le ridicule. Je voudrais bien savoir comment on peut, en France, soumettre à enquête publique des calculs faux ou truqués, selon que l'on retienne l'incompétence ou la mauvaise foi ».

Selon la CRII-Rad, la radioactivité de 265.000 tonnes d'uranium appauvri dépasserait nettement 100.000 curies, ce qui classerait l'entrepasage prévu à Bessines en installation nucléaire de base (INB) et non en installation classée au titre de la protection de l'environnement (ICPE) comme le stipule l'enquête publique. Dès lors, cette procédure serait caduque.

LE PRÉFET « CONFIRME LE BIEN-FONDÉ »

De son côté, le dossier d'enquête présenté par la Cogéma et instruit par l'administration fait état d'une radioactivité de 96.000 curies pour les 265.000 tonnes. D'après la CRII-Rad, ce calcul aurait été fait en prenant en compte seulement deux des quatre isotopes présents dans l'uranium appauvri.

« Le calcul s'est bien fait sur quatre isotopes », a assuré hier la direction de la Cogéma, qui conteste formellement la position de la CRII-Rad. « On a travaillé pendant deux ans sur

ce dossier ; il serait étonnant qu'on ait fait une aussi grosse erreur ! », ajoute-t-elle.

Elle fait, en outre, remarquer que le calcul ne doit pas se fonder sur le tonnage, mais bien sur la teneur en uranium des résidus qui seraient stockés à Bessines.

Réaffirmant que « l'activité totale » des 265.000 tonnes d'uranium appauvri « ne dépassera pas 100.000 curies », la direction de la Cogéma « confirme les calculs simples qui figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique (pages 26 et 27 du chapitre 1) ».

Et elle ajoute : « Seule l'incompétence ou la mauvaise foi peut conduire à mettre en doute ces chiffres incontestables ».

Pour sa part, le préfet, Bertrand Landrieu, indique dans un communiqué publié hier qu'il « a adressé le 18 novembre une lettre détaillée au président de la commission d'enquête sur le projet d'entrepasage d'uranium appauvri à Bessines ».

« Cette lettre confirme le bien-fondé du mode de calcul de la radioactivité totale du produit, ainsi que cela a été déterminé par Cogéma et que l'ont dûment vérifié les services de l'Etat ». Et il signale qu'il « suggère au président de la commission de joindre cette lettre au dossier d'enquête ».

Suite du feuilleton dès ce matin, à la salle des fêtes de Bessines où, de 9 h 30 à 12 heures, à l'initiative de la FLEPNA (Fédération limousine pour l'étude et la protection de la nature), Michèle Rivasi présentera les conclusions de l'étude de la CRII-Rad concernant l'impact radiologique des sites de la division de La Crouzille.

J. S.

URANIUM A BESSINES

20/11 21

La CRIL-Rad « n'a pas confiance »

« Exigez des contrôles autres que ceux de COGEMA », a recommandé hier la présidente de la CRIL-Rad, venue à Bessines parler des retombées radioactives des sites Limousins de l'entreprise. A l'heure où commence l'enquête publique sur le stockage d'uranium appauvri.

CIAL

« ON nous dit que les mines d'uranium n'ont pas d'impact, et ce n'est pas vrai ». Hier, à Bessines-sur-Gartempe, la présidente de la CRIL-Rad (1) a apporté de l'eau au moulin des opposants au projet de stockage d'uranium appauvri.

Michèle Rivasl a conseillé aux associations et collectivités de se montrer « exigeantes » et de veiller à ce que les contrôles, quant aux retombées sur l'environnement des activités de COGEMA, soient effectués par d'autres organismes que l'entreprise elle-même.

Le projet, objet d'une en-

quête publique ouverte avant-hier, n'était pas à l'ordre du jour de la réunion organisée à la salle des fêtes de Bessines.

Réunion « de la commission locale d'information » provoquée « par les associations ». D'ailleurs ni la direction de COGEMA ni les administrations d'Etat n'y ont pris part.

La réunion avait pour unique sujet annoncé « les conclusions de l'étude (2) de la CRIL-Rad sur l'impact radiologique des sites de la division de la Crouzille ». Conclusions contenues dans un rapport rendu en juin dernier (et déjà évoquées dans ces colonnes), mais détaillées

sur place, hier, par l'ingénieur en génie énergétique et nucléaire du CRIL-Rad.

Les chiffres, pour l'association de scientifique, tendent à montrer qu'il « faut revoir les copies », a conclu Michèle Rivasl.

En l'occurrence, celles de la COGEMA, qui contrôle elle-même l'impact de son activité et de ses rejets dans l'environnement.

« Si nous n'avions pas été là », a affirmé la présidente de la CRIL-Rad, personne n'aurait mis en évidence les aberrations qui existent concernant les mesures ».

Pour Michèle Rivasl, « il faut créer une commission d'enquête représentative de la population, exiger la transparence du dossier, recenser les pratiques qui ont eu lieu concernant les stériles et les résidus ».

Quant au problème du réaménagement des sites existants, « il faut le régler avant de s'attaquer au problème du stockage », a-t-elle préconisé. Le projet de stockage n'était pas à



COGEMA projette sur ce site le stockage d'uranium apauvri produit à Pierrelatte.

l'ordre du jour, comme l'a fortement précisé le président de la Fédération limousine pour l'étude et la protection de la nature, Jean-Claude Bollinger.

Mais à l'heure du « débat » plutôt houleux, il a évidemment été question du projet de déposer 265.000 tonnes d'uranium appauvri sur le site de Bessines, et du calcul de « l'activité » de ces produits.

COGEMA, a-t-il été expliqué, adapterait le tonnage en fonction de la quantité de radioactivité des fûts, de manière à ne pas dépasser les 100.000 curies, au delà desquels le site de stockage deviendrait installation nucléaire de base (INB).

« L'entreprise ne doit pas être seule à contrôler l'activité des produits », ont affirmé les

représentants peu confiants de la CRIL-Rad.

1) Association de scientifiques créée au lendemain de la catastrophe de Tchernobyl, et basée à Valence (Drôme).

2) Prélèvements et mesures réalisés de janvier à septembre 1993 sur le site SIMO de Bessines et sur les sites de Montmassacrot, Bellezane et Puy-de-l'Age.

— Un dossier pour le public

COGEMA a mis à la disposition du public un dossier d'information, à l'occasion du dépôt en enquête publique du projet d'entrepasage d'uranium appauvri.

Il s'agit d'une synthèse du document détaillé actuellement consultable à la mairie de Bessines.

Il est aussi possible de l'obtenir, « ainsi que toute information complémentaire » précise l'entreprise, en téléphonant au 05.04.35.42.



Une salle des fêtes de Bessines bien remplie et partagée.

21/11 LM

Les principales conclusions

NOUS évoquons ci-dessous les principales observations et commentaires que la Crie-Rad avance sur la base de son travail.

Une région naturellement à risque. — La radioactivité, même naturelle, n'est pas inoffensive. De par les teneurs naturellement élevées en uranium du sous-sol, les populations du secteur minier sont donc exposées à un risque sanitaire plus élevé que dans d'autres régions de France. A cette situation naturelle vient s'ajouter l'impact des activités Cogéma et Simo. L'exploitant a souvent utilisé l'argument de la forte radioactivité naturelle locale pour banaliser l'augmentation des niveaux de radioactivité du fait des activités minières. Une démarche aberrante du point de vue sanitaire : il conviendrait au contraire de faire preuve d'une vigilance toute particulière afin de ne pas augmenter l'exposition d'une population déjà trop exposée.

Plusieurs INB potentielles. — En dépit des importantes activités

des déchets stockés dans différents sites (Bellezane et Brugeaud notamment), aucun des sites de la division minière n'est classé dans la catégorie des installations nucléaires de base. Une situation probablement due au fait que l'exploitant et l'administration ont longtemps considéré qu'il ne s'agissait pas de déchets radioactifs.

Modalités de stockage insuffisantes. — Les radioéléments que contiennent ces déchets sont beaucoup plus aisément transférables à l'homme que lorsqu'il s'agissait d'une roche compacte et profonde : le gaz radon peut plus aisément parvenir à l'air libre, l'envol des poussières radioactives est facilité, ainsi que la solubilisation des radioéléments ou le transport de fines particules par les eaux. Les sites de stockage constituent des installations à risque qui nécessitent une gestion adaptée et l'évaluation précise des risques radiologiques et sanitaires qu'elles induisent.

Radon : un risque sanitaire supérieur aux limites régle-

mentaires. — L'augmentation des concentrations en radon à proximité du site Simo est manifeste. Sur la route de Lavau-grasse, l'exposition ajoutée (c'est-à-dire induite par les activités Cogéma), correspond à plus de trois fois la limite fixée par la réglementation. Au niveau du village, une fraction notable de cette limite est atteinte (de 20 à 96%). Les valeurs mesurées dans l'école maternelle de Bessines (avant les travaux) sont dues à l'utilisation de stériles ou résidus miniers du remblai sous la dalle de l'école. Ces valeurs correspondaient à des niveaux de risque supérieur aux limites qui marquent le seuil du risque "tolérable".

Impact sur les ruisseaux. — Les rejets liquides des sites du Puy-de-l'Age et de Bellezane ont conduit dans les ruisseaux récepteurs à une contamination très importante des sédiments et plantes aquatiques. La contamination du cours de la Gartempe est également manifeste : l'impact des rejets est mesurable

jusqu'au confluent avec la Brame. **Non-respect des prescriptions réglementaires.** — Le réseau de surveillance et le système de calcul de l'exposition ajoutée mis en place par le CRPM-Algade est totalement inadapté : absence de points de référence, emplacement non pertinent des stations de mesure, déplacement des stations, disparition des résultats. Cela conduit à laisser croire que l'impact des installations est négligeable, ce qui est en contradiction avec les mesures relevées par Crie-Rad. D'autre part, les infractions qui transparaissent dans les tableaux de mesures transmis par l'exploitant à l'administration ne semblent pas avoir été relevées ni sanctionnées. L'exploitant abuse ainsi d'une situation d'auto-contrôle qui n'a pas été soumise à des procédures de vérification de la part de l'administration.

Des risques liés à la pollution des eaux souterraines. — Lorsque l'on évoque la protection sanitaire à long terme, le point le plus important réside dans le fait

que ni le confinement des résidus de traitement ni la protection des eaux souterraines n'ont été suffisamment pris en compte. A ces risques de pollution diffuse et à long terme de ces eaux, s'ajoutent ceux qui sont liés à l'instabilité des ouvrages. En particulier, il ne semble pas que des garanties aient été prises pour s'assurer de la capacité du pied de digue du Brugeaud à résister à une crue millénaire de la Gartempe (voir le rapport Barthélémy).

Dans un rapport concernant le site de Montmassacrot, on peut lire par ailleurs : « Les risques présentés par le stockage des résidus à Montmassacrot tiennent essentiellement à l'aspect physique du matériau qui se présente sous forme de fines particules. C'est donc essentiellement un problème de stabilité qui pourrait éventuellement se poser, après comblement complet, avec comme conséquence éventuelle un glissement de terrain vers le talweg au sud de l'excavation dans lequel il n'y aucune installation sensible... ».

MINIER DE LA CROUZILLE (HAUTE-VIENNE)

21/11 EC

Crii-Rad : « Nous n'avons pas droit à l'erreur »

Samedi à Bessines les responsables de la Crii-Rad ont présentés les résultats de leur étude sur le site minier de la Crouzille. Un exercice de style qui ne convaincra peut-être pas tout le monde mais qui aura eu le mérite d'alimenter le débat de manière sereine.

Commission de recherche et d'information indépendante radioactivité (Crii-Rad) les associations de la commission d'information (CLI) choisi de jouer la pédagogie sabbatien en convoquant des fêtes de Bessines (Haute-Vienne) une « illégale » disent les tracteurs — afin de publier les résultats de l'étude et financée par le conseil régional et le général, concernant les lieux du bassin de la Crouzille quarante ans d'exploitation par COGEMA. Exercice difficile n'adresse à un qui n'a pas toujours de scientifique né à la maîtrise des données ayant la radioactivité et plus délicat que les qui alimentent le depuis plusieurs sont pas toujours du sceau de la Mais estime Michèle Rivas, la présidente de la Crii-Rad, face à la tâche, « il y a deux attitudes qui consistent à ne pas comprendre, il faut écouter ».

INB or not INB ?

Devant un auditoire fourni et somme toute serein bien que partagé entre sympathisant ou non aux thèses des associations, Bruno Charreyron, responsable du laboratoire Crii-Rad, qui a lui-même procédé aux prélèvements sur le terrain et aux analyses, a tout d'abord rendu compte de son travail et de ses résultats. On peut en retenir que selon Crii-Rad, les stérils et résidus de l'exploitation, dont certains présentent encore une radioactivité suffisante pour être considérés comme de véritables déchets radioactifs ne sont pas stockés de manière satisfaisante. Ainsi, la Crii-Rad dit que dans « la mine à ciel ouvert de Bellezane où 1,2 million de tonnes de résidus est stockée, on peut estimer l'activité équivalente à 8.000 curies. Dans la mine du Brugeaud (5,8 millions de tonnes) l'activité doit être supérieure à 71.000 curies ». Or le seuil de classement d'un site en Installation Nucléaire de Base (INB) est de 1.000 curies.

Pourtant aucun site de la division minière n'est classé dans cette catégorie. Il n'y a pas là qu'une question de définition. Le clas-

sement en INB implique des contraintes de confinement et de surveillance bien plus drastique que pour les installations non classées. « Dans une galerie — raconte Bruno Charreyron — nous avons trouvé des boues infiltrées provenant de Bellezane qui n'est donc pas étanche. Si le site était classé en INB, l'étanchéité serait obligatoire ».

Autre inquiétude de la Crii-Rad, celle qui concerne les eaux. Actuellement, reconnaît-elle, le traitement de l'eau qui ruisselle sur les versants et les sites de stockage est efficace. « Mais si COGEMA contrôle l'eau autour des sites, cela ne garantit pas la qualité des eaux qui s'infiltrent et qui ressortent plus loin ». Et que se passera-t-il quand on arrêtera le pompage et le traitement de l'eau ? Interroge-t-elle par ailleurs. Reste aussi le problème de la Gartempe dans laquelle se jettent tous les ruisseaux du site. « Les sédiments que l'on trouve juste après les rejets — explique Bruno Charreyron — sont quasiment des déchets radioactifs. Ils n'ont rien à faire dans un ruisseau ».

Enfin, en matière de radon dont on retrouve souvent des concentrations supérieures à la réglementation, ou d'impact des poussières, la Crii-Rad note des risques sanitaires et l'absence des mesures parfois simples qui permettraient de limiter ce risque.

Pas d'emballement

Pour Michèle Rivas qui tirait les conclusions de cette enquête, « il faut revoir la copie du système de surveillance sur lequel est basé la radioprotection de la population » en terme d'évaluation des risques et



de modalités de confinement des substances radioactives comme en terme de pouvoir de contrôle qui ne doit pas être laissé entre les seules mains de l'exploitant au risque de voir prévaloir la seule logique économique.

Mais la priorité aujourd'hui selon la présidente de la Crii-Rad est bien de stopper le réaménagement des sites. « Nous on dit attendez, ne nous emballons pas. Sur quel cahier des charges doit-on s'appuyer ? On dit arrêtez le réaménagement avant de savoir quelles mesures de protection et de contrôle il faut mettre en œuvre. On fait des choix sur des milliers d'années. Si on se trompe aujourd'hui, ce sera trop tard après (...) Il ne s'agit pas de faire la guerre à COGEMA mais on ne peut pas lui faire confiance comme ça. Il faut faire les choix de manière tranquille avec toutes les garanties (...) Il va falloir être draconien sur les organismes de contrôle. COGEMA doit contrôler mais d'autres organismes doivent aussi

faire ». Car la clé pour Michèle Rivas, réside dans la plus grande transparence.

La transparence, un élément qui sont en droit de réclamer population et élus et au service duquel a été mise en place la commission locale d'information. On attend donc que celle-ci puisse enfin donner ses conclusions. Ce pourra être fait prochainement avec le rapport que doivent rendre les experts qu'elle a nommé et qui seront la semaine prochaine dans le laboratoire de la Crii-Rad afin d'étudier le travail et les modalités d'évaluation de ce dernier. Ils seront alors en mesure de comparer les études réalisées par Algac (laboratoire COGEMA) d'un côté et Crii-Rad de l'autre.

Thierry FOULOUNOU



RADIOACTIVITÉ

Crii-Rad : « Population et élus doivent exiger des garanties »

Impact des activités minières sous-estimé; normes parfois dépassées; réglementation inadaptée et pas toujours observée : l'étude Crii-Rad invite à la vigilance.

EXPLIQUANT son travail dans une salle des fêtes de Bessines bien remplie et partagée, la Crii-Rad ne laisse guère de place au doute : selon elle, en effet, les activités d'extraction et de traitement du minerai d'uranium présentent un impact manifeste, au point de conduire au dépassement des normes sanitaires dans certains cas. Un impact sous-estimé tout au long de presque cinquante ans d'exploitation en raison d'un mécanisme qu'un auditeur décrira par une formule très parlante : « C'est comme si l'Etat légiférait sur les cigarettes en consultant exclusivement les producteurs de tabac ».

Pour cette séance parallèle de la Commission locale d'information, organisée par la Flepna, les représentants de l'administration et Cogéma étaient absents, estimant qu'ils n'ont pas à répondre à l'invitation d'un groupe d'associations. Mais nombre d'élus étaient présents, notamment des conseillers généraux (Bernard Brouille, Gérard Lamardelle, René Rebière, Philippe Pauliat-Defaye), ainsi que Jean-Marie Brachet, le président de la CCI. Entre défenseurs de l'environnement et défenseurs de Cogéma, qui s'échangeront quelques piques verbales et s'affronteront à l'applaudimètre, beaucoup d'auditeurs simplement attentifs.

Bruno Charreyron, le responsable du laboratoire indépendant, rappelle les prélèvements d'échantillons et mesures effectués de janvier à septembre 93, précisant en termes aussi accessibles que possible techniques et méthodologies. Ces mesures, confrontées à l'examen minutieux des documents et indications fournis par Co-



Bruno Charreyron, Michèle Rivasi et Jean-Claude Bollinger, président de la Flepna (de gauche à droite).

prescriptions réglementant les activités de la division minière de La Crouzille, permettent à la Crii-Rad de livrer une série de conclusions sévères. Certes, elles ne peuvent encore être considérées comme parfaitement avérées, puisque il appartient à Cogéma de s'expliquer, voire d'apporter la preuve d'éventuelles contre-vérités, la Crii-Rad se disant prête à ce débat.

En termes de comportement, cette étude montre, selon

rendre des comptes sur sa méthodologie et ses techniques. « Nous avons pu mettre en évidence qu'elle doit revoir la copie de son dispositif de surveillance et de ses méthodes de confinement, indique-t-elle. Les Drire n'ont eu que très peu de moyens et ses ingénieurs manquaient de la formation spécialisée nécessaire pour pouvoir contrôler autant d'installations diverses avec quelque efficacité. Aujourd'hui, on parle de réaménagement et de mise en sécurité : d'accord, mais sur la base de quel cahier des charges ? ».

Aux yeux de la présidente de la Crii-Rad, les élus et la population doivent faire preuve de la plus grande vigilance sur ce point. Pour assurer la transparence sur tous les dossiers, elle préconise la mise en place d'une commission de contrôle dans laquelle la population sera représentée par des élus et des responsables associatifs, avec la participation de l'administration et de Cogéma. Il convient aussi de recenser les pratiques passées sur les stériles et d'autres résidus. « Et, de toute évidence, il faut régler le problème du réaménagement avant d'examiner tout nouveau dossier de stockage »...

En réponse à Gérard Lamardelle, qui s'interroge sur les conséquences de ces affaires sur l'image de la région, Michèle Rivasi répond sans ambages : « Plus vous exigerez et obtiendrez de garanties, plus vous serez crédibles et plus la confiance se manifestera; plus vous vous réfugierez dans un "cachez ces mines que je ne saurais voir", plus le soupçon grandira et plus l'image de marque de la région se dégradera. »

Les élus limousins rencontrent Jean Syrota vendredi

« Chantage ou non-chantage ? » Pour obtenir des précisions sur les conditions qu'est censées poser Cogéma, dans le cadre de son projet de stockage de déchets nucléaires sur le site de Bessines, une délégation d'élus limousins, Robert Savy et Jean-Claude Peyronnet en tête, rencontreront vendredi le PDG de la société, Jean Syrota. Les présidents des Conseils régional et général seront accompagnés de plusieurs maires de communes concernées.

Il s'agira notamment de connaître dans quelle mesure l'entreprise compte maintenir sa présence en Limousin, indépendamment du projet proprement dit. Le « ça ou rien » qu'avait sous-entendu Jean Syrota il y a

deux ans a laissé, et laisse toujours, les élus circonspects. « Il y a trois choses qu'il faut bien distinguer, explique Robert Savy : Les déchets, le traitement des sites abandonnés et la volonté de Cogéma de se maintenir chez nous. Nous souhaitons qu'il n'y ait pas amalgame. Je n'arrive pas à croire que le président d'une entreprise, publique à plus forte raison, puisse faire pression de cette manière. En plus, si le stockage des déchets était accepté, qui nous dit que Cogéma tiendrait ses promesses par la suite ? »

Le président de la région devrait aussi profiter de cette rencontre avec Jean Syrota, prévue depuis plusieurs semaines, pour rappeler sa position personnelle sur le projet. « Je n'en perçois

pas les avantages, mais je crois en discerner les inconvénients. Je suis au moins sûr de l'impact que peut avoir une telle chose sur le tourisme. Nous avons en charge l'image de la région. Si ces inconvénients se manifestent, ils seront sans commune mesure avec la douzaine d'emplois annoncés. Par ailleurs, nous n'avons aucune assurance que ces déchets seront un jour en mesure d'être traités (NDLR : le procédé reste encore à inventer). Et que s'ils le sont, plus tard, cela se fera chez nous. »

Les collectivités n'ayant dans cette affaire aucun pouvoir de décision, elles ne pourront que se contenter de faire entendre leur voix.

24/11 EC

STOCKAGE DES DÉCHETS NUCLEAIRES

Opposition de M. Rigout

Marcel Rigout, ancien ministre et vice-président du conseil général, a fait part de son opposition au projet de la COGEMA d'installer dans le département une unité de stockage de déchets nucléaires.

« Pourquoi », s'interroge-t-il, « après avoir eu les inconvénients de l'extraction, après n'avoir recueilli qu'une faible partie de la valeur ajoutée, subissons-nous les nuisances de dangereux déchets en bout de chaîne ? ».

Et de poursuivre : « Il en résulterait pour le moins un effet déplorable, particulièrement préjudiciable en terme d'image. Il me semble logique que ces déchets soient traités sur leur site de production à proximité immédiate ».

Selon Marcel Rigout, COGEMA a « exploité » notre département comme une « colonie » et l'a « laissée tomber lorsqu'il y a eu plus d'argent à gagner ailleurs ». « Nous voici confrontés aujourd'hui à un nouveau chantage à l'emploi. Quelle confiance doit-on lui accorder », ajoute-t-il.

Pour Marcel Rigout l'expérience a montré que COGEMA a un comportement plus « suffisant que transparent », ce qui, souligne-t-il, « ne plaide pas en faveur de nouvelles concessions ». S'agissant de l'évaluation du risque sanitaire sur les sites actuels, ainsi que leur réhabilitation, l'ancien ministre affirme qu'« il est indispensable que le processus engagé soit mené à bien dans les meilleures conditions et permette de faire toute la clarté et d'aboutir à des réhabilitations de sites exemplaires ».

Marcel Rigout déclare ainsi qu'il fera valoir son point de vue à la séance du conseil général consacrée à ce dossier en décembre prochain. « Il ne me semblerait pas judicieux de prendre une position contraire à celle déjà exprimée par le conseil régional », précise-t-il.

24/11 CL

STOCKAGE D'URANIUM

Marcel Rigout est contre

Marcel Rigout, vice-président du Conseil général, vient de faire connaître sa position sur le projet de stockage d'uranium appauvri à Bessines. Il y est résolument hostile et s'en explique.

Le projet de Cogéma d'installer en Haute-Vienne une unité de stockage d'uranium appauvri fait l'objet d'un vif débat. Marcel Rigout, membre du Conseil économique et social, vice-président du Conseil général, tient à faire savoir qu'il s'oppose formellement à ce projet.

Il explique : « Pourquoi, après avoir eu les inconvénients de l'extraction, après n'avoir recueilli qu'une faible partie de la valeur ajoutée, subissons-nous les nuisances de dangereux déchets en bout de chaîne ? Il en résulterait pour le moins un effet déplorable, particulièrement préjudiciable en terme d'image. Il me semble logique que ces déchets soient traités sur leurs sites de production ou à proximité immédiate ».

L'ancien ministre fait observer : « Cogéma a exploité notre département un peu comme une « colonie » et l'a laissé tomber lorsqu'il y a eu plus d'argent à gagner ailleurs, nous voici confrontés aujourd'hui à un

nouveau chantage à l'emploi. Quelle confiance doit-on lui accorder ? L'expérience de nos relations passées, le comportement de Cogéma, plus souvent suffisant que transparent, ne plaident pas en faveur des nouvelles concessions ».

Pour le chef de file de l'ADS, s'agissant de l'évaluation du risque sanitaire sur les sites actuels ainsi que de leur réhabilitation, il est indispensable que le processus engagé soit mené à bien dans les meilleures conditions et permette de faire toute la clarté et d'aboutir à des réhabilitations de sites exemplaires ».

Evoquant l'attitude que le Conseil général sera amené à adopter début décembre sur cette affaire, Marcel Rigout souligne : « Il ne me semblerait pas judicieux de prendre une position contraire à celle déjà exprimée par le Conseil régional du Limousin ».

Un aller-retour pour un statu-quo

Robert Savy, Jean-Claude Peyronnet, Stéphane Veyriras et Bernard Brouille ont pris l'avion, hier, pour rencontrer les dirigeants de la COGEMA, à Vélizy, et tenter d'en savoir plus sur le projet de stockage d'uranium. Peine perdue.

«**P**OUR être déçu, il faut avoir eu une grande confiance au départ». Lâchée dans un sourire qui fait contre mauvaise fortune bon cœur, cette phrase du président du Conseil régional, Robert Savy, à sa descente de l'avion de Paris, hier soir, à Limoges-Bellegarde, résume assez bien le sentiment d'impuissance des quatre élus limousins qui avaient fait le voyage de Vélizy, à la rencontre de Jean Syrota, le PDG de la COGEMA.

Partis pour en savoir plus sur le projet de stockage d'uranium appauvri, dont l'enquête d'utilité publique est actuellement en cours, Robert Savy, Jean-Claude Peyronnet (président du Conseil général), Bernard Brouille (maire de Bessines) et Stéphane Veyriras (conseiller général de Nantiat) sont revenus sans rien de plus qu'ils ne savaient déjà.

«Les responsables de la COGEMA ont confirmé leur position, nous leur avons confirmé nos interrogations, expliquait le patron de la région. Ils ont protesté de leur volonté de réaménager le site dans les meilleures conditions de sécurité.

» Mais, il est clair qu'il n'y a aucune perspective industrielle sur le site de la SIMO à Bessines ».

Bref, une heure et demie



Jean-Claude Peyronnet, Robert Savy et Bernard Brouille à leur descente de l'avion d'hier soir. Une heure et demie d'entretien, à Vélizy, avec les dirigeants de la COGEMA et pas un gramme de neuf dans leurs porte-documents.

d'entretien pour un statu-quo, entre une entreprise qui tient à réaliser son projet de stockage d'uranium appauvri mais n'envisage pas d'installer de nouvelle unité sur le site, et des élus qui trouvent que tout cela est un peu chiche et réclame, à tout le moins, un effort de transparence.

«Nous avons particulièrement insisté sur ce point, poursuivait Jean-Claude Peyronnet.

» Pour le reste, on n'a rien de

neuf. Les dirigeants de COGEMA nous ont expliqué que, compte tenu des cours actuels de l'uranium, qui sont très bas, ils n'entendent pas investir dans de lourds projets.

» On n'est donc pas près de voir se construire une usine de traitement des déchets avant une dizaine d'années, à moins que les cours ne connaissent une remontée spectaculaire ». Les responsables politiques, un tantinet désabusés, s'attache-

ront à informer de ces nouvelles qui n'en sont pas leurs assemblées respectives. Ce devrait être le cas pour le Conseil régional, dans le cadre du débat budgétaire des 15 et 16 décembre prochain, alors que le président du Conseil général de la Haute-Vienne, Jean-Claude Peyronnet, tiendra une réunion à huis clos dans les prochains jours.

CO.-CR.-H.V.

LA CROUZILLE 26/11 EC

Jean Syrota ne rassure pas les élus locaux

Robert Savy, président du conseil régional Limousin ; Jean-Claude Peyronnet, président du conseil général de la Haute-Vienne et les maires des communes situées sur la division minière de La Crouzille, ont rencontré, hier, Jean Syrota, P-DG de COGEMA.

A leur retour à Limoges, les élus ont indiqué que les responsables de COGEMA avaient confirmé leurs positions, affirmant leur volonté de réaménager le site dans les meilleures conditions et précisant que le projet de stockage ne présentait pas d'inconvénients.

Un discours qui n'a pas complètement convaincu les élus qui ont, de leur côté, renouvelé leurs questions quant aux garanties présentées par COGEMA.

La seule qu'ils ont obtenue concerne l'absence de perspective industrielle sur le site de La Crouzille...

FLEPNA *01/12*

Déchets *PC* nucléaires : Une audition publique

Dans le cadre de l'enquête publique qui a lieu jusqu'au 19 décembre et concerne le projet Cogéma d'entreposage de 265.000 tonnes d'uranium appauvri (dossier déposé en mairie de Bessines et en préfecture de Limoges), les associations opposées à ce projet organisent, le samedi 10 décembre, à l'hôtel de région, de 10 heures à 22 heures, une audition publique.

Tous les citoyens qui voudront publiquement faire connaître leur choix (pour ou contre le projet Cogéma), sont invités à intervenir et à exposer leur point de vue. Cette audition publique (démarche par ailleurs courante au Canada où elle est organisée par les pouvoirs publics), constituera une première en France.

Les organisateurs, conscients des hésitations motivées de certains témoins, se proposent de recueillir sur une ligne téléphonique : 55.64.60.24. (de 11 heures à 14 heures avec un correspondant, ou de 18 heures à 22 heures sur répondeur) les témoignages de ceux qui ne pourront se déplacer le

10 décembre à l'hôtel de région.

PROJET D'ENTREPOSAGE DE BESSINES

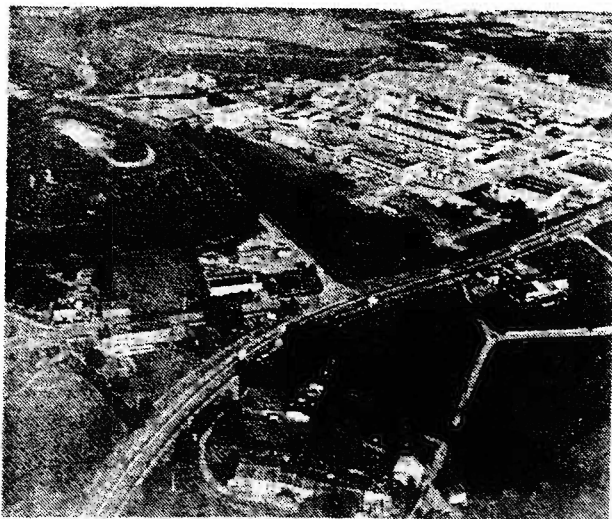
CGC-COGEMA : « Priorité information et emploi »

Le projet d'entreposage d'uranium appauvri à Bessines a fait couler beaucoup d'encre. Pour la première fois, les cadres de la CGC s'expriment publiquement.

L'ENQUETE publique pour le projet d'entreposage de 265.000 tonnes d'uranium appauvri sur le site de l'ancienne usine SIMO de Bessines, a été lancée le 18 novembre. La CFE-CGC qui, jusqu'à présent, n'était pas entrée dans le débat, se décide à sortir du silence. « La question, déclare Jean-Michel Gay, président de l'Union des syndicats ETAM (employés techniciens agents de maîtrise) Mines, c'est de savoir si ce projet est dangereux pour la population et l'environnement. La CFE-CGC entend s'exprimer en toute objectivité sur le sujet.

« Le mode d'entreposage proposé est bien maîtrisé par la COGEMA », affirme J.M. Gay, s'appuyant sur l'expérience de Pierrelatte.

« Par ailleurs, poursuit-il, la mise en commun des compétences des unités déjà présentes à Bessines dans le domaine de la surveillance des risques radiologiques permet d'apporter un potentiel de connais-



◆ Le site de Bessines.

ances nécessaires dans l'exploitation de ce projet », projet dont « les analyses démontrent qu'il ne présente aucun effet dommageable sur l'environnement ».

Et le responsable syndical d'arguer de la grande transparence qui a présidé à la mise en place du projet, avec visites, exposi-

tions, informations.

Il s'élève également contre les allégations comme quoi « le fait d'appartenir à une structure industrielle interdit toute objectivité » (allusion à ALGADE). Face aux compétences des services de COGEMA, M^r Gay estime que « des sources d'informations indépendan-

tes ne sont pas suffisantes pour justifier une meilleure compétence ».

Les cadres répondent également à ceux qui accusent COGEMA de chantage, celui qui consisterait à subordonner le maintien sur place des laboratoires ALGADE, SEPA et quelques autres, en tout 120 à 130 emplois, à l'acceptation du projet d'entreposage. Ils mettent en avant la volonté de COGEMA de conserver des activités à Bessines, n'hésitant pas à interpeller les collectivités : « Quels sont leurs projets ? ».

Mettant en garde contre des « propos excessifs trisant parfois la diffamation », contre l'amalgame entre projet d'entreposage et réaménagement des sites, les cadres de la CFE-CGC font confiance à l'enquête publique pour « revenir à la raison et travailler avec tous ceux qui ont compris que l'intérêt économique et la sauvegarde des emplois passent par le dialogue ».

Claude TOULET

PROJET GOGEMA

Les Verts mettent le préfet en cause

Les Verts ont dénoncé, hier, « le durcissement extrême du préfet » au cœur de la procédure d'enquête publique sur le projet d'entrepôtage d'uranium appauvri voulu par COGEMA, à Bessines. La préfecture répond par le silence.

LES écologistes de la Haute-Vienne sont verts... de rage. A les écouter, le préfet de région, Bertrand Landrieu, serait la raison de cette soudaine et violente poussée d'adrénaline.

Ils ont exposé, hier matin, à Limoges, le pourquoi de ce courroux lors d'une conférence de presse menée tambour battant par Jean Daniel (président des Verts 87), Jacques Lamaud (conseiller régional) et Aline Biardeaud (adjointe à la mairie de Limoges). Des mots durs ont été prononcés à l'endroit de l'autorité préfectorale...

Ces trois responsables ont d'emblée tenu à placer leur intervention « sur le terrain politique ». Ils ont regretté et fustigé « l'attitude du préfet » coupable, à leurs yeux, « d'entraver le travail des associa-

tions qui veulent faire connaître leur hostilité au projet de stockage COGEMA à Bessines ».

L'étincelle serait partie d'un collage d'affiches et de la pose de panneaux — sauvages — sur les bords de l'A20 dans la nuit du 2 au 3 décembre. Selon le compte rendu fait à la presse au siège de la rue Montmailler, les écologistes auraient été empêchés « par les forces de l'ordre à 4 heures du matin sur une autoroute déserte » de faire connaître leur point de vue à la population. Deux PV auraient même été dressés « pour stationnement illicite sur la bande d'arrêt d'urgence », dixit Aline Biardeaud.

NO COMMENT

Pour les écolos, tout procès d'intention qui pourrait découler de l'affichage sauvage ne

tient pas. « Nous sommes contre ce genre de pratique. Mais là, nous estimons que la gravité du dossier nous oblige à agir de cette façon. Nous nous sommes engagés (c'est inscrit au bas de chaque affiche, NDLR) à tout décoller au lendemain de la fin de l'enquête publique ». Les Verts ont écrit au maire de Limoges pour lui demander de ne pas entraver leur action...

Sortant enfin de cette guerre sur fond d'affiches, les Verts ont ajouté — par la voix de Jacques Lamaud — que COGEMA allait « quitter le Limousin corps et bien et qu'après quarante ans d'avantages, on allait entamer des milliers d'années d'inconvénients ». De son côté, le préfet n'a pas souhaité commenter les déclarations des Verts.

En attendant, les opposants « au projet de stockage de déchets radioactifs à Bessines » se retrouveront samedi dans la salle plénière du Conseil régional, pour une audition publique prévue non-stop, de 10 heures à 22 heures. Des projections, documentaires et témoignages rythmeront cette action de sensibilisation.

De son côté, interrogé dans l'après-midi, lors de la présentation du budget primitif 1995 du Conseil régional, le président Savy a tenu à écarter toute tentative de récupération. « Il est normal que chacun puisse s'exprimer. Mais dans ce cas précis, la Région prête le bocal, c'est tout ! Elle n'a pas à assumer les propos qui pourraient être tenus. Nous ne cautionnons personne dans cette affaire-là ».

GRANDES VILLES

LA MONTAGNE 07/12

Panneaux publicitaires et audition publique

Décidées à employer tous les moyens pour poursuivre leur combat contre la perspective de l'entreposage de déchets d'uranium à Bessines-sur-Gartempe, les associations antinucléaires vont même jusqu'à s'exprimer massivement par voie d'affichage.

Les associations antinucléaires, opposées au projet d'entreposage d'uranium appauvri sur le site de Bessines-sur-Gartempe, multiplient les actions de sensibilisation du grand public. Elles ont fait le point hier, à la Maison de la Nature, siège de la FLEPNA.

Dernière initiative en date, la pose de panneaux d'affichage réglementaires sur l'agglomération de Limoges. Une quinzaine d'entre eux sont visibles, comme sur le boulevard Saint-Maurice ou sur la route de Périgueux. L'opération se chiffre à environ 8.000 F.

Le collectif d'opposition au stockage de déchets radioactifs à Bessines-sur-Gartempe a fait appel à une douzaine d'artistes de la région. Ceux-ci se sont engagés personnellement dans cette action en concevant et en réalisant des œuvres originales de 1,50 m x 2,60 m qui sont présentées sur des panneaux d'affichage publicitaire sur Limoges, Compreignac, Bonnac-la-Côte, jusqu'au 13 décembre.

AVEC LE CONCOURS D'UNE DOUZAINÉ D'ARTISTES

Ainsi, une quinzaine d'affiches ont pu être réalisées avec comme thème commun : « Limousin, terre de création ou poubelle nucléaire ? ». Ont participé à cette action, les artistes suivants : Marielle Genest, Claude Gérard, Hassan, Marie-Reine Jouanin, Véronique Le Dault, Francis Davoute, Chantal Maille, Isabelle Meyer, Patrick Pouvalour, Max Rastouil, Damienne, Bernard Bogusz, Julien Bogusz (12 ans).

Le reportage photographique de cette action a été réalisé par Yves Lapeyre.

Par ailleurs, les différentes

associations préparent leur audition publique. Cette réunion non-stop, calquée grosso-modo sur le modèle canadien, doit durer une douzaine d'heures. Le rendez-vous est fixé au samedi 10 décembre, de 10 heures à 22 heures, dans l'enceinte du Conseil régional à Limoges.

De son côté, la Confédération paysanne fait savoir son opposition au projet de stockage des déchets. Pour elle, « cela va entraîner une dévalorisation de tous les produits agricoles régionaux et remettre en question les labels de qualité limousins ».

LE PROGRAMME DE LA JOURNÉE PUBLIQUE

A 10 heures, ouverture de l'audition publique, le doyen Michel Prieur, président de la SFDE : « Pourquoi une audition publique ? », « Aspects juridiques déchets-droits de l'environnement ». A 10 h 30, projection d'un film : « Uranium en Limousin », réalisé par Thierry Lamireau. A 11 heures, docteur Martine Deguillaume : « Evolution des normes de radioprotection, effets biologiques des faibles doses ». A 11 h 20, témoignages : Peter Diehl, spécialiste allemand de l'étude des sites miniers uranifères, intervention sur le site de Bessines projection vidéo 10 m, témoignages et prise de position du public ; à 12 heures, la matière première du nucléaire COGEMA, projection vidéo 12 mn ; à 12 h 15, témoignages.

A 14 heures, Jean-Marc Lavieille, maître de conférence, droit public : « Pourquoi une audition publique ? », « Le principe de précaution ». A 14 h 20, témoignages. A 14 h 30, « Uranium », film canadien, version en français. A 15 h 20, Perline,

« Audition publique au Saakatchewan », journaliste à la revue « Silence », Michèle Garnier, CRIL-RAD Marche-Limousin, passage à Bessines des militants du Saaskatchewan. A 15 h 30, témoignages simultanément retransmis, salle plénière du Conseil régional, salle de presse, conférence de presse : Bruno Barrillot, CRDPC ; Yves Lenoir, ingénieur à l'Ecole des Mines, animateur de Bulle Bleue ; U appauvri : quelle provenance ? A 16 h 15, Jean-Louis Bugarel, rédacteur et animateur d'Info Uranium et Action Environnement, les sites miniers français ; à 16 h 45, COGEMA, la matière première de la PUB ; à 17 heures, Aline Biardeaud, FLEPNA, la CLI restreinte ; à 17 h 10, témoignages, public dans la salle 30 mn, stop Civaux, coordination Vienne-Charente, 10 mn. A 17 h 40, « Crème nucléaire », projection vidéo de 20 mn, sur un site lituanien de concentration de l'uranium, reportage projeté dans l'émission de Jean-Marie Cavada, « La marche du siècle ».

A 18 h 10, Aline Biardeaud, aperçus des rapports Le Déault et Barthélémy. A 18 h 20, Jean-Claude Bollinger, président de la FLEPNA, le comité départemental d'hygiène ; à 18 h 30, témoignages, public dans la salle. A 18 h 40, Thierry Lamireau, projection de diapositives, rétrospective. A 19 h 10, docteur Martine Deguillaume, « La dignité antinucléaire », ouvrage à paraître. A 19 h 25, « Uranien en Limousin », projection vidéo, film réalisé par Thierry Lamireau. A 20 h 05, témoignages, public dans la salle, témoignages enregistrés. A 20 h 30, « Uranium », film canadien, en version française. A 21 h 30, clôture de l'audition publique.

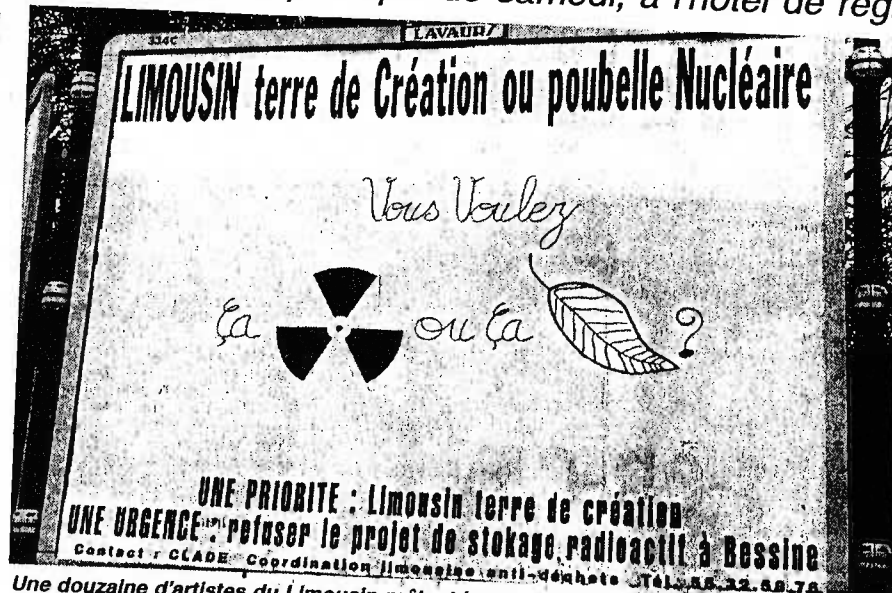
Projet de stockage Cogéma : L'épreuve de l'audition publique

En marge de l'enquête publique « opaque », les associations annoncent des « témoignages forts » lors de l'audition publique de samedi, à l'hôtel de région.

CERTES, l'audition publique (*) qu'organisent samedi une douzaine d'associations à l'hôtel de région à Limoges n'a pas de valeur légale. « Elle est cependant parfaitement légitime », estime Aline Biardaud (Flepn) qui rappelle que le projet Cogéma concerne « une terre meurtrie dont plusieurs rapports officiels soulignent qu'elle doit déjà assumer des servitudes lourdes pendant des milliers d'années ». Tout au long de la journée, simples citoyens, juristes, scientifiques et techniciens, du Limousin et d'ailleurs, apporteront des témoignages révélateurs du « passif » de l'exploitation de l'uranium comme de « l'opacité » du dossier soumis à l'enquête publique.

L'épisode de la « chasse aux militants » qui souhaitaient poser des panneaux au bord de l'A 20 dans la nuit de vendredi à samedi dernier, fournit l'occasion à Lionel Ragot (Association intercommunale d'information sur le nucléaire) de dénoncer « l'hypocrisie » de l'administration. « Nous avions prévenu de nos intentions, affirme-t-il; on nous a assuré qu'il n'y aurait pas de problèmes, moyennant quoi nous avons eu droit aux ennuis, contrôles et PV de flagrants délits ».

Un comportement « honteux » que les associations rapprochent de l'ambiance « odieuse » observée autour de l'enquête publique à la mairie de Bessines : « Il n'est déjà pas évident pour un citoyen d'aller rédiger son opinion sous la surveillance de cinq ou six gendarmes. Mais en plus, un adjoint au maire, retraité de Cogéma, et un représentant de l'association locale pro-Cogéma restent sur place quasiment en permanence, feuilletant le registre et ricant... » Les associations ont d'ailleurs l'intention de mettre en évidence les différents formes de



Une douzaine d'artistes du Limousin prêtent leur concours au Clade pour une campagne d'affichage sur Limoges, Compreignac et Bonnac-la-Côte, secteurs où l'afficheur dispose de panneaux. Mariele Genest, Claude Gérard, Hassan, Marie-Reine Jouanin, Véronique Le Dault, Francis Lavoute, Chantal Maille, Isabelle Meyer, Patrick Pouvalour, Max Rastouil, Damienne, Bernard Bogusz et Julien Bogusz (12 ans) ont ainsi réalisé une quinzaine d'œuvres originales dont le photographe Yves Lapeyre a tiré une collection de

pression recensées, « qui vont jusqu'aux menaces de mort, anonymement au téléphone ».

Sur le fond, l'audition publique va s'intéresser à quelques lacunes de l'enquête publique, qui lui confèrent un caractère « opaque ». Par exemple, un calcul simple permet d'évaluer le total de la production d'uranium appauvri, induite par la consommation du parc électro-nucléaire français : à la fin de cette année on en est à environ 100.000

tonnes et on atteindra au maximum 240.000 tonnes en 2010, ce qui correspond à 280.000 tonnes d'oxyde d'uranium appauvri. Or, le total des stockages annoncés par Cogéma à Bessines et Pierrelatte dépasse largement 400.000 tonnes. « D'où vient — ou viendra — la différence ? », interroge Michèle Granier.

« Et à qui appartiennent ces déchets ? », ajoute subsidiairement la représentante du Clade. La question n'est évidemment

pas neutre du point de vue juridique, d'autant que Cogéma explique dans une récente « Lettre de La Crouzille » que « l'électrique » sera amené à un moment indéfini à reprendre « son uranium appauvri ». Le Limousin devrait-il accueillir des déchets appartenant à des producteurs d'électricité étrangers et qui devraient de ce fait retourner dans leur pays d'origine ? S'agit-il de déchets liés au nucléaire militaire lesquels, par principe, ne relèvent

pas de la réglementation invoquée à Bessines comme à Pierrelatte ?

Une autre question, plus complexe, concerne directement le statut retenu pour le stockage. Simplifications : la définition légale de l'uranium appauvri renvoie à l'uranium naturel, lequel comporte trois composants appelés isotopes ; or, l'uranium appauvri annoncé à Bessines renferme un quatrième isotope, artificiellement fabriqué. Autrement dit, juridiquement parlant, le dossier d'enquête publique assimilerait abusivement le produit à stocker à de l'uranium appauvri, alors qu'il devrait relever d'une autre réglementation.

Au-delà de ces interrogations scientifico-juridiques — qui promettent bien du plaisir aux instances judiciaires administratives dans l'hypothèse où le projet obtiendrait le feu vert du préfet, — l'audition publique se verra surtout rassembler de « témoignages forts sur les pratiques de Cogéma », selon Thierry Lamiereau. Et l'auteur du film « Uranium en Limousin » de promettre des récits de situations vécues qui n'ont jamais été rendus publics.

Yves BOURGNON

(*) Dans le système nord-américain, l'audition publique (hearing) constitue une pièce centrale du dispositif d'enquête publique. L'exploitant présentant un projet doit répondre en public à toutes les questions qui peuvent lui être posées, en présence de la commission d'enquête. Samedi, les associations (qui recueillent toujours les témoignages au 55.64.60.24) ont naturellement invité Cogéma, le préfet, les élus, la commission d'enquête et l'ensemble des personnes intéressées. Mais, bien évidemment, chacun est libre d'y venir ou non.

Le ministère perplexé

Décidément, COGEMA ne fait pas un tabac avec son projet de stockage de déchets nucléaires, pas plus d'ailleurs qu'avec le réaménagement du site minier de La Crouzille. On est perplexé jusque dans les bureaux du ministère de l'Environnement. Bernard Devalois, vice-président du conseil régional Limousin, reçu mardi par M. Henry, sous-directeur de la prévention des pollutions et des risques au ministère, revient de Paris avec la conviction que l'entreprise nationale n'a pas convaincu son haut lieu.

Sur le projet de stockage d'abord, M. Henry a expliqué au conseil régional Limousin que les services du ministère, malgré de nombreuses demandes, avaient reçu le dossier de COGEMA que très récemment, et donc, qu'ils avaient pas encore pu

donner d'avis définitif. Le sous-directeur de la prévention des pollutions a, toutefois, selon Bernard Devalois, été sensible aux arguments et interrogations de la région sur la nature du projet : s'agit-il d'un entreposage, comme le dit COGEMA, qui contient donc la notion de provisoire ou de stockage, qui aurait alors un caractère définitif ; ainsi que sur la qualité des produits à stocker : s'agit-il de déchets ultimes ou pas ? Sur ce dernier point, il n'y a, pour M. Henry, aucune équivoque. Selon la réglementation, l'uranium 238 constitue bien aujourd'hui un déchet ultime, dans la mesure où les connaissances scientifiques et techniques actuelles ne permettent pas de les valoriser. Les prescriptions concernant leur stockage seraient donc bien plus contraignantes que s'il ne

s'agissait que de « matières premières ». Dans ces conditions, le dossier de COGEMA serait incomplet, puisqu'il ne contient aucune indication précise sur la durée du stockage, alors que, par définition, celui de déchets ultime est définitif et que, sans éléments de temps, il est impossible de définir les prescriptions réglementaires.

Cela ne veut pas forcément dire que le préfet n'autorisera pas le projet, à l'issue de l'enquête publique mais, à l'évidence, cela donne du poids aux arguments des opposants.

Sur la réhabilitation des sites miniers et plus particulièrement la mise en sécurité des lieux de stockage de résidus d'exploitation, tels que Le Brugeaud, le sous-directeur de la prévention des pollutions et des risques a indiqué qu'à l'is-

sue de la contre-expertise que réalise l'IPNS (Institut de protection et de sûreté nucléaire), la réhabilitation serait soumise à enquête publique. M. Henry a estimé que, dans ce cadre, il n'était pas envisageable que les prescriptions réglementaires ne tiennent pas compte de la norme d'exposition de 1 milliesievert/an, retenue internationalement et qui devrait être reconnue par la loi française prochainement. Or, COGEMA a bien construit son projet sur la norme de 5 milliesievert/an.

Il ne s'agit-là, a tenu à préciser l'élus limousin, que d'une position des services ministériels qui ne préjuge en rien d'une éventuelle intervention politique du ministre. « Nous allons maintenant demander les intentions du ministre », a conclu Bernard Devalois.

Bernard Devalois a « fait tilt » au ministère

Le vice-président du Conseil régional Bernard Devalois a rapporté hier qu'au ministère de l'Environnement, on était « surpris » par le dossier du projet de stockage d'uranium appauvri à Bessines. Remarques : « Selon la loi, il s'agit bien d'un déchet ultime. Et il faudra préciser la durée du stockage envisagée ».

A propos du projet de stockage d'uranium appauvri à Bessines, « l'argumentation que nous développons a fait tilt au ministère de l'Environnement », a affirmé hier Bernard Devalois, vice-président du Conseil régional. Il a rapporté à Limoges les informations qu'il avait récoltées lors d'un entretien, à Paris, avec le sous-directeur de la prévention des pollutions et des risques. Un peu « surpris », parce que « ils n'ont reçu le dossier que très récemment », déclare l' élu.

Deux points importants, selon ce qu'a expliqué Bernard Devalois ont fait l'objet de remarques du fonctionnaire : l'uranium 238, aux termes de la loi sur les déchets, semble bien devoir être considéré comme un déchet ultime. La loi définit le déchet ultime comme « ne pouvant être traité dans les conditions techniques et économiques du moment ». Ce qui, *a priori*, est le cas de cet uranium que la COGEMA, parlant d'une « matière première secondaire » éventuellement exploitable plus tard, souhaite stocker à Bessines.

D'autre part, a rapporté Bernard Devalois, « il faut que la COGEMA précise la durée du stockage ». « Si l'on est pas d'accord sur la nature des déchets, et si l'on ne sait pas pour combien de temps il serait stocké, ou si c'est un stockage définitif, il est impossible d'élaborer les prescriptions réglementaires ».

Le directeur « s'est posé la question » sur la façon dont l'administration pourra agir. Pour sa part, le vice-président du Conseil régional a annoncé

qu'il « déposerait des relevés chez le commissaire enquêteur » et qu'il espérait que l'assemblée régionale, lors de sa prochaine séance (jeudi et vendredi prochains), se prononcerait sur le sujet.

A propos de la « réhabilitation » des sites, la DRIRE (1) « a été sensibilisée ». « Il y aura enquête publique », a annoncé Bernard Devalois, précisant qu'une contre-expertise sur ces sites par l'Institut de protection de la sécurité nucléaire (IPSN) avait été rendue, et qu'elle était « en cours d'instruction ». « Je vais demander à rencontrer le DRIRE pour savoir la façon dont il compte agir ».

Au ministère, l' élu a demandé d'autres part à ce que la DRIRE du Limousin « soit renforcée, car elle manque de bras pour traiter ce dossier ». Il a été assuré que le ministre allait être saisi de cette demande.

Autre information : toutes les prescriptions devront se faire sur la base de la norme établie par la CIPR (Commission internationale de protection radiologique), concernant la quantité de radioactivité rejetée dans l'environnement. Cette norme divise par cinq le seuil admis dans la réglementation française. Mais la France l'appliquera d'ici trois ans, donc au ministère on considère qu'il faut d'ores et déjà en tenir compte pour les sites de Bessines.

L. M.

(1) Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

L'uranium appauvri est bien un déchet !

Une nouvelle pierre dans le jardin de l'enquête publique sur le projet Cogéma à Bessines. Et c'est le ministère de l'Environnement qui la lance, via le Conseil régional.

DÉCIDÉMENT, l'enquête publique ouverte sur le projet d'entrepasage de 265.000 tonnes d'uranium appauvri à Bessines vit un véritable calvaire : en confirmant à Bernard Devalois, vice-président du Conseil régional, que la « matière première » annoncée par Cogéma répond exactement à la définition légale d'un déchet ultime, le ministère de l'Environnement lui porte sans doute un coup décisif.

On se souvient en effet que Bernard Devalois, avait attiré l'attention de Michel Barnier sur ce dossier et sur celui de la gestion des anciens sites miniers, "reconvertis" en dépôts de déchets radioactifs. La réponse du ministre de l'Environnement s'est traduite par une récente rencontre avec M. Henry, le sous-directeur de la prévention de la pollution et des risques, apportant des éléments d'information capitaux sur les deux dossiers.

« Sur la question de la qualification de l'uranium appauvri, il s'est montré formel, indique Bernard Devalois ; en aucun cas Cogéma ne peut prétendre gérer un tel sous-produit sous l'appellation de "matière première valorisable" : la loi, qu'il a d'ailleurs consultée en notre présence, ne laisse planer aucun doute à ce sujet et il serait complètement irresponsable de prendre une décision favorable au projet en l'état actuel du dossier ». De fait, la loi Lalonde définit en ces termes un déchet ultime : « Un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction du caractère polluant ou dangereux ».

Selon Bernard Devalois, cet aspect fondamental « que le préfet s'est obstiné à refuser de prendre en compte », remet immédiatement en cause la pertinence de l'enquête publique. « Cogéma fait comme s'il s'agit d'un entrepasage provisoire, explique-t-il ; mais en pratique

l'entreprise ne fixe pas de durée pour cet entrepasage, une des conditions incontournables pour obtenir l'autorisation administrative. Et si l'on s'en tient aux indications fournies dans le dossier d'enquête publique, cette durée s'inscrirait dans une fourchette de 18 ans minimum à quelques dizaines ou pourquoi pas quelques milliers d'années... »

Il semble que cette prise de position du ministère de l'Environnement, seulement technique a priori, masque mal une réaction politique sur le fond. Il n'aurait pas été consulté le moins du monde ni même informé de ce projet sur un site déjà sensible, et le dossier ne lui serait parvenu que bien tardivement. Or Michel Barnier, qui vient justement d'intégrer à son cabinet Jacqueline Denis-Lempereur, journaliste spécialisée pure et dure au magazine "Science et Vie", ne veut visiblement pas donner l'impression de se satisfaire de la politique du fait accompli qui reste encore une des spécialités de la filière nucléaire, malgré ses proclamations de transparence.

Les autres éléments d'information fournis à Bernard Devalois semblent confirmer cette impression. Concernant notamment le « réaménagement » ou la « réhabilitation » des sites de la division minière, appellations plus ou moins officielles qui éliminent toute idée d'assainissement, le ministère contredit également fermement la position du préfet. « Il n'est pas concevable que les prescriptions réglementaires ne tiennent pas compte des recommandations de la Commission internationale de protection radiologique », peut ainsi affirmer le vice-président du Conseil régional.

Après plusieurs années d'atermoiements, la France vient en effet d'accepter d'intégrer à sa réglementation les nouvelles limites de dose annuelle auxquelles peuvent être exposées les populations. « Elles divisent les

anciennes par cinq, rappelle Bernard Devalois ; et dans une lettre adressée au président Robert Savy, le ministre de l'Industrie se prononce clairement dans le même sens. Mais le préfet exprimait son intention de passer outre et de s'en tenir à la réglementation actuelle... »

Enquête publique prolongée ?

Selon certaines sources, il semble que le président de la commission d'enquête ait dès à présent demandé au préfet une prolongation de l'enquête publique. Celle-ci devait initialement s'achever le 19 décembre.

Par ailleurs, la Flepna indique avoir recueilli environ 2.000 cartes-pétitions contre le projet Cogéma, auxquelles s'ajoutent 200 signatures transmises hier d'Italie et d'Allemagne par fax... Des chiffres qui n'ont rien de définitif puisque une douzaine d'associations poursuivent cette campagne, les pétitions devant être remises à la commission d'enquête, en même temps que les témoignages présentés samedi prochain à l'audition publique.

« Interdire de parole un élu ou faire taire les voix discordantes n'empêche pas les faits d'être têtus et le droit de s'appliquer », ironise Bernard Devalois en référence aux derniers incidents de la Commission locale d'information... Et l'élu écologiste de conclure en rappelant le seul souci qui anime le Conseil régional dans ces dossiers comme dans les autres : « Faire en sorte que nos enfants et leurs descendants aient du travail dans un environnement préservé du mieux possible ».

Yves BOURGNON.

URANIUM

Le marathon tout terrain pour « Bessines-la-Jolie »

Pendant 12 heures à l'hôtel de région, l'audition publique organisée par les associations de protection de l'environnement a rassemblé les griefs contre Cogéma et ses projets.

« **A**UTREFOIS, on l'appelait "Bessines-la-Jolie"... Je voudrais que mes petits-enfants et leurs descendants puissent comme par le passé profiter de ses paysages magnifiques, de la belle vallée de la Gartempe, du Vincou et de la Couze, aujourd'hui dans un triste état... Je voudrais qu'on puisse à nouveau parler de "Bessines-la-Jolie". Dites-le bien, merci ». Trop émue, la grand-mère qui nous tient ces propos n'osera pas témoigner en public. Elle repart avec un de ses petits-fils à qui elle avait demandé de l'accompagner à l'hôtel de région, qu'elle n'avait d'ailleurs jamais vu... « Lui, je crois qu'il est plutôt d'accord... J'espère qu'il comprendra avant qu'il ne soit trop tard », ajoute-t-elle avant de s'éclipser.

Films et sketches improvisés

Parmi les dizaines de témoignages qui se sont multipliés dans la salle de séance du Conseil régional pour cette audition publique, une première en France, beaucoup illustrent des préoccupations de cet ordre. Mais tout au long du marathon parfois un peu fastidieux, heureusement entrecoupé de films et de sketches improvisés par trois comédiens du Théâtre de l'Ecale, c'est l'ensemble des objections juridiques, techniques, scientifiques et médicales qui a été recensé. « Toutes les interventions ont été filmées et seront annexées au registre de l'enquête publique sur le projet de stockage de Cogéma, note Aline Biardead, au nom de la Fiepna. Nous avons enregistré plus de témoignages spontanés que nous en attendions », note-elle avec satisfaction, en indiquant que la journée a permis de recueillir quelque 200 signatures supplémentaires sur la carte-pétition : « Nous devrions au total dépasser les 5.000 signatures, qui seront elles aussi remises à la commission d'enquête ».

Plusieurs élus (tels les conseillers généraux Bernard Delage, Jean-Jacques Dubouchaud ou Philippe Pauliat-Defaye) sont passés, ainsi que des cadres de Cogéma et même le directeur de la division minière de La Crouzille, mais ni les uns ni les autres n'ont souhaité intervenir.

« Au Canada, les autorités ont débouqué 75.000 dollars (soit environ 300.000 F) pour donner aux citoyens et aux associations les moyens d'intervenir dans de bonnes conditions à l'audition publique concernant un projet d'exploitation minière de Cogéma », indique le doyen Michel Pneur en expliquant le rôle d'information démocratique du système d'audition publique en Amérique du Nord, auquel le candidat exploitant est tenu de se soumettre. « Il s'agit d'inciter les citoyens à exprimer leurs opinions sans contraintes », note-t-il. Et le directeur du Crdeau (Centre de recherche sur le droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme) de recenser les écueils juridiques auxquels se heurte selon lui le projet Cogéma. « Contraire à plusieurs principes généraux, comme le principe de proximité et celui de protection de la santé publique (qui a valeur constitutionnelle) », mais aussi « en fraude avec la loi » sur différents aspects.

Bouleversant témoignage

Le Dr Martine Deguillaume évoque les évolutions des normes de radioprotection, abaissant au fil du temps les limites d'exposition du public comme des travailleurs du nucléaire, précisément au fur et à mesure que les études scientifiques avancent dans la démonstration d'effets négatifs sur la santé des faibles doses de radioactivité. Sur le terrain de la santé publique, le bouleversant témoignage de Diana Bossis révèle l'inexistence en Limousin de recherche épidémiologique dans la population. L'enfant du couple, né dans le secteur, est décédé il y a trois ans des suites d'une lymphose (sorte de leucémie). « Je suis à votre disposition pour établir le dossier », a-t-elle indiqué au CHRU quand le diagnostic a été livré. Il n'y a pas eu de dossier et il en est allé de même après le décès de l'enfant. D'origine canadienne, elle croyait qu'en France aussi on ouvrait une enquête dès qu'un enfant de moins de 15 ans décédait d'une maladie dont on ne peut déterminer l'origine », indique Michèle Granier qui rapporte ce témoignage écrit.

Enseignant à l'Ecole nationale



La jeune génération venue s'informer.

supérieure de céramique industrielle, René Guinebrière fournit un exposé original sur « l'abus des mathématiques », qui va susciter quelques soucis aux tenants du fameux TAETA (taux annuel d'exposition totale ajoutée) fondant les affirmations de Cogéma en matière d'évaluation de l'exposition auxquelles sont soumises les populations. D'autre part, il revient sur le seuil des 100.000 curies qui justifierait des protections plus importantes : « Si l'on s'intéresse à la perception du danger, on constate que pour une activité supérieure au seuil fixé par la norme, tout le monde s'accorde à dire que c'est très

dangereux; mais, du même coup, le sentiment du danger est très affaibli pour un stockage induisant une émission inférieure au seuil. Pourtant, si l'on en revient au danger réel, il est pratiquement identique de part et d'autre du seuil ».

Etreint par l'émotion, Christian Pénicaud aura du mal à raconter ses souvenirs de "vétéran" des premières bagarres anti-Cogéma dans les années 70, où l'on a vu les gardes mobiles encercler le village de Grandmont, dans les monts d'Ambazac... Marcel Royer, le pendame retraité secrétaire général de l'Adépal à Saint-Yrieix, s'interroge sur la va-

leur des possibles précipitation retenue par Cogéma dans l'enquête publique, soit 144 litres par mètre carré et par jour. « Le rapport d'une commission parlementaire évoque la possibilité de 600 litres. Et on a même mesuré 840 litres dans les Pyrénées-Orientales... Vous auriez dû prendre en compte ces données pour déterminer le volume de votre bassin de sécurité de 2.000 m³ », dit-il à l'adresse de Cogéma.

Parfois marqués par le syndrome Nimby (de l'anglais "not in my backyard" — pas dans mon jardin — qui caractérise le rejet de déchets par une population uniquement dans son environnement proche), les témoins auront aussi beaucoup insisté sur les pratiques passées (et encore actuelles, selon certains) du « seigneur Cogéma » à l'égard d'une population qui lui accorde encore souvent une certaine reconnaissance du ventre. « Mais c'est quand même la première fois qu'une enquête publique merdes emplois existants en balance; pourtant, il n'y a aucun engagement que Cogéma maintienne Algade et le Sépa à Bessines, même si les déchets sont acceptés, rappelle Aline Biardead; je ne voudrais pas être à la place des élus qui donneraient un avis favorable dans de telles conditions ».

Le Conseil municipal réuni ce soir à Bessines

Prochain épisode ce lundi soir à Bessines, où le Conseil municipal est appelé à se prononcer, le préfet ayant estimé impossible d'organiser un référendum. En fin de semaine, le Conseil général prendra probablement lui aussi position, bien qu'il n'y soit pas formellement obligé. Mais, politiquement, personne ne comprendrait un silence des élus départementaux sur un tel dossier qui rencontre d'ailleurs la ferme opposition du Conseil régional. Et si l'enquête publique va à son terme, c'est-à-dire le 19 décembre ou plus tard en cas de prolongation, le préfet ne pourra pas choisir avant avril ou mai. Entre le vert, l'orange et le rouge.

Yves BOURGNON.

AUDITION PUBLIQUE

Centre Trauca
12/12/94

Portes ouvertes chez les anti-nucléaires

C'était une première hier à l'hôtel de région, à Limoges. Les associations hostiles au projet d'entreposage d'uranium appauvri sur le site de Bessines ont tenu le devant de la scène pendant douze heures.



Le doyen Michel Prieur s'exprime à la tribune pour expliquer le pourquoi de cette audition publique.



Peu de monde le matin dans l'hémicycle du Conseil régional, le public étant venu plus nombreux hier après-midi.

LIMOGES. — Ils avaient tout prévu. A manger, à boire, et même des spectacles ludiques tournant la COGEMA en dérision. On y parlait notamment de « COGEMED », un club de vacances revu et corrigé par les opposants du nucléaire. Il est vrai que douze heures, c'est long.

LA SUITE DEMAIN...

Mais tout ce folklore ne doit pas faire oublier les vraies motivations qui ont poussé la Fédération limousine pour l'étude et la protection de la nature (FLEPNA) et les autres associations à organiser cette audition publique.

Ce rendez-vous était même, aux dires des organisateurs,

« une première européenne ». Les opposants au projet COGEMA inscrivaient ce grand show dans le cadre de l'enquête publique prévue, en principe, jusqu'au 19 décembre. Tout ce qui a été dit hier à Limoges sera d'ailleurs annexé au registre officiel.

IMPACT ET RETOMBÉES ?

Cette journée a été marquée par une série d'interventions de tous ordres. Les témoignages spontanés et les exposés de spécialistes, les films et les rappels historiques se sont succédé dans la grande salle où se tiennent habituellement les séances du Conseil régional.

Il y eut même des enregistrements audios de gens ne sou-

haitant pas intervenir en public.

Il est toutefois difficile de mesurer l'impact réel d'une telle manifestation.

CONSEIL MUNICIPAL A BESSINES

Si la matinée s'est déroulée devant un auditoire plutôt clairsemé, les gens se sont davantage mobilisés l'après-midi. Mais comment apprécier à sa juste valeur le nombre de gens qui se sont déplacées ? Dans ce genre de réunion où le roulement est la règle, les participants rentrent, sortent, déambulent.

Vers 15 heures, à un moment en principe propice pour un samedi après-midi, on recen-

sait un peu moins de 80 personnes dans l'hémicycle.

Les responsables ne cachent cependant pas leur satisfaction. Le doyen Michel Prieur se disait « enchanté par la participation ». Même constatation de la part d'Aline Biarreau, adjointe écologiste à la mairie de Limoges : « C'est un succès. Cela confirme notre campagne de pétitions. On en espérait 2.000. On en est déjà à près de 3.000 ».

Le prochain épisode de ce bras de fer qui oppose ceux qu'il faut bien appeler les pro et les anti-COGEMA aura lieu demain soir à Bessines.

En effet, le Conseil municipal doit donner son avis sur ce projet d'entreposage.

AUDITION PUBLIQUE SAMEDI SUR LES PROJETS COGEMA

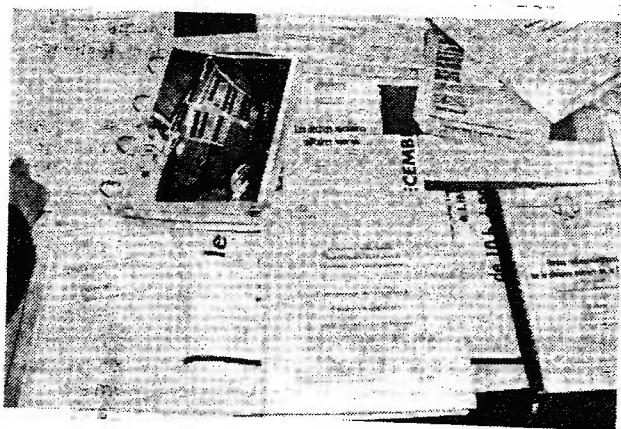
Le marathon antinucléaire

Beaucoup plus de témoignages spontanés que prévu, c'est la première conclusion que pouvaient tirer à la mi-journée les organisateurs, des associations antinucléaires, de l'audition publique à l'hôtel de région contre le projet COGEMA d'entreposage d'uranium appauvri sur le site de Bessines, projet soumis à enquête publique jusqu'au 19 décembre.

LA manifestation, un véritable marathon antinucléaire de 10 à 22 h, est une première en France. Les Etats-Unis et le Canada sont coutumiers de ce genre de forum public, mais sous une forme officielle. Elle peut durer plusieurs jours, avec la présence de spécialistes

répondant aux interpellations du public.

Samedi à Limoges, ce sont les antinucléaires qui avaient pris l'initiative d'inviter à témoigner, sous forme écrite ou orale, directe ou enregistrée, des scientifiques, des juristes, des représentants d'associations, le tout entrecoupé de pro-



Explications contradictoires

Rappelons que le projet soumis à enquête publique concerne l'entreposage de 265.000 tonnes d'uranium « appauvri », c'est à dire du sesquioxyde d'uranium contenant 0,3 % de U235 contre 0,7 % pour l'uranium naturel. Ce sont des déchets nucléaires, disent les opposants au projet. C'est un composé que l'on peut encore théoriquement enrichir, explique-t-on à COGEMA. Mais la France ne possède pas encore le procédé au laser des Américains et les méthodes actuelles sont économiquement trop coûteuses. Cela dit, toujours selon les responsables de COGEMA, en cas d'un « choc uranifère » analogue au choc pétrolier, il pourrait être plus « rentable » d'utiliser ces stocks à 0,3 % que de se fournir sur un marché devenu prohibitif.

Chantage ou non ?

Mais l'entreprise associe la réussite du projet au maintien sur place de deux laboratoires d'analyse, ALGADE (radio-protection) et SEPA, en tout 120 emplois environ (le projet de stockage n'en créera que trois ou quatre). Du chantage, disent les écologistes. Un rapport logique, dit-on à COGEMA. En particulier, SEPA est en mesure de traiter les composés mercuriels qu'il est également prévu de stocker. Côté écologiste, on a l'intime conviction que COGEMA se retirera totalement du Limousin une fois accepté son projet.

Et les hommes dans tout ça ?

On oublie trop souvent dans cette affaire, déjà techniquement délicate, que COGEMA, qui a il est vrai créé une certaine prospérité dans le secteur pendant 40 ans, a sacrifié des centaines d'emplois pour acheter moins cher l'uranium du Canada, alors que l'on aurait pu fermer progressivement, en gérant et les prétraitements et la reconversion des sites.

Combien de ces mineurs, partis avec ce qu'ils ont pris pour un « pactole », ont aujourd'hui retrouvé un emploi ?

jections de films et de diapositives ou de sketches. C'est Michel Prieur, directeur du CRIDEAU-CNRS (*) qui ouvrait l'audition. Outre les interventions préparées, ont été reçus beaucoup de témoignages spontanés, parfois anonymes car, selon Aline Biardeaud, organisatrice de la journée, les gens peuvent avoir peur de témoigner ouvertement.

Tout le monde était invité et on a pu croiser dans les locaux de l'hôtel de région les responsables de COGEMA, le directeur du site Philippe Viaud, ainsi que le chargé de communication Christian Oudin. Mais la tonalité était donnée par les opposants au projet.

A l'issue de la journée, les organisateurs remettront au commissaire-enquêteur l'enregistrement intégral des débats et le registre de témoignages écrits recueillis au cours de l'audition. Un morceau de taille à verser au dossier, qui devrait s'enrichir cette semaine des avis du conseil municipal de Bessines, le lundi 12, du conseil général de la Haute-Vienne et du conseil régional du Limousin le vendredi 16. Passé le 19

décembre, le commissaire-enquêteur soumettra les résultats à COGEMA, qui pourra éventuellement formuler des remarques, avant la remise des conclusions définitives au préfet de région. Une procédure qui peut durer en tout environ un mois et demi. Il appartient alors au préfet de prendre une décision. Cette décision, Aline Biardeaud préjuge qu'elle sera négative, compte-tenu des oppositions ; elle cite entre autres la Confédération paysanne et les agro-biologistes. Mais dans le cas contraire, la FLEPNa et les associations opposées au projet sont d'ores et déjà décidées à déposer un recours. Parallèlement aux arguments de fond, les écologistes gardent des cartouches « de forme » qui pourraient, disent-ils, constituer des motifs d'annulation. Quoiqu'il en soit, l'addition des délais amène en plein cœur de la période électorale, peu propice à des décisions définitives.

Claude Toullet

(*) Centre de recherches interdisciplinaires en droit de l'environnement et de l'urbanisme

municipalité de Bessines émettra un avis sur le projet d'entreposage de 265.000 tonnes d'uranium
lié par COGEMA. En attendant le verdict, la population oscille entre espoir et méfiance.

Démocratie directe au deuxième étage

L'enquête publique, prévue au moins jusqu'au 19 décembre, offre l'opportunité à la population de se prononcer sur le projet COGEMA. Pour un mois, la mairie de Bessines est le réceptacle des sentiments pro ou anti-COGEMA...

A Bessines-sur-Gartempe, l'enquête publique fait un tabac. C'est en mairie, au second étage, que tout se passe. Depuis le 18 novembre, il suffit de grimper 38 marches pour écrire sur COGEMA ce que l'on a sur le cœur. Tout est permis, de l'insulte à la pensée philosophique...

A l'entrée de la pièce — qui offre une vue imprenable sur le site COGEMA où s'agit au loin un ballet de camions — la préfecture a dépêché un quatorze gendarmes de l'escadron 31/4 de Limoges. On n'est visiblement jamais trop prudent.

LE PRÉFET AUSSI

« Notre travail consiste à prévenir toute manifestation, à éviter les dégradations, les vols et les ratures ». Ces messieurs de la maréchaussée, placés sous l'autorité d'un maréchal des logis chef, assurent aussi la sécurité des commissaires enquêteurs qui viennent — à dates et heures fixes — vérifier

la bonne tenue des opérations et répondre, le cas échéant, aux questions des habitants (1).

L'objet du désir, posé sur une table de salle des fêtes, a des allures de petit livret rouge... Sur la couverture amaranthe et cartonnée, ces quelques mots en lettres noires : « Enquête publique entreposage d'oxyde d'uranium appauvri ». C'est là que les Français — l'enquête est ouverte à tout citoyen — griffonnent leurs pensées.

COGEMA, qui met à disposition deux épais registres d'information, est l'incontestable « vedette » de cette consultation. L'encre imprime le rejet ou la compassion. Les sentiments les plus extrêmes se chevauchent... Ici une écriture ronde joue la carte de la Compagnie générale des matières nucléaires ; là un long pamphlet dénonce « le non-respect des populations ».

Le préfet Landrieu y est même allé de son petit mot. Il dément certaines informations

parues « dans la presse locale », priant le président de la commission d'enquête (Michel Josse, NDLR) de joindre sa mise au point au dossier. Ce qui a été fait.

Le premier citoyen à s'être manifesté, Marcel Morange, habitant Bellevue de Châteauponsac. Il est opposé au projet. Le second a dit pareil. Le troisième et le quatrième aussi. Plus loin, le ton se fait plus dur.

Un habitant de Lunel, dans l'Hérault, « antinucléaire convaincu », vient à la rescousse des opposants limousins. « La COGEMA ment. Elle nous prend pour des cons. Trop de mensonges et d'intérêts sont là ».

ÉCHANGE INATTENDU

Mais tous ne sont pas de cet avis. C'est le cas de Pierre Baron, un Limougeaud. « Ce stockage présente, déclarent les experts qualifiés, toutes les garanties de sécurité que les habitants de la région sont en droit de réclamer.

L'avis de scientifiques reconnus me paraît plus convaincant que celui d'idéologues incompétents.

Le maintien de COGEMA, dans cette partie nord Limousin déjà durement touchée par le chômage à la suite de la ferme-

ture de tous les chantiers miniers, ne peut être que bénéfique pour l'ensemble de la population ».

Juste en dessous, un autre message favorable au projet prend le relais. Il est signé d'un habitant de Rilhac-Rancon. « Ayant pris connaissance... j'estime que ce projet est sérieux et qu'il présente toutes les garanties, etc ». Curiosité parmi tant d'autres, ce Néerlandais installé en Creuse a choisi sa langue maternelle, pour dire, « éviter les contre-sens ». On aurait bien aimé savoir...

Il en va ainsi au fil des registres. Les pro et les anti « se passent » le stylo. On assiste même à des échanges inattendus. « Nous avions COGEMA, du boulot et la prospérité. Nous avons maintenant les écoles et la pauvreté ». Le message est signé « un vieux de Bessines ». Juste en dessous, la réponse a fusé. « Au vieux de Bessines : pour des raisons économiques, COGEMA a décidé d'arrêter l'exploitation de l'uranium. Voilà la raison de notre pauvreté ».

Cette enquête publique est une forme de révélateur. Le sujet divise les Limousins. Ce qui ne fut pas du tout le cas à Pierrelatte (Drôme) lors d'une opération similaire en juin dernier (2). Pour ceux qui auraient envie d'entrer dans la danse, il

reste officiellement une semaine. Mais comme l'enquête a de fortes chances d'être prolongée de deux semaines, la pile des registres n'a pas fini d'enfler...

(1) Les deux dernières réunions

avec les commissaires enquêteurs sont prévues le samedi 17 décembre, de 9 heures à 12 heures, et le lundi 19 décembre, de 15 heures à 18 heures.

(2) L'exemple de Pierrelatte, qui épouse ce que COGEMA souhaite établir à Bessines, fera l'objet d'un prochain article dans *La Montagne*.



Guillaume, membre de la Coordination limousine anti-déchets (CLADE), est venu de Limoges pour écrire son hostilité au projet. Ce qui n'empêche pas de lire, avant, la prose des autres...

DEMAIN DANS LA MONTAGNE

La commune de Pierrelatte, dans la Drôme, a dit oui au projet d'entreposage d'uranium appauvri. La Montagne s'est rendue sur place. Que propose COGEMA ? Quels produits seraient susceptibles de venir en Limousin ? Qu'en pense le maire et la population ?

Textes : Valéry LEFORT.
Photos : Pascal CHAREYRON.

LIQUIDATION TOTALE
avant fermeture définitive

1 700
CHAUSSURES SPORTS

NIKE REEBOK

+

TEXTILES

FOURNIER CENTRE
Sports

rue du Puy-las-Rodas LIMOGES

PARKING sur INTERMARCHÉ

10 h - 12 h - 14 h - 19 h. Fermé le dimanche

Gros plat

ÉVÈNEMENT

REGARDS CROISÉS

Un pour, un contre

Gérard Blachon (adjoint à la mairie de Bessines chargé du tourisme et de l'environnement) est favorable à l'implantation du centre de stockage. De son côté, Jacques Filhoulaud (adjoint chargé de l'urbanisme) est contre. Regards croisés pour une tribune libre.

Gérard Blachon. — Je suis pour ce projet car le produit que COGEMA envisage d'entreposer à Bessines ne présente absolument aucun danger pour les populations ou l'environnement. Qu'on vienne me prouver le contraire !

Depuis deux ans, on assiste à un déchaînement « d'associations antinucléaires » à travers certains médias. Ce remue-ménage est très exagéré. S'il s'agissait d'installer des cuves de carburant — comme à la gare de La Souterraine ou de gaz, comme aux Bardys, près de Limoges, produits infiniment plus dangereux que l'oxyde d'uranium appauvri — on n'assisterait pas à une telle levée de bouclier.

En l'occurrence, on parle de déchets nucléaires : il faut savoir que le terme de « nucléaire », propre à affoler les populations, est tout à fait impropre ! Il ne s'agit que d'uranium naturel qui n'a jamais vu une centrale ! Pour simplifier, il a fait demi-tour après avoir cédé une partie de son uranium 235 qui, lui, est LE combustible nucléaire. C'est différent !

Il ne s'agit donc pas d'un déchet comme on l'entend dire de façon incorrecte. Ce produit conserve un certain intérêt et pourra être valorisé dans l'avenir si les techniques en cours d'étude venaient à aboutir et les besoins en uranium augmenter.

Si ces études n'aboutissaient pas, alors là, cela deviendrait effectivement un déchet qu'il faudrait traiter comme tel. Mais nous n'en sommes pas là ! Bessines a bénéficié pendant des décennies de l'exploitation de l'uranium. Je souhaite que COGEMA se maintienne ici. Cela ne peut avoir que des avantages pour l'emploi et les finances municipales. Les opposants font beaucoup de bruit pour rien et j'en profite pour dénoncer certains amalgames.

Jacques Filhoulaud. — Je suis contre ce projet de stockage car je considère que l'exploitant — la COGEMA — et l'Etat n'ont pas produit de garanties suffisantes sur le legs minier. Les sites de Bessines et d'ailleurs sont-ils exempts de contamination ? A-t-on fait le bilan de ce qu'ils recélaient réellement ? Comment la population va-t-elle pouvoir se réapproprier la vallée de la Gartempe, fleuron du Bessines d'après-guerre ?

En 1958, la mine à ciel ouvert (MCO) du Brugeaud a totalement détruit cette vallée. Le bilan de toutes ces interrogations n'a pas été fait. Les gages de fréquentation future de ces espaces n'ont pas été produits. Les MCO vont demeurer grillagées, interdites au public et sous surveillance COGEMA. C'est là le legs que l'on nous propose !

Ces 265.000 tonnes, on ne sait pas si on pourra les réhabiliter dans les années à venir, l'enrichissement au laser de l'uranium étant une idée totalement théorique.

Ce premier projet entraîne d'ores et déjà l'idée d'un stockage futur de produits mercuriels. L'exploitant COGEMA a choisi de partir de plein gré. Les stockages proposés génèreraient au bilan trois ou quatre emplois supplémentaires qui, concentrés à ceux existants, pourraient conserver sur le site une centaine d'emplois. Si les stockages ne se réalisent pas, il est clair que ces emplois vont disparaître... C'est là un chantage inacceptable.

Ce projet est, à mon sens, totalement contradictoire avec la politique d'animation touristique en cours sur la Gartempe et les actions fortes de reconstitution d'un bassin d'emploi dans l'industrie automobile (Euramec). C'est là-dessus que l'Etat devrait nous aider davantage ! Enfin, ce bassin d'emploi uranifère a été détruit unilatéralement par COGEMA et non par les opposants éventuels, voire les élus qu'on ne consulte qu'en bout de course.

ENTREPOSAGE D'URANIUM APPAUVRI

Pierrelatte a dit oui sans état d'âme

En Haute-Vienne, l'activité des associations antinucléaires confère une dimension particulière au projet d'entreposage d'uranium appauvri à Bessines. Tandis qu'ici, un bras de fer est engagé entre COGEMA et ses détracteurs, à Pierrelatte, dans la Drôme, le même projet a été adopté sans susciter le moindre émoi.

ENT

Il y a un monde entre Bessines et Pierrelatte. Ici, l'entreposage divise. Là-bas, il rassemble. Ici, COGEMA est en perte de vitesse. Là-bas, COGEMA est un des fleurons de l'économie locale. On pourrait multiplier les oppositions... Étonnant contraste à 500 kilomètres de distance ! Tandis que le dossier est devenu chez nous un enjeu politique majeur, les élus de la vallée du Rhône l'ont adopté sans sourciller, loin des passions et des contestations.

On sait le climat « spécial » qui entoure l'enquête publique en Haute-Vienne (voir notre édition d'hier). Dans la capitale économique de la Drôme provençale, les gens écarquillent les yeux en apprenant « que là-haut », une phalange de gendarmes est mobilisée ; que la police est intervenue nuitamment pour contrer l'action des écologistes ; que ces mêmes écologistes ont organisé une audition publique de douze heures. Vraiment, un monde sépare Bessines de Pierrelatte...

Sur les bords de l'autoroute du Soleil, l'enquête publique n'a pas été prolongée. Elle s'est déroulée du 1^{er} juin au 1^{er} juillet dernier. Dans la plus stricte indifférence. A Bessines, on noircit du registre à longueur de journées ; à Pierrelatte, rien de tout cela. Les publications réglementaires dans la presse locale et régionale (*Dauphiné Libéré*, *Le Provençal*, *L'Echo de la Drôme*) n'y ont rien fait. « J'ai même fait passer des encarts publicitaires pour inciter les habitants à se manifester ! », sourit après coup le maire, Jean Mouton.

UNE SEULE OBSERVATION !

Plus étonnant encore, pendant tout le mois qu'a duré l'enquête, une seule personne s'est déplacée en mairie pour ouvrir le registre ! Et encore n'est-elle venue que le dernier jour, quelques minutes avant la fermeture officielle de l'enquête. Troublant décalage...

Dans son rapport final, le commissaire enquêteur, Lucien Guitton, semble même s'en étonner. « J'ai siégé en mairie de Pierrelatte les 1^{er}, 7, 14, 22 juin et 1^{er} juillet, soit cinq journées et demi de perma-

nence. Aucune doléance n'a été transcrite, ce qui m'a amené à demander à M. le Maire de bien vouloir insérer dans la presse un avis indiquant que je recevrai le public pour la dernière fois le 1^{er} juillet... »

Et le rapporteur, ingénieur honoraire des Mines, de poursuivre : « Ledit 1^{er} juillet, vers 16 h 45, une personne s'est présentée pour transcrire une observation. Il s'agissait de Sylvie B. Cette personne s'est présentée au nom de « l'Association de sauvegarde de l'environnement du Tricastin », dont elle est présidente.

« Sa déposition reprend, en gros, les formulations des mouvements écologistes à l'égard du nucléaire. J'ai demandé à cette personne si elle avait consulté le dossier établi par COGEMA. Elle m'a répondu par la négative. Son attitude, lors de sa déposition, ne m'a pas paru hostile ou courroucée. La conversation est toujours restée très courtoise ». Vraiment, un monde sépare Bessines de Pierrelatte.

AVIS FAVORABLE

Le commissaire signale aussi « que la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux était dépositaire d'un registre d'enquête, rendu avec la mention « Néant ». Lucien Guitton, dont la synthèse se limite à deux feuillets dactylographiés, conclut en ces termes : « Il ne faut pas omettre de signaler que ce projet représente un très gros investissement et procurera aux diverses entreprises une somme de travail importante. Ce sera très profitable à l'emploi dans cette région. En conséquence et en ce qui me concerne, j'émet un avis favorable à la réalisation de ce projet ».

La presse régionale n'a pas trouvé, non plus, matière à s'enflammer. Quelques articles de-ci de-là, avec des titres significatifs : « Le projet COGEMA : une mine d'avenir » ou « Conseil municipal : tous pour COGEMA », selon *La Tribune de Montélimar*.

Au lendemain du vote en Conseil municipal coopté par 32 des 33 conseillers (moins un abstention) notre confrère



Voici le type de conteneurs que COGEMA souhaite entreposer sur le site du Brugeaud, à Bessines. Ces cubes... verts remplis d'uranium appauvri ont une épaisseur de 12 millimètres. Ils pèsent entre huit et douze tonnes, sont hauts de 1,72 m pour une largeur de 1,35 m. « Il y a moins de radioactivité au cœur d'un hangar d'entreposage que dans une mine du Limousin », prétend COGEMA...

Le *Dauphiné* retenait surtout « le peu d'intérêt populaire de ce débat ». « L'impact économique et fiscal non négligeable bien qu'aucune création ne soit envisagée sur le site ». « L'apport d'emplois pour les entreprises régionales chargées de construire les bâtiments ».

Mais d'opposition, nulle trace. D'accord, le nucléaire est le poulain de cette partie de la Drôme et du Vaucluse. Il a aussi des retombées sur l'Ardaèche et le Gard, tout proches. Mais un peu quand même s'in-

terroger... Pourquoi un projet ferait (presque) se rencontrer des montagnes en Limousin alors qu'il passe ailleurs comme une lettre à la poste ?

Au contraire des monts d'Ambazac, les écologistes auraient-ils fait leur deuil de ce « pays de collines heureuses et de lumière » sanctifié par Jean Giono ? L'argent du nucléaire a-t-il tué toute velléité contestataire quand on sait que les taxes professionnelles rapportent des dizaines de millions de francs aux communes concer-

nées, certains parlant même « des émirats du nucléaire » ?

Le sous-préfet de l'arrondissement apporte un premier élément de réponse. Françoise Fugier connaît bien les deux régions pour avoir occupé, il y a un peu plus de trois ans, le poste de directeur de cabinet du préfet de la Creuse. « Ici, contrairement au Limousin, il y a une vraie culture du nucléaire. Les gens ont confiance dans cette industrie. Il y a aussi le poids économique : 7.000 emplois directs ou indirects, c'est

considérable ». Il convient aussi, peut-être, d'y ajouter cette réflexion d'un ancien de COGEMA Bessines : « S'il n'y avait pas eu la fermeture des mines, ce projet aurait été accepté beaucoup plus facilement ». Reste qu'à Bessines, entre la décision à prendre, d'éventuels recours, le téléscopage avec les municipales, on n'a sans doute pas fini d'en entendre parler... Vraiment, un monde sépare Bessines de Pierrelatte.

Vuléry LEFORT.

Gros plan

ÉVÉNEMENT

C'est oui !

Les élus de Bessines favorables au projet

Réuni hier soir dans une salle archi-comble, le Conseil municipal de Bessines a donné — à une large majorité : 13 voix pour, 6 contre et 2 abstentions — un avis favorable au projet de stockage d'uranium appauvri sur le site du Brugheaud.

PLUIS d'une demi-heure avant l'ouverture des portes de la mairie de Bessines-sur-Gartempe, une soixantaine de personnes étaient déjà à pied d'œuvre devant le bâtiment communal ! Une grande majorité se disait favorable au projet de stockage d'uranium appauvri voulu par COGEMA.

Comme un seul homme, ils ont investi une salle du Conseil rapidement bourrée jusqu'aux ceintres. Une partie du public n'a pas pu assister aux délibérations, faute de places...

Le maire et conseiller général, Bernard Brouille, a ouvert la séance peu avant 21 heures. Il a lu d'emblée une lettre de Michel Colmenero-Cruz, le directeur de la DRIRE (Direction régionale de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement). Dans cette missive, le fonctionnaire fait état d'une conversation téléphonique qu'il a eue avec le sous-directeur de la Direction de la prévention, des pollutions et des risques au ministère de l'Environnement, M. Henry. Ce M. Henry dément certaines informations véhiculées publiquement ces derniers jours en Limousin... « Celui-ci m'a assuré n'avoir pas tenu les propos qui sont rapportés dans les articles de presse, en parti-

culier concernant l'assimilation de l'uranium appauvri à un déchet (...). L'uranium 238 ne saurait donc être considéré comme déchet au sens de la loi N° 75-633 du 15 juillet 1975, modifiée en dernier par la loi du 13 juillet 1992. Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, saisi de ce dossier, n'a pas émis d'objection sur le fond ».

A BULLETIN SECRET

Treize des 21 conseillers municipaux ont émis un avis favorable au projet COGEMA. Le vote s'est déroulé à bulletin secret. Six conseillers ont dit non et deux se sont abstenus. A l'énoncé du résultat, certains spectateurs ont voulu manifester leur joie en applaudissant. Le maire les a stoppés net : « Je vous en prie, ce n'est pas la peine d'en rajouter ».

Bernard Brouille a alors choisi d'interrompre la séance pour laisser sortir la majorité des gens venus simplement pour ce dossier. Longtemps, dans le froid, les gens des environs ont continué à discuter dehors en battant la semelle ! Même si c'est finalement le préfet qui aura le dernier mot à l'issue de l'enquête publique.

V. L.

VISITE

COGEMA

« Nous ne redoutons pas cet entreposage »

Jean Mouton (UDF-CDS) cumule les fonctions de maire de Pierrelatte depuis 1971 et de président du Conseil général de la Drôme. Le nucléaire, il vit avec. Et plutôt bien même, à en juger par la popularité qui est la sienne dans ce coin de France lové entre Rhône-Alpes et Provence. Il y a quelques mois, sa commune a été confrontée au même choix que Bessines aujourd'hui... Pierrelatte a accepté — à l'unanimité moins une abstention — l'entreposage d'uranium appauvri. Interview.

LA MONTAGNE. — Avez-vous longtemps hésité avant d'accepter ce projet d'entreposage d'uranium appauvri demandé par COGEMA ?

Jean MOUTON. — Non, même si nous avons eu quelques réticences au début. J'ai simplement dit au président de COGEMA, Jean Syrota, que cet entreposage ne devait pas gêner le développement des activités sur le site du Tricastin.

Si cela avait été le cas, je n'aurais pas été intéressé. Si nous avons accepté, c'est aussi parce que nous espérons bien qu'un jour on arrivera à réutiliser cet uranium appauvri. Pour nous, actuellement, ce

n'est pas un déchet. Nous faisons un pari sur l'avenir car les technologies avancent...

L.M. — Comment expliquez-vous l'indifférence de votre population alors qu'en Limousin un projet similaire fait un « raffut » de tous les diables ?

J.M. — Les gens vivent ici depuis trente-deux ans avec le nucléaire. Bien sûr, je mentirais si je vous disais qu'il n'y a jamais eu d'accidents. Mais ils font vraiment très attention. Je crois pouvoir dire qu'en trente ans, nous avons eu ici moins d'accidents que dans la moyenne des entreprises françaises !

Nous avons affaire à des gens responsables qui se com-

portent de façon exemplaire. Le nucléaire est traité ici avec le plus grand soin. Ils savent qu'ils manipulent des produits dangereux. L'information est omniprésente. Je peux en témoigner au titre de président de la CIGEEET, la Commission d'information sur les grands équipements énergétiques du Tricastin. C'est notre commission locale d'information. La transparence est ici de mise.

PAS DES KAMIKAZES

L.M. — Pensez-vous que ce type d'installation soit dangereux ?

J.M. — Je ne pense pas. Nous avons pris de nombreux renseignements. Nous avons eu droit

à un exposé très précis du dossier. Faut pas croire, les gens d'ici ne sont pas plus kamikazes ni plus courageux que vous et moi. C'est surtout l'accident de Tchernobyl qui a causé un traumatisme.

L.M. — Vu de Pierrelatte, COGEMA est un peu le roi du pétrole. Comment jugez-vous les frictions actuelles en Limousin ?

J.M. — Je comprends la réaction des gens en Limousin, mais je crois surtout qu'ils ne sont pas informés comme nous le sommes ici. Le vrai problème, il est là. Il y a d'abord eu Hiroshima et Nagasaki. Et puis Tchernobyl.

Le nucléaire fait peur. L'uranium, ce n'est pas de l'eau de

rose ! Mais c'est avant tout un problème de sensibilisation. Il faut dire que nous sommes dans un manichéisme total. Vous avez, d'un côté, ceux qui disent que le nucléaire, c'est tout beau ; de l'autre, ceux qui crient haut et fort que c'est tout mauvais. Cette dialectique politicienne trouble le vulgum pecus. Ce sujet mérite une discussion calme, loin des passions partisans.

« JE SUIS UN ÉCOLOGISTE »

L.M. — Vous comprenez néanmoins que le sujet puisse prêter à discussion ?

J.M. — Bien sûr que je comprends les réactions des élus ou de certains habitants de votre région. Quand on reçoit une installation pareille, il y a de quoi se poser des questions. Mais cela ne veut pas dire qu'il faille pour autant raconter des salades aux gens ! C'est surtout le cas Tchernobyl qui nous a fait du tort. Mais il ne faut pas comparer la gestion du nucléaire dans l'ex-Union Soviétique avec ce qui se fait chez nous. Je suis écologiste mais pas un fondamentaliste de l'écologie...

L'écologie, c'est l'équilibre. Et l'équilibre, pour un pays comme le nôtre, c'est aussi de produire de l'électricité pour pallier le manque de pétrole.

L.M. — Invertissons les rôles. Si demain COGEMA venait à supprimer 4 à 5.000 emplois à Pierrelatte comme ce fut — proportionnellement s'entend — le cas à Bessines, auriez-vous, ensuite, accepté cet entreposage ?

J.M. — Non, non, non, et non ! Les entreprises du nucléaire ont créé des situations économiques et démographiques de non-retour dans nos communes. Avant l'avènement du nucléaire ici, Pierrelatte était une bourgade agricole de 3.500 âmes. Aujourd'hui, nous approchons les 13.000 habitants. On s'est équipé en conséquence pour satisfaire une population exigeante car venant des villes. Nous ne serions plus capables de gérer la ville sans le nucléaire. Ce serait le scénario catastrophe !

Les Pierrelatins ne redoutent



Jean Mouton : « Nous ne serions plus capables de gérer Pierrelatte sans le nucléaire. Ce serait le scénario catastrophe ! ».

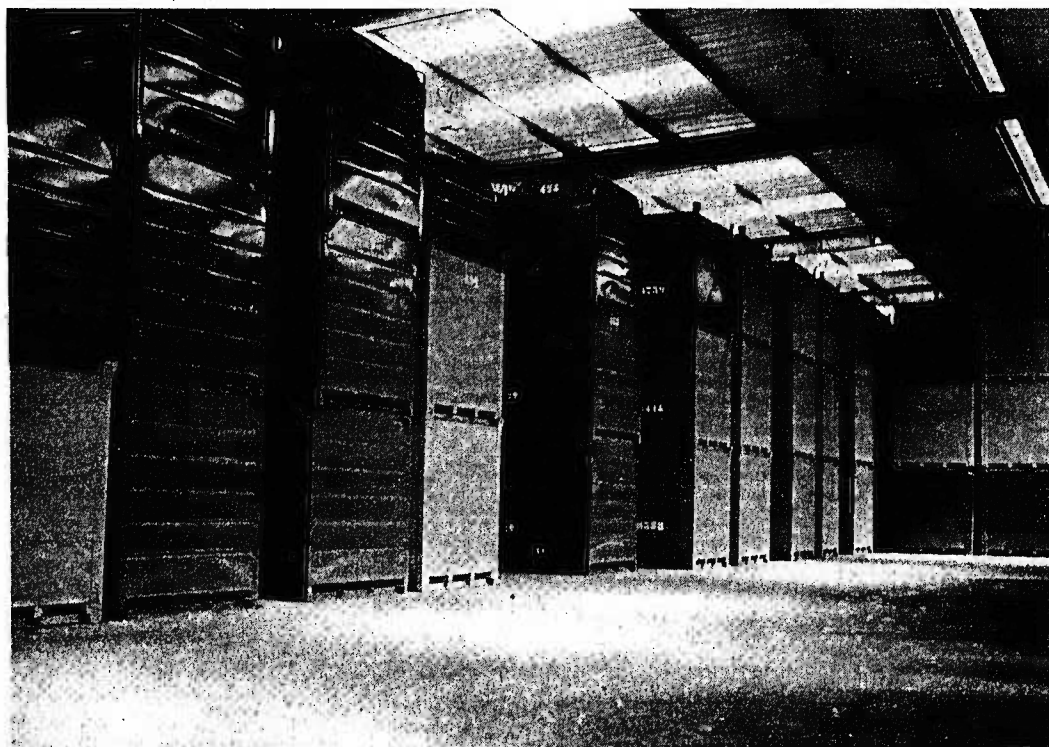
pas cet entreposage. Ils sont surtout inquiets des 500 postes d'effectifs qui doivent survivre d'ici 1997 sur le site du Tricastin.

L.M. — On peut se demander si l'ouverture d'un centre d'entreposage à Bessines ne va pas finalement servir, à terme, les desseins de Pierrelatte... A savoir que la place ainsi libérée pourrait vous permettre d'élargir la palette des activités liées au nucléaire ?

J.M. — Non, car, nous aussi, nous stockons de l'uranium appauvri. Je pense que les stockages doivent se faire sur les sites déjà exploités. Bessines en est un, au même titre que Pierrelatte. On ne va quand même pas multiplier les centres dans tout le pays. Utilisons ceux qui existent.

Mais demandez donc au maire de Bessines si, demain, il serait prêt à accueillir une entreprise du nucléaire avec mille emplois à la clé ? Le choix est difficile. Mais il doit savoir que le stockage d'uranium appauvri est bien moins dangereux que toutes les industries nucléaires proprement dites...

Propos recueillis par Valéry LEFORT



« Je ne pense pas que l'entreposage d'uranium appauvri soit dangereux. Faut pas croire, les gens d'ici ne sont pas plus kamikazes ni plus courageux que vous et moi... ».

Bessines : Avis favorable du Conseil municipal au stockage

A 13 voix pour, 6 contre et 2 abstentions, l'assemblée communale s'est prononcée — sans débat public — en faveur de l'entreposage

SIX voix seulement se sont opposées au projet, deux se sont abstenues, les treize autres ont donné un avis favorable au projet de stockage d'uranium appauvri à Bessines. Pas d'autres discussions qu'un seul vote à bulletin secret devant une foule de curieux massés autour de l'assemblée délibérante, les retardataires étant privés de siège. Le suspense n'aura duré qu'une poignée de minutes, juste le temps pour l'urne de sortir sa vérité.

Une vérité aussi franche que possible, qui n'a souffert qu'un début d'applaudissements vite réprimandés par le président de séance, Bernard Brouille. Le maire s'est fendu d'un : « Je vous en prie, il n'y a pas besoin d'en rajouter ! »

Auparavant, il a rappelé pourquoi il n'a pas souhaité donner suite à son idée d'organiser un référendum : « Le conseil municipal a décidé, a-t-il lancé, pour éviter un tumulte supplémentaire à notre commune, que le référendum pouvait avoir lieu sur le cahier des délibérations... » (NDLR : en fait le registre d'enquête publique). Puis, il a annoncé que l'enquête publique ne s'arrêtera pas le 19 décembre mais se prolongera, vraisemblablement, quinze jours.

Le maire a également donné lecture d'une lettre de Michel Colmenero-Cruz, le directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (Drire), censée couper court aux informations publiées récemment. Selon cette lettre, « l'ura-

nium 238 ne saurait être considéré comme déchet au sens de la loi du 15 juillet 1975 modifiée par la loi du 13 juillet 1992 ».

Jacques Filhoulaud, adjoint, n'a pu quant à lui obtenir l'ouverture d'un débat public : « Tu ne souhaites pas que nous exprimions nos positions, les uns et les autres ? » Bernard Brouille a répondu : « On en a débattu longuement. Je voterai moi comme les autres en mon âme et conscience. Je propose de passer au vote... » La suite, on la connaît, à ceci près qu'un élu a essayé de dédramatiser la situation. Roland Massé, maire adjoint, a repris à son compte la volonté du premier magistrat, en souhaitant « que l'on n'en arrive pas à mettre la guerre dans les populations. Il y a des pour, il y a

des contre, on n'a pas la science infuse et on n'est pas devin... »

Bernard Brouille conclura par un : « Il faudra encore travailler pour Bessines, il y en a bien besoin... »

En relisant la lettre de Michel Colmenero-Cruz, le maire a souligné que : « Dans l'hypothèse où la demande d'autorisation serait accordée, l'arrêté préfectoral fixera la durée de l'entreposage, et les justifications intermédiaires qu'aura à fournir l'exploitant quant à la valorisation du produit... »

Dernière information apportée lors de cette séance : le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, saisi de ce dossier, « n'a pas émis d'objection sur le fond », selon la Drire. Et Michel Colmenero-Cruz de rappeler pour

mémoire : « Je tiens, par ailleurs, à vous préciser qu'un entreposage de ce même produit est, comme vous le savez, prévu à Pierrelatte. L'enquête correspondante a été effectuée en juin dernier et le commissaire enquêteur a émis des conclusions favorables. Ce dossier doit être examiné incessamment par le conseil départemental d'hygiène de ce département avec, comme perspective, la délivrance d'une autorisation dans les prochaines semaines... »

Ce vote n'a que valeur d'avis. Comme l'a souligné Bernard Brouille, au nom de son Conseil municipal : « Ce pas à nous de décider, c'est le préfet qui tranchera ».

Didier LAGEDAMON.

Les études Crie-Rad et Cogéma devant les conseillers généraux

On va peut-être y voir plus clair dans le bilan radiologique de l'exploitation et du traitement du minerai : le laboratoire de la Cogéma vient de remettre ses conclusions.

SÉANCE privée, hier après-midi, pour les conseillers généraux de la Haute-Vienne qui entendaient les conclusions des deux laboratoires, Crie-Rad et Algade. Comme ils semblent globalement d'accord sur les mesures, on peut espérer avancer dans une étude comparative suffisamment fiable, justifiant un nouveau dispositif quant au réaménagement et aux contrôles des sites pouvant poser

problème. Une exigence de principe que va probablement émettre l'assemblée départementale, dès sa séance publique de vendredi.

Cogéma a livré au département les conclusions de son laboratoire, très attendues par les élus, seulement lundi en fin de journée. Bien trop tard pour qu'ils aient eu le temps de les examiner, de sorte qu'ils n'ont pas manqué de rappeler fermement

aux représentants de Cogéma que les usages démocratiques veulent que de tels documents soient fournis suffisamment tôt... Les experts désignés par le préfet pour conduire l'étude comparative, par la voix de Michel Bernard, ont fait d'autre part sévèrement observer que c'est la Commission locale d'information qui aurait dû, réglementairement, en être la première destinataire.

Car, hier matin, Cogéma

n'avait pas remis ce document aux membres de la commission restreinte qui siégeaient à la préfecture.

Ce qui avait déjà donné lieu à un incident, Michèle Rivasi, la présidente de la Crie-Rad, mettant en cause la responsabilité préfectorale dans ce « comportement inadmissible ». Le sous-préfet Anselme Hoarau aurait cependant accompli un geste de bonne volonté en remettant aux partici-

pants les protocoles utilisés par Algade, communication que le laboratoire de Cogéma s'obstinait à refuser.

En tout état de cause, les conseillers généraux disposent désormais d'un volume conséquent d'informations de toutes origines qui leur permettra d'engager vendredi, dans la clarté, un débat nourri sur l'ensemble du dossier Cogéma.

Le cynisme manifesté encore

tout récemment par le président Syrota, s'accompagnant, dit-on, de l'absence de la plus élémentaire courtoisie, leur permettrait semble-t-il de trouver un consensus pour rejeter le chantage à l'emploi. De même, une certaine unanimité se dégagerait pour exiger, s'agissant du réaménagement des sites les plus suspects, un cahier des charges rigoureux, garantissant un niveau satisfaisant de protection des populations au regard des normes internationales et un nouveau dispositif de surveillance lui-même contrôlé par un laboratoire indépendant qui verrait le jour au sein de la faculté des sciences.

Reste le projet d'entrepôt d'uranium appauvri. Une seule certitude apparaît à cet égard, l'ouverture d'un vrai débat dont nul ne peut aujourd'hui présager de l'issue. Mais comme nous a dit un élu, « comment voulez-vous que nous donnions un feu vert aujourd'hui pour le futur, alors que nous nous engageons dans la recherche de la vérité et de la transparence du passé ? »

Enquête publique jusqu'au 2 janvier

Comme nous l'avions supposé, le préfet a effectivement décidé de prolonger l'enquête publique sur le projet de Cogéma à Bessines, à la demande de la commission d'enquête.

Elle se poursuivra donc dans les mêmes conditions jusqu'au 2 janvier. Outre les permanences déjà annoncées, les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public à la mairie de Bessines, le jeudi 29 décembre, de 9 heures à 12 heures, ainsi que le lundi 2 janvier, de 14 heures à 17 heures.

1
COGEMA

Le Conseil général en conclave : fumée blanche ou fumée noire ?

2
4
Le Conseil général était réuni, hier, à huis clos, afin d'échanger tous les arguments possibles qui motiveront l'avis mis aux voix lors de la séance publique de vendredi, au cours de laquelle l'assemblée départementale rendra son avis sur le projet de stockage d'uranium appauvri de la COGEMA à Bessines, dans le cadre de l'enquête d'utilité publique en cours.

Selon les informations recueillies hier soir, il n'y a pas eu grand-chose de neuf en conclusion de cette longue séance privée. Le débat s'est cristallisé depuis bien longtemps et pas seulement sur l'axe antagoniste COGEMA-Ecologistes.

En clair, les questions portant sur le développement industriel futur du site - et donc les espoirs de créations d'emplois - restent sans réponse.

Ce n'est pas l'éventuelle dangerosité du projet de stockage qui fait particulièrement frémir les élus du département, mais plutôt ce que d'aucuns appellent « le chantage à l'emploi de la COGEMA ». Bref, ils se demandent si quelques postes de gardiennage valent bien le coup et si l'entreposage de l'uranium appauvri ne serait pas un sale coup de plus à l'image de marque déjà bien ternie de cette partie de la Haute-Vienne.

Sans trahir de secret - il est de Polichinelle - les conseillers généraux sont un plus ou moins sensibles au dossier social que représente COGEMA, selon qu'ils sont proches du site ou pas. Et ce n'est pas Bernard Brouille, qui vient d'enregistrer, lundi soir, l'avis favorable de son Conseil municipal à Bessines, qui dira le contraire.

URANIUM POPU. 15/12/76

Stockage Cogéma : Le non de la CFDT

Affirmant se prononcer au regard d'éléments concrets du dossier et non par rapport à des a priori, l'Union régionale CFDT confirme son opposition au projet de stockage de déchets radioactifs, présenté par la Cogéma à Bessines. C'est la première organisation syndicale qui exprime une position au niveau régional.

Rappelant que Cogéma a supprimé 1.600 emplois directs en cinq ans, l'Union régionale observe que, « contrairement à ce qui avait été demandé, notamment par la CFDT, il n'y a eu aucune volonté réelle de Cogéma de compenser ses pertes d'emplois par de nouvelles activités ».

En outre le projet concernerait 4 à 5 emplois maximum pour la surveillance du site et « même si le projet était accepté, Cogéma ne veut donner aucune garantie sur le maintien des deux filiales restant à Bessines (120 emplois) ».

Au plan de l'environnement, « il y a déjà une quantité importante de déchets stockés », sur lesquels le syndicat estime que Cogéma n'a pas donné d'informations précises... Et l'URI-CFDT de souligner que « les mesures "officielles" de radioactivité sont assurées par une filiale de Cogéma », ce qui signifie à ses yeux l'absence de transparence et d'impartialité.

« Nous ne pouvons que condamner la politique du fait accompli de Cogéma sur un sujet

aussi grave, démontrant le peu d'importance que cette entreprise attache à la concertation », conclut le syndicat.

Autres positions à venir

L'URI-CFDT se range donc dans le camp du non, où l'on retrouve actuellement, hormis naturellement les mouvements antinucléaires et la plupart des organisations de protection de l'environnement, le Conseil régional (qui doit affiner sa position en cette fin de semaine), l'Association touristique du pays de Saint-Pardoux, plusieurs conseils municipaux, des organisations agricoles comme la Confédération paysanne ou le Groupement de l'agriculture biologique limousine (Gablim).

Du côté du oui, on compte le Conseil municipal de Bessines, les cadres CFE-CGC de Cogéma et l'association Avenir et Promotion de Bessines.

Le Conseil général de la Haute-Vienne s'exprimera vendredi et d'autres prises de position sont attendues, émanant notamment de la Chambre d'agriculture, de la FDSEA, du Conseil municipal de Limoges et peut-être aussi de la CCI. Plusieurs partis ou mouvements politiques envisagent également de se prononcer.

Une large majorité contre le projet COGEMA

Le Conseil municipal a fermement pris position contre le stockage d'uranium appauvri sur le site de Bessines.

La dernière séance publique de l'année du Conseil municipal n'a pas donné lieu à un débat échevelé. Est-ce la proximité des fêtes ? La fatigue accumulée d'un épuisant jeu politique pré-électoral ? Toujours est-il que cette séance, qui devait accoucher des orientations budgétaires 1995, s'est déroulée dans une atmosphère légère et décevante.

Au moment de se séparer les conseillers ont tout de même pris une décision intéressante, en s'opposant au projet de la COGEMA.

Avant cet épilogue, le budget supplémentaire (BS) de l'exercice 1994, et la présentation des orientations budgétaires 1995 n'ont pas donné lieu — on était pourtant en droit d'espérer le contraire — à un franc débat d'idées.

Concernant le BS 94, Camille Geutier (RPR) a simplement attaqué le député-maire sur la forte augmentation des dépenses de fonctionnement (de 18,3 MF à 35,7 MF entre 93 et 94) précisant que « celle-ci grevait la capacité d'investissement de la ville. ». Réponse

d'Alain Rodet : « Par rapport aux autres grandes villes, Limoges n'a pas à rougir de son montant d'investissement. Nous investissons selon notre marge d'auto-financement. Limoges n'est pas une ville endettée. »

REPRISE DES NÉGOCIATIONS AVEC COGEMA

Les dossiers ont été avalés à grande vitesse. Une litanie simplement hâché par les traditionnelles interventions de Camille Geutier, qui a confirmé l'opposition de son groupe à la concession des parkings à la SLPR (Société Limousine de Parking République) et rappelé la saisine du tribunal administratif.

Philippe Pauliat-Defaye (UDF), a demandé, avec insistance, un bilan financier des activités sur ESTER. Requête insatisfaite depuis 3 mois. Bernadette Prieur (Les Verts) est intervenue au sujet du projet de stockage d'uranium appauvri à Bessines.

Bernadette Prieur a « obtenu

une grande victoire » pour reprendre ses propos, que l'on peut considérer comme l'une des rares informations de cette séance, puisqu'elle a fait adopter une motion particulière.

Le Conseil municipal de Limoges prend fermement position contre l'ouverture d'un entreposage d'uranium appauvri sur le site de Bessines. Hormis le groupe communiste et Marie-Odile Chartier (RPR), le conseil dans sa totalité, s'est rangé derrière l'élu écologiste. Alain Rodet interviendra donc auprès du commissaire enquêteur, Michel Josse, et reprendra les négociations avec Jean Syrota, directeur général de la COGEMA.

Le conseil municipal a aussi décidé de motiver une réunion spéciale concernant l'adhésion de la ville de Limoges à la CIAL (association pour la charte intercommunale de l'agglomération de Limoges), qui devrait se substituer à la CIBLEE (charte intercommunale de la banlieue de Limoges pour les échanges entre élus). La CIAL, par laquelle la ville de Limoges deviendra partenaire de la ving-

taine de communes environnantes, sera censée travailler à l'élaboration d'une véritable coopération intercommunale.

Rien de très bouleversant lors de ce conseil d'avant-Noël. Les intervenants ont sans doute gardé leurs cartouches pour le début de l'année 95, lorsque le budget passera réellement au vote.

Tour de France. — Limoges ville étape du Tour de France 95, c'est acquis depuis longtemps. Jean-Jacques Dubouchaud, adjoint au maire de Limoges, chargé des sports, a annoncé le coût de l'opération. Pour être ville étape (arrivée à ESTER le 21 juillet 95), Limoges a payé 504.000 francs à la société du Tour de France.

Soutien au chômeurs. — Le conseil municipal, sur proposition du groupe communiste, a adopté l'idée que les sommes prévues pour les chômeurs en difficulté dans le cadre du fonds social ASSEDIC soient versées à chaque chômeur, percevant moins que le SMIC, sous la forme d'une dotation de 1000 Francs.

Les Conseils général et régional se rangent dans le front du refus

Rares se sont comptées les voix soutenant le projet, les craintes pour l'image de marque de la région et « l'arrogance » de Cogéma dominant les débats.

UNANIMITÉ au Conseil régional et grosse majorité au Conseil général de la Haute-Vienne : les deux assemblées se sont clairement rangées dans le camp de l'opposition au projet d'entrepôtage d'uranium appauvri à Bessines. Certes, les élus craignent plus une grosse tache sur l'image de marque de la région que d'éventuels autres dangers. Mais s'il ne s'est trouvé que bien peu de voix pour soutenir le dossier, Cogéma semble le devoir surtout à son propre comportement.

Au Conseil général, le débat s'est articulé comme prévu autour d'un texte préparé en commission, comprenant trois volets, ce qui permettait à chacun de se prononcer sur le stockage indépendant des deux autres aspects retenus par l'assemblée.

Le gel des travaux

En ce qui concerne la situation radiologique du bassin minier et la réhabilitation des sites, l'unanimité se manifeste pour demander à nouveau le gel des travaux conduits par Cogéma, ainsi que « l'élaboration d'un cahier des charges s'imposant à Cogéma » et la mise en place d'une mission de contrôle confiée à des experts indépendants, « un laboratoire de l'université de Limoges pouvant éventuellement participer à cette mission dans des conditions à déterminer ».

De même, la quasi-unanimité (deux abstentions et un refus de vote) dénonce « le chantage » consistant à conditionner le maintien d'Algade et du Sépa à la réalisation du projet de stockage; exige le maintien de ces laboratoires et des emplois; et sollicite une audience auprès des ministres de l'Environnement et de

l'Industrie. Pas de consensus en revanche pour transmettre à la commission d'enquête un avis défavorable sur le projet d'entrepôtage d'uranium appauvri. Mais, curieusement, il ne se trouve pas une seule voix pour expliciter clairement des arguments positifs en faveur du projet Cogéma. Seul, en effet, Stéphane Veyriras y voit un « projet industriel intéressant ». Les propos des supposés favorables ou des réservés portent surtout sur la contestation de risques éventuels ou leur maîtrise, voire sur les exagérations des écologistes et des médias.

Une région « pestiférée »

Ainsi, André Gagnadre regrette « l'ambiance passionnelle qui s'amplifie de jour en jour », tendant à faire du bassin minier une région « pestiférée », présentant des risques « comme si nos anciens n'avaient pas vécu avec tout cela sous leurs pieds »; et il cite « un scientifique » qui aurait évoqué « la recherche des effets introuvables des faibles doses ».

Pierre Baillot d'Estivaux exprimera parfaitement l'embarras des élus hésitants, qui se recrutent dans toutes les sensibilités politiques. « Je suis convaincu que ce n'est pas un déchet et que ce n'est pas polluant, affirme-t-il; mais enfin... trois emplois... dont deux gardiens... » Il évoque aussi l'image touristique et agricole d'une région « risquant d'être médiatisée comme polluée, même si ce n'est pas la vérité ». D'autre part, en cas de refus, « on risque que Cogéma s'en aille et une centaine d'emplois avec ».

Bref, « ou l'on essaie de privilégier une image menacée sur des fondements immatériels, ou on essaie de sauver ce qui existe, malgré l'attitude toujours désa-



Une trentaine de camions et autres véhicules à la couleur orange de l'Équipement ont sérieusement perturbé la circulation hier, dans le centre de la capitale régionale. Le dossier Cogéma n'y était pour rien : le Conseil général de la Haute-Vienne se prononçait en effet également sur le projet dit de réorganisation-partage de la DDE et les agents avaient décidé de faire de ce vendredi une forte journée d'action. L'intersyndicale CGT-CFDT-FO dénonce « le recul du service public de proximité », au détriment notamment des communes rurales, et craint à terme la remise en cause du statut des 237 agents passant sous l'autorité fonctionnelle du président du Conseil général.

gréable et même inconvenante de Cogéma ». Un drame cornélien pour l'élus RPR qui choisit de s'abstenir.

« Un marché de dupes »

« Ce sont bien des déchets aux termes de la loi », lui répond le président Peyronnet. Et Jean-Claude Fauvet monte au créneau, expliquant précisément les termes de « chantage », « arrogance », « exploitation coloniale », « correspondant bien à la réalité » et l'amenant à refuser « ce marché de dupes ». « L'absence d'arbitrage clair me range du côté des prudents », dit Gilbert Chapeaublanc, faisant observer qu'il ne s'agit pas de chantage pour Cogéma, « mais de sa logique ».

« Quel projet industriel ? », s'interroge Jean-Jacques Dubouchaud. Il n'y en a pas au-delà de l'entrepôtage lui-même... Les gens de Cogéma ont de l'argent, ils en ont même beaucoup perdu en bourse sur le Matif; pourtant, ils n'ont pas exploré l'idée d'apporter quelque chose de valorisant... Et pourquoi veulent-ils aller vite ? Je crois avoir un élément de réponse : ils veulent refaire la façade avant la privatisation; c'est probablement le projet de Jean Syrota ». Françoise Pérol-Dumont et Philippe Pauliat-Defaye se montreront aussi déterminés, le second rappelant que « la mauvaise image ne vient pas du débat démocratique, mais du projet lui-même et du fait que des millions de tonnes de déchets sont d'ores et déjà entreposés ».

Malgré d'autres incertitudes exprimées par Louis Balard ou André Leycure, lequel se refuse à « assombrir le nucléaire » comme le font à ses yeux certains médias et souhaite en particulier que la position du Conseil général ne soit pas comprise comme celle du repli sur soi, ou encore par Bernard Brouille, craignant que l'on regarde « passer le train de l'économie », le vote s'avère très

net : 30 voix se prononcent pour le texte rejetant le projet; on compte 9 abstentions, issues de tous les groupes et trois refus de vote (Bernard Brouille, André Gagnadre et Stéphane Veyriras).

Le texte évoque notamment l'absence de tout dispositif de contrôle indépendant; les autres projets annoncés par Cogéma, « beaucoup plus lourds en terme d'impact environnemental »;



Ici repose la défunte DDE de la Haute-Vienne...

« l'insuffisance de l'étude d'impact et de l'étude de danger »; l'absence d'une étude d'impact socio-économique et les craintes sur l'image de la région et de son économie.

La région unanime

Pas une voix ne s'est élevée, hier au Conseil régional, pour trouver un seul bon point au projet Cogéma. L'assemblée a donc adopté à l'unanimité un avis défavorable au stockage de déchets sur le site de Bessines. Résumé en deux pages, cet avis, qui rappelle le n'est que consultatif, dénonce les dangers pour l'acti-

vité agricole et touristique de la région, l'absence de garanties quant à la valorisation possible de cet uranium « qui dans ce cas ne pourrait plus être présenté par Cogéma comme une matière première, mais comme un déchet ultime, avec les inconvénients pour l'activité économique et les contraintes réglementaires plus fortes liées à ce concept ».

Déplorant un manque d'informations, le Conseil régional demande « que des études complémentaires impartiales, pluralistes et contradictoires soient menées. »

Le "oui" des mineurs CFDT

Le syndicat CFDT des mines Marche-Limousin estime que le projet « présente les garanties nécessaires, tant sur le plan technique que sur la sécurité ». A ses yeux, Cogéma doit rester en Limousin afin de permettre le contrôle et le suivi des sites « par des entités compétentes déjà en place ». Rappelant que l'emploi reste sa priorité, le syndicat observe qu'un refus « ne fera pas revenir les 1.600 emplois supprimés ces dernières années »; aussi le maintien des emplois existants serait-il « l'assurance du maintien de l'activité économique locale et d'un développement ultérieur possible ». Enfin le syndicat affirme qu'il veillera « au respect de la réglementation en matière de sécurité et d'environnement ».

« Nous connaissons le comportement de Cogéma et son chantage à l'emploi, a estimé Daniel Nouaille (PS). On sait aussi comment Cogéma s'est empressé de boucher certains trous... Nous n'avons plus confiance, nous ne pouvons plus croire ce qu'ils nous disent. »



Les manifestants ont vidé le contenu d'un camion devant la porte du Conseil général de la Haute-Vienne.

● Opposition unanime à la COGEMA

Le projet d'entreposage d'uranium appauvri de la COGEMA à Bessines a été unanimement rejeté par l'assemblée régionale. Les Verts ont, bien évidemment, été les plus virulents en posant deux questions et en y donnant les réponses.

« Avons-nous le droit de refuser ces déchets alors que nous profitons tous quotidiennement de l'électricité nucléaire ? Oui, car depuis le début des années 60, on ne nous a pas donné le choix. Peut-on refuser le stockage d'un produit qui existe et qu'il

17/12 LM
faut bien mettre quelque part ? Oui, parce que Bessines n'aura guère produit que 106.000 tonnes d'uranium appauvri, alors qu'on nous propose d'y entreposer 265.000 tonnes ».

Daniel Nouaille (PS) est intervenu lui aussi, pour résumer le sentiment des élus de tous bords, et traduit dans leur vote : « L'attitude des dirigeants de la COGEMA, vis-à-vis de nous comme de la population locale, fait que nous ne pouvons avoir confiance en eux ».

● L'opposition au projet d'entreposage de la COGEMA

17/12 LM
« ON ne nous demande pas notre avis » a dit le président Peyronnet. Sous-entendu, on le donne quand même ! Les conseillers généraux ont longuement évoqué le cas de COGEMA. A l'inverse du Conseil municipal de Bessines qui s'est prononcé favorablement sur le projet de stockage d'uranium appauvri en début de semaine (dans le cadre de l'enquête publique, NDLR), le Conseil général a dit son opposition au projet.

Trois conseillers ont carrément refusé de participer au vote... Il s'agit de ceux qui sont directement concernés, dans leur canton respectif, à savoir Bernard Brouille (Bessines) ; André Gagnarde, premier vice-président et maire d'Ambazac ;

enfin de Stéphane Veyriras (Nantiat). Si on relève neuf absentions, trente de leurs collègues ont décidé de saisir la direction de la sûreté des installations nucléaires et de transmettre un avis défavorable au projet.

CONSERVER LA MÉMOIRE DES SITES

En revanche, l'unanimité s'est faite sur l'élaboration, à partir des conclusions des experts, d'un cahier des charges s'imposant à COGEMA sur la remise en état des sites.

Les conseillers demandent notamment la mise en application de la nouvelle norme européenne de radioprotection de un millisievert ; des mesures

permettant de conserver la mémoire des sites pour les générations futures ; enfin la mise en place d'une mission de contrôle confiée à des experts indépendants.

Le dernier des volets COGEMA concernait l'emploi. S'appuyant notamment sur le fait que « COGEMA a exploité depuis des décennies, et encore aujourd'hui, partiellement, l'uranium de la Haute-Vienne » et dénonçant « le chantage auquel se livre COGEMA qui conditionne le maintien d'Alcade et du SEPA, soit 150 emplois, à la réalisation de ce projet de stockage », le Conseil « exige le maintien des laboratoires et des emplois ». On relevait une abstention et deux refus de vote.

URANIUM

20/12/84 le POPU Chambre d'agriculture : Non au projet Cogéma !

A son tour, la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne estime « qu'il n'y a pas lieu de donner un avis positif » au projet d'entreposage d'uranium appauvri à Bessines, « en l'état des propositions de Cogéma ».

A la fin de leurs travaux, hier matin au lycée agricole des Vaiseix, les représentants de l'agriculture haut-viennoise ont en effet adopté à la quasi-unanimité une motion préparée par le bureau et présentée par le président Jean Babaudou. « Au regard des emplois détruits, la proposition de Cogéma de créer 3 ou 4 emplois dans ce projet est dérisoire », indique la chambre, ob-

servant en outre « qu'aucune autre proposition sérieuse de réaménagement des sites avec création de nouvelles activités économiques n'a été faite par la compagnie nationale ».

Evoquant également un « chantage difficilement admissible », le texte fait naturellement référence à la principale crainte qui se manifeste dans les milieux professionnels : « Les risques pour la santé humaine et animale pourraient sans doute être maîtrisés, estime en effet la chambre, mais une suspicion pourrait toujours peser sur la qualité de nos produits ».

BESSINES

21/12/94

Une nouvelle entreprise^{LM} dans les locaux COGEMA

Dans le cadre de la réindustrialisation des sites miniers de Bessines, la coopération entre la COGEMA et la municipalité vient d'aboutir à l'implantation de ED'Sécurité, une entreprise qui pourrait accueillir, à terme, 45 emplois.

LIMOGES. — C'est un élément important du débat sur son projet d'entrepôt d'uranium appauvri et on reproche assez à COGEMA d'exercer un « chantage à l'emploi » pour obtenir gain de cause. Alors, si tel est le cas, force est d'admettre que ledit « chantage » s'appuie sur une réalité.

Ainsi vient-on d'apprendre que, dans le cadre de la réindustrialisation des sites miniers, une nouvelle entreprise s'est installée le 5 décembre dans les anciens locaux COGEMA du site de Bellezane. ED'Sécurité — c'est son nom — est spécialisée dans la fabrication d'éléments de sécurité bancaire (coffres-forts, surveillance électronique, etc.).

DÉLOCALISATION

Cette opération a certes été menée dans la plus grande confidentialité, dans la mesure où obtenir la « délocalisation » d'une entreprise parisienne n'est pas forcément chose facile, même si, en l'occurrence, il semble qu'il s'agissait d'un

besoin pour elle. Confidentielle mais, quoi qu'il en soit effective, puisque quatre anciens employés de COGEMA travaillent déjà pour ED'Sécurité. D'ici à fin février, six ou sept autres anciens des mines devraient intégrer un effectif qui devrait, à terme, se composer de quarante-cinq personnes.

Ces créations d'emplois entrent dans le cadre des aides spécifiques attribuées par COGEMA aux porteurs de projets désireux de s'implanter sur les anciens sites miniers (subventions de 15.000 à 50.000 F par emploi créé, avec majoration de 30.000 F pour chaque emploi confié à un ancien salarié des mines). Ces aides s'ajoutent à celles de l'Etat et des collectivités locales.

La collaboration entre COGEMA et la commune de Bessines s'est également traduite sur le plan des infrastructures, puisque la première a cédé son bâtiment de Bellezane à la seconde, qui le rétrocède à ED'Sécurité dans le cadre d'un crédit-bail.

URANIUM

22 / 12 / 94

Vers les 10.000 signatures contre le projet Cogéma

Les associations se réjouissent de la mobilisation des Limousins. En dénonçant à nouveau les « mensonges » de Cogéma et en soulevant de nouvelles questions.

DANS les locaux de la Flepna, les animateurs du collectif d'associations engagées contre le projet d'entreposage de 265.000 tonnes d'uranium appauvri à Bessines boivent du petit lait. Après les prises de position du Conseil régional, du Conseil général, de la Chambre départementale d'agriculture et de plusieurs conseils municipaux (dont celui de Châteauponsac depuis mardi soir), ils ont enregistré environ 8.000 signatures de Limousins s'opposant au projet.

« Du jamais vu ! », selon Aline Biardeau qui se demande « comment le préfet pourrait oser donner son feu vert dans ces conditions ».

« Nous allons probablement dépasser les 10.000 signatures », estime la responsable des dossiers « radioactifs » à la Fédération limousine d'étude et de protection de la nature. « Si le préfet trouve

que ce n'est pas assez, qu'il nous dise le chiffre dont il a besoin pour prendre la mesure de l'opposition au projet Cogéma ». Accusé dans cette affaire de ne pas respecter le principe de neutralité de l'Etat, le préfet de région et de la Haute-Vienne est clairement considéré comme « un soutien actif de Cogéma » et, à ce titre, il doit lui aussi supporter les reproches du mouvement associatif.

Chimiquement redoutable

« Les débats de la récente commission restreinte de la commission locale d'information » et ceux du Conseil général ont montré que Cogéma prend les élus et même les experts nommés par le préfet pour des ploucs, lâche Jean-Claude Bollinger, le président de la Flepna.

C'est sans doute ce comportement qui a fini par faire déborder le vase; autrement dit, c'est Cogéma elle-même qui aura été le meilleur allié des opposants ».

Au-delà des questions purement scientifiques ou techniques soulevées par le dossier d'enquête publique lui-même, les « mensonges flagrants » suffiraient à justifier le phénomène de rejet. « A qui ferait-on croire que l'oxyde d'uranium appauvri ne présenterait aucun danger, alors que le dossier s'étend longuement sur les précautions ? ».

De fait, si l'uranium appauvri n'est pas considéré comme radiologiquement dangereux en vertu d'une « réglementation incohérente et même aberrante », il n'en est pas moins officiellement reconnu comme redoutable du point de vue chimique: « Son incorporation dans le corps se manifeste par des dégâts sur les reins et par des lésions nécro-

sées dans les artères », souligne notamment le physicien Roger Belbéoch, l'un des animateurs du Groupement de scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire, qui vient de rédiger un dossier détaillé remis à la commission d'enquête.

Et puis, les militants associatifs observent l'absence d'arguments positifs des défenseurs du projet, leurs principaux propos consistant à dénoncer « une campagne médiatique où l'on raconterait n'importe quoi ». « Mais où sont les réponses précises de Cogéma et de l'administration aux principales questions soulevées ? Le public les attend en vain... ». Des questions portant sur la transformation d'un déchet en « matière première valorisable ou potentielle »; sur la réalité d'un « projet industriel »; sur la non-prise en compte des descendants de l'uranium dans le calcul de la radioactivité totale; sur l'énorme

volume inexplicé des besoins d'entreposage de Cogéma; sur la présence d'uranium 236, lequel n'existe pas dans l'uranium naturel...

Un uranium appauvri militaire ?

« Cet isotope 236 ne peut provenir que de l'uranium de retraitement des combustibles irradiés, écrit Roger Belbéoch. De ce fait, des problèmes spécifiques apparaissent qui ne sont pas analysés dans le dossier ». En clair, il ne s'agit pas, du strict point de vue réglementaire, d'un entreposage d'uranium appauvri, mais d'un autre produit pour lequel il n'existe pas de réglementation ! « A Cogéma et à l'administration de prouver le contraire ».

Enfin, Thierry Lamireau, l'auteur du film « Uranium en Limou-

sin », évoque les indications fournies par Yves Lenoir, un ingénieur des mines, ancien conseiller de Greenpeace pour le nucléaire. Selon ce dernier, les énormes volumes annoncés par Cogéma pour ses stockages seraient liés au mélange des cycles civils et militaires de l'uranium. En effet, un kilo d'uranium enrichi utilisé dans les centrales nucléaires produit 5,6 kg d'uranium appauvri et un kilo d'uranium enrichi de qualité militaire induit 200 kg d'uranium appauvri. « Or, l'usine W de Pierrelatte, qui produit l'oxyde d'uranium appauvri, est alimentée à la fois par le circuit civil et par le circuit militaire », soutient Yves Lenoir qui affirme en détenir la preuve. D'où, bien sûr, de gros problèmes d'encombrement et les tentatives plus ou moins grossières de contourner la réglementation.

Yves BOURGNON.

Le Popu
26/12/94.

STOCKAGE

Cogéma : les cadres CGC pour le projet

Les cadres du syndicat CFE-CGC de Cogéma donnent à leur tour leur sentiment sur le projet de stockage des déchets à Bessines. Dans un communiqué, ils écrivent notamment : « Cogéma et ses projets provoquent des cascades de réactions qui ressemblent de plus en plus à une fuite en avant. S'il est quelques élus courageux et responsables pour exprimer des arguments positifs et reconnaître la volonté de Cogéma de réussir la plate-forme industrielle de Bessines, une grande majorité plaide contre Cogéma, avec parfois une provocation incompréhensible. Que certains s'interrogent sur la dimension sociale de ce projet par rapport à l'image de la région est légitime. Mais il y a de quoi s'insurger devant la bataille acharnée que livrent certains élus. Les justifications qu'ils en donnent nous paraissent plus destinées à nourrir le jeu électoral qu'à essayer de travailler avec Cogéma pour qu'aboutissent des maintiens et des créations d'emplois adaptés à son savoir-faire. Le ressentiment, pour ne pas dire plus, domine désormais, il suffit pour s'en convaincre de lire certains propos. A qui cette attitude portera-t-elle tort ? Une certaine d'employés risqueraient, hélas, un jour, d'en connaître la réponse. »

» Il nous semble que pour beaucoup, trop de malentendus subsistent encore sur le projet tant au niveau des emplois que de l'environnement (...)

» La CFE-CGC fait confiance aux techniciens et ingénieurs qui travaillent sur les sites de Cogéma du Limousin, ce sont des personnes responsables qui ont démontré leur sérieux et leur savoir-faire technique, notamment en matière de protection de l'environnement. Devant cette situation, CFE-CGC fait confiance aux pouvoirs publics pour arbitrer sereinement ».

LM
30/12/94
REGION

PROJET COGÉMA

Mineurs CGT : Un "oui" sans chèque en blanc

Tout en dénonçant le chantage à l'emploi exercé par Cogéma, le syndicat des mineurs CGT se prononce en faveur du projet d'entreposage d'uranium appauvri à Bessines. La préservation de l'emploi existant et la nécessité de la présence de Cogéma pour « garantir le suivi des sites du secteur » fondent sa position. Mais les mineurs CGT n'entendent pas pour autant donner un chèque en blanc.

Selon Patrick Mançois, le délégué CGT de la division minière de La Crouzille, « il faut bannir le mot déchet », l'uranium appauvri étant un produit « tellement faiblement radioactif que les sciences et les techniques ne permettent pas aujourd'hui son utilisation en réacteur pour produire de l'énergie; d'où l'idée aujourd'hui de le stocker, de travailler sur la matière et de voir comment il serait possible, un jour, de le remettre dans le circuit de la production d'énergie ».

Au chapitre de l'emploi, la CGT dénonce le chantage de Cogéma : « Nous connaissons bien Jean Syrota, c'est un homme qui n'a pas l'habitude de faire dans la dentelle »... Reste que selon Patrick Mançois, le refus du stockage signifierait la suppression des 120 emplois que représentent Algade et le Sépa, les 90 emplois restant à la division minière au 1^{er} janvier étant condamnés avant un an et demi.

S'agissant de l'environnement, « il vaut mieux faire en sorte que Cogéma reste sur le secteur pour un meilleur suivi des sites; ses techniciens et ingénieurs formés à ce suivi sont une garantie pour la surveillance de l'environnement et des populations ». Dans le cas contraire, « le seul objectif de Cogéma étant de se retirer totalement de la région », la CGT se demande qui assurerait ce suivi, comment et avec quels moyens. « Quelle formation et quels moyens ont les associations de protection de l'environnement ? »

Mais il n'est pas question cependant de donner un chèque en blanc à Cogéma. « Le projet doit s'accompagner d'un véritable engagement de maintenir les activités existantes sur le site et pour la réindustrialisation du bassin minier », souligne Patrick Mançois. Et d'autre part, la CGT se prononce pour « une transparence sans faille dans les explications et la démocratie la plus large, tant au niveau des populations, des élus que des organisations syndicales ».

De ce dernier point de vue, il condamne aussi bien ceux qui laissent croire que « Cogéma sème la mort dans la population » que ceux qui s'en tiennent au « rien à signaler », l'absence d'enquête épidémiologique (à l'exception de celle qui se poursuit sur les mineurs) interdisant toute affirmation dans un sens ou dans l'autre. De même, ceux qui se livreraient à des pressions ou des menaces pour arracher une signature sur une pétition favorable au projet sont renvoyés dos à dos avec certains militants écologistes : « Quand on s'affuble de sigles à tête de mort et d'inquiétantes combinaisons pour faire signer une pétition d'opposition, on trompe aussi les gens, note Daniel Péroulet, secrétaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la division minière; on m'a presque fait un exposé des risques que j'aurais pris depuis 1978 à la mine ! ».

Reste que la revendication de la transparence et de la démocratie tend à démontrer qu'elles n'étaient guère en vigueur par le passé : « C'est vrai que comme tout le monde, nous ne savons pas ce qui a pu être enfoui. Mais nous sommes persuadés que si Cogéma avait présenté ce projet il y a dix ans, le dossier serait passé sans problème. Et si les mines n'avaient pas été fermées, aucune question n'aurait été posée ».

Y. B...

30/12/94

REGIONS

COGEMA

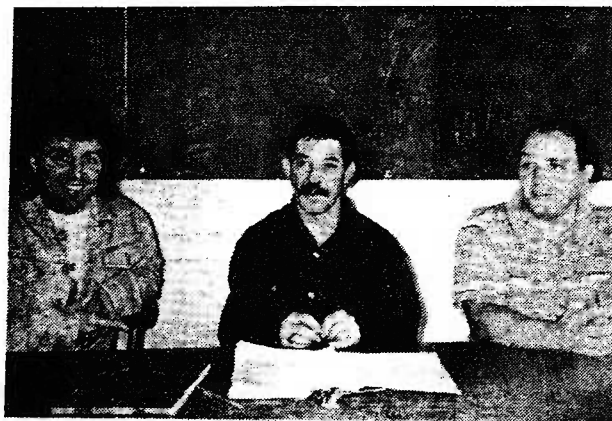
ECO

Le « oui » des mineurs CGT au projet de stockage

Les mineurs CGT de COGEMA viennent de se prononcer favorablement sur le projet de stockage d'uranium appauvri à Bessines. Un avis dicté avant tout par le souci du maintien de l'emploi

LE syndicat CGT des mineurs de COGEMA s'est prononcé favorablement hier sur le projet d'entreposage d'uranium appauvri à Bessines. Une prise de position un peu tardive, moins d'une semaine avant la clôture de l'enquête publique, « mais nous avons voulu rencontrer l'ensemble des acteurs concernés avant de nous déterminer » a expliqué au nom du syndicat, Patrick Mançois.

Le responsable syndical, entouré de Bernard fayole et Daniel Peyroulet, a au cours d'une conférence de presse, expliqué les raisons qui conduisent les mineurs CGT à apporter leur soutien au projet de COGEMA. « Il nous semble que l'opinion doit savoir qu'il convient de bannir le mot « déchet » — a indiqué en préambule Patrick Mançois. L'uranium appauvri n'est pas un déchet (...) Et il faut le stocker pour savoir si plus tard on pourra l'utiliser ». D'ailleurs, la CGT remarque que différents spécialistes et notamment ceux



du laboratoire SEPA à Bessines travaillent actuellement sur la possibilité de réutiliser l'uranium appauvri.

Mais après avoir rappelé que la mine occupait plus de 800 salariés en Limousin à la fin des années 80, contre seulement 90 aujourd'hui et zéro dans un an, c'est sur le terrain de l'emploi que les mineurs souhaitent placer le débat. Et tout en dénonçant le chantage fait par Jean Syrota, P-DG de COGEMA, ils s'inquiètent des conséquences que pourrait avoir

le rejet du projet sur le maintien des 120 emplois que comptent le SEPA et ALGADE, les deux filiales de COGEMA installées à Bessines. Ils craignent que la compagnie ne saisisse l'occasion pour mettre un terme à toute activité en Limousin, et ne puissent évidemment l'admettre : « On a déjà assez donné ! ». C'est pourquoi la CGT exige de COGEMA des garanties quant au maintien de l'emploi.

Pour les mineurs CGT, la présence de COGEMA

sera aussi dans l'avenir, une garantie pour l'environnement. « Nous sommes persuadés — disent-ils — que COGEMA doit rester ici pour une meilleure surveillance des sites. Si elle part, quel suivi y aura-t-il ? Le meilleur garant c'est bien la présence de spécialistes ». Quant aux risques sanitaires du projet de stockage, pour le syndicat qui s'appuie notamment sur l'accord donné par le CHSCT de l'entreprise, ils sont inexistantes. Les syndicalistes en profitent au passage pour dénoncer « les campagnes d'intoxication menées pour affoler l'opinion ».

En approuvant le projet d'entreposage, le syndicat CGT de COGEMA rejoint ainsi l'ensemble des organisations syndicales de l'entreprises qui se sont prononcées dans le même sens. La CGT ne veut toutefois pas donner un chèque en blanc à COGEMA et exige que la plus grande transparence préside à l'évolution de ce dossier.

30/12/94
POPE

Les mineurs CGT approuvent le projet de stockage

Reconnaissant avoir pris le temps de la réflexion, le syndicat CGT des mineurs s'est déclaré, hier, favorable au projet de stockage d'uranium appauvri sur le site de la COGEMA, à Bessines.



La CGT marque sa différence et ne veut voir que les aspects positifs, notamment sur l'emploi, dans le projet de stockage de l'uranium appauvri.

LIMOGES. — Alors que l'enquête publique concernant l'entreposage des 265.000 tonnes d'uranium appauvri à Bessines a été prolongée jusqu'au 2 janvier, la CGT de l'entreprise COGEMA vient de prendre nettement position en faveur de ce projet.

Cette démarche, explicitée hier matin par Patrick Mançois, entouré de Bernard Fayol et Daniel Peyroulet, diffère quelque peu de la réaction de la gauche régionale, et singulièrement du PC, qui a affirmé son opposition.

LES CHIFFRES DE L'EMPLOI

« Nous avons d'abord voulu en savoir plus en essayant de rencontrer les acteurs de ce dossier. Nous refusons par exemple de considérer cet uranium appauvri comme des déchets. Nous savons que des études sont en cours pour pouvoir à terme le remettre en circulation, ce qui serait un plus pour le site de Bessines ».

Pour Patrick Mançois, la cause est entendue sur le simple énoncé des chiffres de l'emploi : « Nous étions huit cents en 1988 et nous serons environ 90, en 1995. Même si ce projet de stockage ne gé-

nère que trois ou quatre postes supplémentaires, il peut contribuer à maintenir les autres. Nous sommes conscients de ce qui peut apparaître comme un chantage à l'emploi. Il n'y a aucune assurance mais nous demandons à ce que les acquis soient conservés : il faudra être vigilant sur ce point.

L'IMAGE DE MARQUE

« Sur la question des atteintes à l'environnement et à l'image de marque de la région, il faut être sérieux. Elles ont surtout été nombreuses depuis le début de l'exploitation par la COGEMA et pas davantage aujourd'hui. C'est la même chose pour ce qui est de la dangerosité supposée du projet. Pour nous, celui-ci comporte toutes les garanties de sécurité.

» Dans cet esprit, nous souhaitons aussi que la COGEMA reste à Bessines, pour assurer un suivi efficace. Les associations de protection de l'environnement sont-elles assez formées pour jouer ce rôle ? ».

BESSINES

ECO 3/01/95

Stockage d'uranium appauvri : L'enquête est close

L'enquête publique sur le projet de stockage d'uranium appauvri à Bessines est close depuis hier. La commission d'enquête devrait présenter ses conclusions au préfet dans un peu plus d'un mois.

HIER à dix-huit heures, s'est achevée à la mairie de Bessines l'enquête publique concernant le projet de stockage d'uranium appauvri sur le site industriel de COGEMA. Débutée le 18 novembre, elle devait se terminer le 19 décembre mais avait été prolongée jusqu'au 2 janvier sur décision préfectorale.

On est encore venu hier après-midi poser des questions et faire des remarques sur le projet, en présence des cinq commissaires-enquêteurs. Désignés par le président du tribunal administratif de Limoges, les commissaires sont tous étrangers à la région afin de les garantir de l'influence de toute pression locale. Présidée par Michel Josse, la commission d'enquête va devoir maintenant analyser et synthétiser l'épais dossier accumulé au cours de ces six dernières semaines. La participation à l'enquête a été particulièrement forte. Hier en début d'après-midi, 13 registres



♦ Hier encore, le public est venu consulter les registres, faire des remarques ou s'interroger sur les différents aspects du projet.

avaient déjà été remplis, auxquels il faut ajouter les lettres et documents reçus par les commissaires (plus d'une centaine) ainsi que les pétitions.

La commission d'enquête dispose désormais de 8 jours pour analyser ces documents et déposer un procès-verbal des questions à poser au maître-d'ouvrage

(COGEMA). Lequel a 12 jours pour y répondre dans ce que l'on nomme un mémoire en réponse. Après quoi, le président de la commission d'enquête a 15 jours pour présenter son rapport de synthèse et ses conclusions au préfet de la Haute-Vienne, à qui il revient de donner un avis favorable ou non sur le pro-

jet.

Le débat sur le projet, qui a alimenté l'actualité régionale tout au long de l'année et particulièrement à l'automne, devrait en ce début 95 occuper encore une place de choix dans la vie locale. Partisans et opposants attendent maintenant avec impatience, la décision préfectorale.

BESSINES-SUR-GARTEMPE

Bernard Brouille :

« Le projet COGEMA est vital pour nous ! »

Depuis plusieurs années et la fermeture des sites miniers, Bessines fait beaucoup parler dans la région. Le traumatisme est toujours vivace sur les bords de la Gartempe. Il connaît des suites mouvementées ces derniers mois autour du très controversé projet d'entrepôt de 265.000 tonnes d'uranium appauvri de COGEMA. L'enquête publique, prolongée de deux semaines, s'est achevée hier soir. Pour La Montagne, Bernard Brouille, maire et conseiller général de Bessines, sort de sa réserve. Il avoue pour la première fois pourquoi il est favorable au projet. Entretien et confidences...

L.M. — La Montagne. — 1994 vient de s'achever. Qu'est-ce qui vous a le plus irrité autour du dossier COGEMA ?

Bernard Brouille. — C'est le non-respect réciproque des gens vis-à-vis des autres. On peut être pro ou anti-nucléaire, ce n'est pas une raison pour dire n'importe quoi. Je respecte les idées des autres. En contrepartie, que l'on respecte les miennes. Le dossier est complexe, l'essai de comprendre. Le spectacle auquel se livrent les ténors politiques pour récupérer les voix écologistes me désole (1).

L.M. — Vous n'êtes pas tendre ?

B.B. — Vous me demandez mon avis, je vous le donne ! Ce triste spectacle ne va malheureusement pas redorer leur image. C'est tout ce que j'ai à dire...

L.M. — Ceux qui redoutent pour l'image de la région ont-ils tort ?

B.B. — Ces craintes, qui semblent légitimes aujourd'hui, le seraient-elles sans l'actuel ta-

Et puis, COGEMA arrête son activité et tout bascule. Maintenant, tous crient haro sur le baudet !

« JE NE CRACHE PAS DANS LA SOUPE... »

L.M. — Vous prenez la défense de COGEMA ?

B.B. — Non ! Je n'ai jamais été pro-COGEMA mais je ne crache pas dans la soupe ! Quand on me donne des sous, je les prends. Je n'ai jamais été « cul et chemise » avec eux. Simplement, quand je suis arrivé, COGEMA était là. J'ai fait avec. Nos relations n'ont pas toujours été roses, vous savez.

L.M. — Vous n'avez donc pas d'inquiétudes pour l'avenir touristique de Bessines et de la région ?

B.B. — On veut faire croire que les touristes auront peur de venir au moment-même où COGEMA décide de remettre les sites en ordre. Concernant l'implantation de douze hangars d'entrepôt, le même projet a été soumis à enquête publique dans l'indifférence la plus totale à Pierrelatte. La vallée du Rhône est très fréquentée par les touristes. Les Drômois sont-ils inconscients ? Soyons sérieux ! Ce projet ne peut avoir d'incidence négative sur le tourisme, sauf si, comme en ce moment, associations et médias continuent à s'acharner sur Bessines comme ils l'ont fait dans le Forez et en Vendée avec le triste résultat que l'on sait.

L.M. — Revenons aux récentes délibérations hostiles à COGEMA. Au Conseil général, vous n'avez pas participé au vote. N'est-ce pas un manque de courage politique ?

B.B. — Je ne participe pas aux mascarades. Le préfet a demandé son avis au Conseil municipal de Bessines dans le cadre de l'enquête publique. Mais là, le genre de vote qui a eu lieu au Conseil général s'apparente à une récupération politique. Nous en discutons avec mon adjoint, Roland Massé.

Il est clair que les collectivités qui ont donné un avis, ou leurs responsables à titre individuel, ont trouvé la soupe bonne pendant longtemps, sans se soucier de la santé des mineurs, des habitants de la région, ou encore de l'impact sur la vente de la viande limousine... Je parlais de récupération facile : ils pensent que le rapport de force électoraliste est en faveur du refus pour l'instant...

L.M. — Comme maire de Bessines, n'êtes-vous pas un peu « prisonnier » de l'empire COGEMA, qui détient une partie de l'avenir du pays de Saint-Pardoux avec son

pôle de reconversion et sa juteuse taxe professionnelle ?

B.B. — Soyons francs : la taxe professionnelle de la SIMO rapporte près de 5 MF à la commune de Bessines. Elle a laissé 1,8 MF au département et 870.000 F à la région. S'ils trouvent cet argent sale, faut pas qu'ils le gardent, qu'ils me le donnent. Je le répète, ils ont trouvé la soupe bonne pendant longtemps. Moi, cet argent, il me sert à faire du social, du culturel, bref à faire vivre la commune.

« DES ARGUMENTS INCOHÉRENTS »

L.M. — Mais l'argent n'est pas tout, disent certains de vos détracteurs qui s'inquiètent pour la santé publique ?

B.B. — C'est un thème extrêmement sensible que les opposants abordent sans cesse, suscitant ainsi la méfiance compréhensible des populations. Depuis le début, l'évaluation du risque sanitaire est mon souci majeur. L'avis des spécialistes scientifiques, et pas seulement ceux de COGEMA, est unanime : l'oxyde d'uranium appauvri présente une dangerosité extrêmement faible, pour ne pas dire négligeable.

Je suis de ceux qui pensent que la France est encore un état de droit. Je considère que les déclarations de l'administration font encore autorité sur des sujets comme celui de la santé publique.

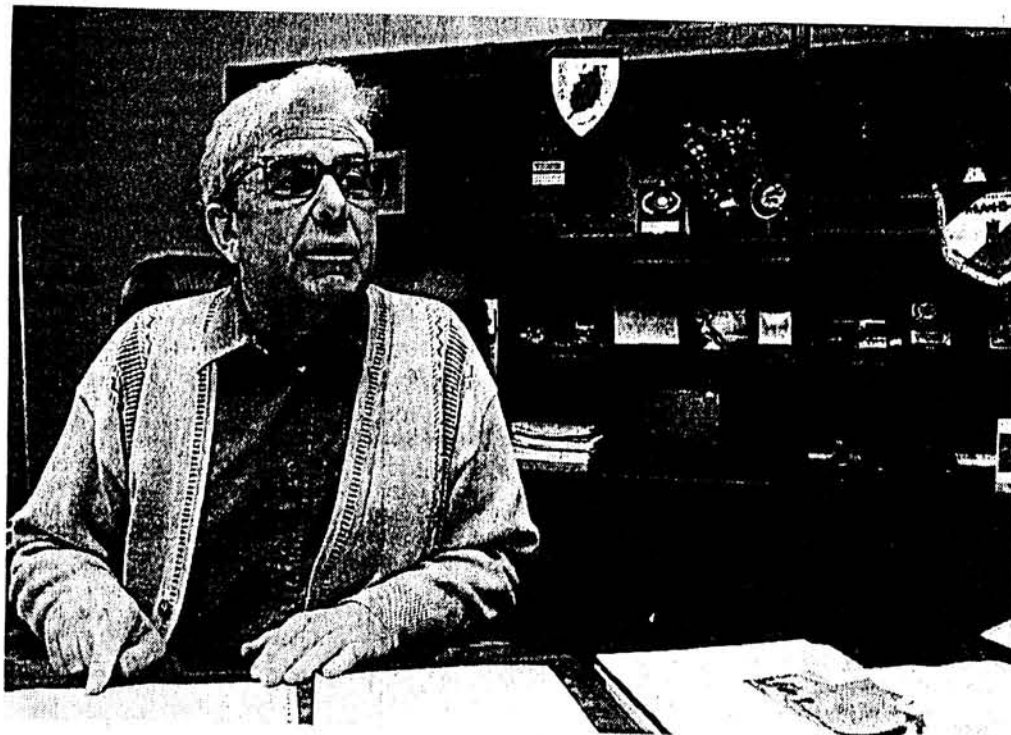
L.M. — Des tracts circulent pourtant pour sti-



« Pourquoi je n'ai pas participé au vote du Conseil général ? C'était une mascarade ».

ENQUÊTE: Valéry Lefort

PHOTOS: Pascal Chareyron



Bernard Brouille, le maire de Bessines-sur-Gartempe, sort de sa réserve après la fin de l'enquête publique.

matiser les risques de contamination de la viande travaillée à l'abattoir de Bessines, voisin de COGEMA.

B.B. — Parlons-en ! Depuis 1958, SIMO produit le yellow cake (2) à Bessines. Il y a eu de la poussière, des rondes de camions, des attaques chimiques, des fumées et j'en passe ! En 1962, l'abattoir situé à côté traitait 1.000 tonnes de viandes. Aujourd'hui, nous en sommes à 11.000 tonnes par an avec 45 emplois. Jamais, vous m'entendez, jamais aucun problème de radioactivité n'a été soulevé, contrôles sanitaires à l'appui.

Aujourd'hui, la SIMO ne fonctionne plus, plus de yellow cake, plus de fumée, le démantèlement de l'usine avance à grand pas. Et on choisit ce moment pour nous parler de contamination ! Etonnant. Comment l'uranium appauvri stocké en containers peut-il influer sur la qualité de la viande limousine ? Parmi les arguments des opposants, celui-ci est pour moi incompréhensible et incohérent. On voudrait attaquer notre abattoir qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Cela profiterait à d'autres abattoirs qui sont en moins bonne santé...

L.M. — Il y a toujours une polémique sur le thème : l'uranium appauvri est-il ou non un déchet ?

B.B. — Un procédé d'enrichissement par laser est à l'étude. Il serait techniquement au point en laboratoire. Les recherches portent maintenant sur la trans-

position du procédé à l'échelle industrielle avec, notamment, la prise en compte de l'aspect économique.

Les détracteurs affirment que le procédé de retraitement risque de ne jamais voir le jour et le présentent comme un déchet ultime. Il s'agit d'un débat purement technique. A mon sens, seules les déclarations des scientifiques avisés sont à prendre en compte. (...) Je suis convaincu que ce n'est pas un déchet mais une véritable matière valorisable.

« JE NE SERAI PAS LE MAIRE DU DÉCLIN »

L.M. — Beaucoup de gens, et même des élus de haut rang, ont fustigé le faible impact de ce projet sur l'emploi. Vous ne pouvez le nier ?

B.B. — Il est vrai que l'aboutissement du projet ne créera que 3 ou 4 emplois. Cependant, la construction des hangars sur 15 ans représente une dépense de 60 MF. Cela va générer des emplois indirects assurant la pérennité des entreprises de travaux publics locales. Ce projet est vital pour nous, dans le sens où il ne manquera pas de conforter les 150 emplois existants avec la présence du SEPA et d'Alcade.

A ce sujet, COGEMA a toujours déclaré, par la voix de son PDG, Jean Syrota, qu'entrepôt et maintien des emplois existants étaient étroitement liés ! Alors, chantage ou réalité industrielle ? Chacun a son avis sur la question. En ma qualité de maire de Bessines, je ne prendrai pas le risque de voir

COGEMA partir avec tous ses services en refusant ce projet et la chance de développement ultérieur qu'il représente.

L.M. — Des écologistes se sont plaints publiquement du préfet (3). D'autres avancent que Bertrand Landrieu était antérieurement en poste dans la Manche, là se trouve le site nucléaire de La Hague. Pour eux, il ne peut pas être anti-nucléaire. Que vous inspirent ces considérations ?

B.B. — Cela m'inspire que je ne connais pas la décision de M. le préfet. Je pense qu'il tiendra compte de l'avis du Conseil municipal de Bessines et des commissaires enquêteurs. J'ai confiance dans le représentant de l'Etat. La France n'est quand même pas une république bananière.

L.M. — Si le préfet dit non ?

B.B. — On en prendra acte. Je vais me battre pour que Bessines reste un centre économique fort. Mais j'en tirerai les conséquences. En tout état de cause, je ne serai pas le maire du déclin de Bessines...

(1) Le Conseil régional, le Conseil général et la mairie de Limoges ont émis un avis défavorable au projet de stockage.

(2) Yellow cake : « Gâteau jaune » en français. Surnommé ainsi en raison de la couleur du produit. C'est un composé chimique d'uranium et de magnésium.

(3) Voir La Montagne du 7-12-1994.



« Dans cette affaire, le spectacle auquel se livrent les ténors de la vie politique limousine me désole ».

page médiatique ? Sont-elles fondées ?

L.M. — A votre avis ?

B.B. — Je n'arrive pas à m'expliquer que l'on ait attendu la cessation de l'extraction minière pour s'inquiéter de l'impact de l'activité de COGEMA sur le tourisme. Depuis vingt ans et plus, les mines à ciel ouvert détruisent nos forêts, défigurent le paysage, laissant ici d'immenses fosses béantes, là des montagnes de cailloux. Voilà de quoi effectivement faire peur aux touristes ! Pourtant, dans le même temps, en toute sérénité, région, département, communes ont investi dans le tourisme vert. Selon eux, le tourisme en Limousin se développe. Je dis tant mieux !

Gros plan

Billet

Convictions

ON a dit, publiquement ou dans les couloirs des « milieux autorisés », quantité de choses sur le projet d'entreposage d'uranium appauvri de COGEMA. Et Bessines a incontestablement plus pâti de cette publicité qu'elle n'en a bénéficié.

Est-ce vraiment facile de se voir affiché comme « poubelle du Limousin » ? Sait-on au pays de Saint-Pardoux qu'on racontait à Limoges — on l'a entendu de la bouche même d'élus ou de politiques qui prétendent à un mandat — que les cas de cancers s'y multipliaient ? Le géant de l'industrie nucléaire serait un monstre qui impose sa loi au maire de Bessines...

Et le monstre a avancé, sans fléchir, se riant de toutes les attaques, dans le mutisme le plus complet, ne sortant de sa réserve que pour opposer ses analyses scientifiques à celles de ses détracteurs. Non, c'est vrai, COGEMA n'est pas une « maison de verre ». Oui, elle exerce, par la force de son inertie, une espèce de chantage à l'emploi, à tout le moins au maintien de ceux qu'elle a conservés sur le site.

Pour parler de l'avenir de Bessines, on a donc surtout entendu les cris de ceux qui résument le nucléaire par cette égalité simpliste : nucléaire = mort ; et le silence de ceux que la rigueur économique a rendus inflexibles et froids. Entre ces deux convictions antagonistes, Bessines était toute petite, comme condamnée à se taire après tant d'années où l'extraction de son sous-sol faisait envie.

Aujourd'hui, Bessines parle. Par son maire, celui-là même dont on laissait entendre qu'il ne comptait pas, parce qu'il n'avait pas le choix. On pourra toujours dire qu'il le confirme par certaines de ses déclarations. Ce serait oublier qu'il ose poser des questions sur les vraies motivations de ses amis politiques. Est-ce l'attitude d'un homme qui recule ?...

Cet homme-là se livre, avec ses convictions : celles qui l'ont amené à la politique, celles aussi qui le guident dans la gestion quotidienne de sa commune. Le maire de Bessines ne prétend pas s'être fait une religion de tous les éléments du projet COGEMA. Il fait juste confiance à l'Etat. Il est un peu comme tout le monde. Enfin, comme tous ceux qui n'avaient pas de conviction « a priori »...

RÉVÉLATION

Cogema dans son droit selon Michel Barnier...

Michel Barnier, ministre de l'Environnement, vient de répondre aux interrogations de la région et du département...

Il est décidément beaucoup question de lettres ces temps-ci autour du dossier COGEMA ! S'il est en une qui faisait un peu figure d'Arlésienne, c'est bien celle du ministre de l'Environnement, Michel Barnier.

Au gré des passions et des intérêts divergents, beaucoup en parlaient, certains disaient même en connaître tout ou partie du contenu depuis plusieurs semaines !...

Cette lettre, signée « Bien cordialement à vous » de la main de Michel Barnier, ne date pourtant que du 23 décembre 1994... Son contenu n'a jamais été dévoilé à ce jour. Elle était destinée conjointement à Robert Savy, président du Conseil

régional, et Jean-Claude Peyronnet, président du Conseil général, en réponse à leur courrier commun du 22 juillet 1994.

Les patrons de la région et du département avaient fait part de leurs préoccupations concernant l'arrêt de l'exploitation des sites uranifères autour de l'usine de traitement de Bessines et sur ses conséquences quant à la mise en sécurité des installations et à leur réaménagement. Ils évoquaient évidemment le projet d'entreposage.

« Sur le premier point, dit le ministre, la mise en sécurité des installations et leur réaménagement, vous relevez que l'exploitant, la COGEMA, procède à des travaux importants,

notamment de terrassement, alors que le préfet n'a pas encore arrêté les prescriptions qu'exigent ces opérations ».

A L'EXAMEN DES SERVICES

(...) « Le fait que cette procédure administrative ne soit pas achevée, poursuit Michel Barnier, n'interdit pas pour autant à l'exploitant d'engager, sous sa responsabilité, les premiers travaux de réaménagement, sous réserve que ceux-ci satisfassent aux objectifs mentionnés à l'article 1 de la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement. (...) Les travaux n'apparaissent pas en contradiction avec les recommandations techniques figurant dans le rap-

port sur les déchets faiblement radioactifs ».

Concernant l'entreposage, Michel Barnier précise que « ce projet s'inscrit dans la démarche de COGEMA (...) afin d'y maintenir certaines activités et les emplois correspondants. Le préfet m'a communiqué le dossier présenté à la COGEMA et il est soumis à l'examen de mes services. M. le ministre de l'Industrie (José Rossi, NDLR) et moi-même attachons la plus grande importance à ce que le réaménagement des sites miniers, et notamment le stockage des résidus de traitement, soit conduit et réalisé dans le respect des textes et des exigences que ceux-ci requièrent en matière de protection et de sécurité ».

Le fait que cette procédure administrative ne soit pas achevée n'interdit pas pour autant à l'exploitant d'engager, sous sa responsabilité, les premiers travaux de réaménagement, sous réserve que ceux-ci satisfassent aux objectifs mentionnés à l'article 1 de la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Les travaux engagés n'apparaissent pas en contradiction avec les recommandations techniques qui figurent dans le rapport sur les déchets faiblement radioactifs établi par M. BARTHELEMY.

Deux extraits de la lettre que le ministre de l'Environnement vient d'envoyer aux présidents de région et du département de la Haute-Vienne à propos de COGEMA...

SPECIALISTE

Le professeur Gaudreau n'y voit « aucun inconvénient »

Une longue liste des « pro » et des « anti » concernant l'entreposage d'uranium appauvri vient de s'enrichir d'un nouveau nom. Mais pas n'importe lequel, puisqu'il s'agit d'une sommité en la matière.

Dans une longue lettre de trois pages adressée au commissaire enquêteur, le professeur Bernard Gaudreau, de l'université de Limoges, spécialiste du cycle du combustible nucléaire, apporte un témoignage de spécialiste.

« Il est pour moi bien évident que l'oxyde U3O8 appauvri ne constitue pas un déchet mais un intermédiaire à la valeur certaine, et en attente d'utilisation. (...) Autrement dit, cette dangerosité est extrêmement faible, pour ne pas dire franchement négligeable.

En conséquence, je ne vois aucun inconvénient, à quelque point de vue que ce soit, à ce qu'il soit stocké sur le site de Bessines dans les conditions prévues par COGEMA », écrit le professeur Gaudreau. Pour lui, « U3O8 appauvri est très peu radioactif et, en particulier, n'émet pas de radon, comme le ferait par exemple un quelconque granite limousin ».

Ce dernier précise « qu'il s'intéresse depuis de nom-

breuses années aux oxydes d'uranium qui font partie de son programme d'enseignement universitaire et qu'il dirige des travaux de recherche les concernant directement, en particulier sur U3O8 ». Le professeur Gaudreau dit être « en contact avec les représentants de l'industrie nucléaire internationale et avec ceux des centres de recherches français et étrangers ».

« TOTALE INDÉPENDANCE »

S'adressant directement au commissaire enquêteur, le président du groupe régional limousin de la Société française d'énergie nucléaire « se permet d'indiquer » qu'il ne touche aucune rétribution financière autre que celle en provenance du ministère de l'Education nationale.

« Si mon avis est assez souvent sollicité, je précise encore que je ne suis conseiller de personne et que mon indépendance est totale.

La motivation qui m'anime pour donner un avis sur le stockage de l'oxyde d'uranium U3O8 dit appauvri est celle d'un citoyen estimant avoir une certaine compétence scientifique et technologique sur le sujet ».

Bernard Devalois a-t-il mal compris ?

Il y a quelques semaines, Bernard Devalois, vice-président écologiste du Conseil régional, avait alerté la presse limousine à la suite d'une visite au ministère de l'Environnement, à Paris, pour parler de l'uranium appauvri. Il avait notamment déclaré : « L'argumentation que nous développons a fait tilt au ministère ».

Après sa rencontre avec le sous-directeur de la prévention, des pollutions et des risques (M. Henry, NDLR), l'écologiste était sûr d'une chose : « Selon la loi, il s'agit bien d'un déchet ultime » (1). Cette interprétation, c'est le moins que l'on puisse dire, ne fait pas l'unanimité sous les lambris du ministère.

Dans une lettre envoyée au préfet de région, le directeur de la prévention en personne entre dans la danse pour rectifier le tir. « La presse du Limousin s'est fait récemment l'écho du compte rendu donné par M. Devalois, de sa récente visite au ministère de l'Environnement, où il a été reçu par M. Henry, directeur adjoint. (...) Les propos prêtés à M. Henry reflètent davantage la conviction intime de ses interlocuteurs que la réalité des entretiens », rectifie Gérard Defrance.

Ce dernier apporte une première précision. « M. Devalois avance que l'uranium appauvri, dont l'entreposage est envisagé, serait « un déchet ultime ». Cette assertion est non fondée au regard de la réglementation. (...) Il est clair que COGEMA n'envisage aucunement aujourd'hui d'abandonner l'uranium appauvri dont l'entreposage est prévu. D'ailleurs, le

conditionnement retenu est adapté à une reprise du matériau en vue d'un usage ultérieur. L'uranium appauvri n'est donc pas un déchet selon la loi ».

Gérard Defrance n'est pas non plus d'accord sur l'interprétation faite par Bernard Devalois quant « aux prescriptions réglementaires applicables au réaménagement des sites de la division minière ». Cette mise au point vient confirmer une autre missive datée du 12 décembre, envoyée par fax en mairie de Bessines et lue en séance publique du Conseil municipal, ce 12 décembre justement.

Ce soir-là, le Conseil s'était prononcé en faveur de l'entreposage. Le maire, Bernard Brouille, avait rendu publique cette lettre signée de Patrick Mollard — chef de la division sous-sol de la DRIRE (2) — au nom du directeur de la DRIRE, Michel Colmenero-Cruz.

Que disait cette correspondance ? « M. le Maire, suite à notre conversation téléphonique de ce jour et aux articles de la presse locale, j'ai l'honneur de vous préciser que j'ai eu un entretien avec le sous-directeur de la Direction de la prévention, M. Henry. Celui-ci m'a assuré n'avoir pas tenu les propos qui sont rapportés dans les articles de la presse locale du 9 décembre (...) ».

Ces témoignages — adressés officiellement au préfet et au maire de Bessines — contredisent, à tout le moins tempèrent singulièrement, les propos de Bernard Devalois.

Au lendemain du « oui à l'entreposage » de Bessines, ce dernier avait pourtant tenu son cap initial. « Je maintiens l'ensemble de mes propos, en particulier ceux qui concernent la position exprimée par le sous-directeur de la pollution et de la prévention des risques au ministère. (...) Il a indiqué que l'uranium appauvri correspond exactement à la définition d'un déchet ultime ». A deux contre un, les paris sont engagés...

(1) « Déchet ultime » signifie que la matière entreposée n'est plus utilisable. Si tel était le cas, on ne serait plus dans la logique du projet actuel de COGEMA, qui présuppose l'exploitation ultérieure de l'uranium appauvri par un nouveau procédé d'enrichissement.

(2) DRIRE : Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.



H.V. CR.

Bernard Devalois.